IDB.47/5-PBC.35/5

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
5 mars 2019
Français
Original : anglais

Conseil du développement industriel
Quarante-septième session
Vienne, 1er-3 juillet 2019

Comité des programmes et des budgets
Trente-cinquième session
Vienne, 14-16 mai 2019
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programme et budgets, 2020-2021

PROGRAMME ET BUDGETS 2020-2021*

Propositions du Directeur général

* Traduction d'un document non revu par les services d'édition.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.19-01083 (F) 010419 020419

Merci de recycler

Table des matières

Page

Abréviations 5

DÉFINITIONS GÉNÉRALES 6

RÉSUMÉ ANALYTIQUE 7

INTRODUCTION 8

I. CADRE DU PROGRAMME ET DES BUDGETS 8

II. AJUSTEMENTS DES PROGRAMMES 12

III. CADRE BUDGÉTAIRE 13

Tableaux

1 Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme pour 2020-2021 pour l'ensemble des opérations 18

2 a) Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel 19

2 b) Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique et prévisions de recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui 19

3 Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme pour 2020-2021 avec données comparatives concernant 2018-2019 20

4 a) Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2020-2021 avec données comparatives concernant 2018-2019 22

4 b) Prévisions annuelles de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2020-2021 23

5 Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel pour 2018-2019 et 2020-2021 . 24

GRAND PROGRAMME A : ORGANES DIRECTEURS 25

Programme A.1 : Réunions des organes directeurs 26

Programme A.2 : Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres 27

GRAND PROGRAMME B : DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE 28

Programme B.1 : Direction exécutive et gestion stratégique 29

Élément de programme B.1.1 : Direction exécutive et alignement organisationnel 30

Élément de programme B.1.2 : Planification stratégique et coordination de l'action du système des Nations Unies 30

Élément de programme B.1.3 : Résultats de l'Organisation et gestion de la qualité 30

Programme B.2 : Évaluation 31

Programme B.3 : Services juridiques 31

Programme B.4 : Contrôle interne 32

Programme B.5 : Éthique et responsabilité 33

Programme B.6 : Comité consultatif pour les questions d'audit 34

GRAND PROGRAMME C : CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE : VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE 35

Programme C.1 : Création d'une prospérité partagée 36

Élément de programme C.1.1 : Agribusiness et développement rural 37

Élément de programme C.1.2 : Les femmes et les jeunes dans les activités productives 38

Élément de programme C.1.3 : Sécurité humaine et relèvement après les crises 38
Programme C.2 : Renforcement de la compétitivité économique 40
Élément de programme C.2.1 : Investissement, technologie et développement des PME 42
Élément de programme C.2.2 : Capacités de renforcement de la compétitivité des échanges et responsabilité des entreprises 42
Élément de programme C.2.3 : Développement de l'entrepreneuriat 42
Programme C.3 : Protection de l'environnement 43
Élément de programme C.3.1 : Production industrielle économe en ressources et à faible émission de carbone 45
Élément de programme C.3.2 : Accès à une énergie propre à des fins productives 45
Élément de programme C.3.3 : Mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement 45
Programme C.4 : Services transversaux 46
Élément de programme C.4.1 : Renforcement des connaissances et des institutions 46
Élément de programme C.4.2 : Conseils, recherche et statistique en matière de politique industrielle 48
Élément de programme C.4.3 : Mobilisation des partenariats et coopération Sud-Sud 49
Élément de programme C.4.4 : Programmes régionaux 50
Élément de programme C.4.5 : Communication institutionnelle et relations avec les médias . 52
Élément de programme C.4.6 : Relations stratégiques avec les donateurs 53
Élément de programme C.4.7 : Résultats, responsabilité et apprentissage 54
Programme C.5 : Appui aux opérations hors Siège 55
GRAND PROGRAMME D :GESTION INSTITUTIONNELLE ET OPÉRATIONS 56
Programme D.1 : Gestion des ressources humaines et prise en compte de la problématique femmes-hommes 57
Programme D.2 : Services financiers 59
Programme D.3 : Achats et logistique 60
Élément de programme D.3.1 : Services des achats 61
Élément de programme D.3.2 : Services de logistique 61
Programme D.4 : Technologies de l'information et des communications 61
Programme D.5 : Direction et gestion 63
GRAND PROGRAMME E : GESTION DES BÂTIMENTS 64
Programme E.1 : Gestion commune des bâtiments 65
Programme E.2 : Gestion conjointe des bâtiments 66
GRAND PROGRAMME F : COÛTS INDIRECTS 68
Programme F.1 : Contribution aux services partagés et autres coûts indirects .. 70
RESSOURCES SPÉCIALES POUR L'AFRIQUE 70
PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE 72
COMPTE SPÉCIAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES ACTIVITÉS DE BASE 73
RECETTES ACCESSOIRES 74

Annexes

A. Tableau 1 : Budget ordinaire et budget opérationnel : ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme 76

Tableau 2 : Budget ordinaire : ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme 78

Tableau 3 : Budget opérationnel : ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme 80

B. Tableau 1 : Budgets ordinaire et opérationnel : ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux prix de 2018-2019 82

Tableau 2 : Budget ordinaire : ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux prix de 2018-2019 84

Tableau 3 : Budget opérationnel : ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux prix de 2018-2019 86

C. Postes par grand programme et programme 87

Abréviations

AIEA	Agence internationale de l’énergie atomique
CCS	Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIV	Centre international de Vienne
DDIA	Décennie du développement industriel de l’Afrique
DDIA III	Troisième Décennie du développement industriel de l’Afrique
FEM	Fonds pour l’environnement mondial
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUV	Office des Nations Unies à Vienne
OTICE	Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires
PCP	Programmes de partenariat pays
PEID	Petits États insulaires en développement
PGI	Progiciel de gestion intégré
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TAOIT	Tribunal administratif de l’Organisation internationale du Travail
TÜV	Association d’inspection technique
UA	Union africaine

DÉFINITIONS GÉNÉRALES

1. **Le budget ordinaire** est financé principalement par les contributions mises en recouvrement, un montant limité provenant d'autres sources telles que les intérêts créditeurs, les publications destinées à la vente et les contributions des gouvernements aux bureaux régionaux et de pays de l'ONUDI. L'Acte constitutif de l'ONUDI prévoit que 6 % du montant net du budget ordinaire seront utilisés pour le **Programme ordinaire de coopération technique**.

2. **Le budget opérationnel** est financé principalement par les recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui, qui proviennent de l'exécution d'activités de coopération technique financées par des contributions volontaires. Les recettes perçues au titre des dépenses d'appui constituent un remboursement effectué par les donateurs en compensation des services d'appui rendus par l'ONUDI.

3. **Le barème des quotes-parts** est établi par la Conférence générale pour répartir les dépenses relevant du budget ordinaire et s'inspire, autant que possible, du barème le plus récent employé par l'Organisation des Nations Unies. Aucune contribution ne peut excéder 25 % du budget ordinaire de l'Organisation.

4. **Les contributions volontaires** sont versées à l'Organisation par des gouvernements, des organisations intergouvernementales ou des organisations non gouvernementales (ONG), ou d'autres sources non gouvernementales, pour autant que les conditions dont sont assorties ces contributions volontaires soient compatibles avec les objectifs et politiques de l'Organisation.

5. **Le Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base** de l'ONUDI a été créé par la décision IDB.43/Dec.6 pour faciliter la réception, la gestion et l'utilisation des contributions volontaires pour les activités de base qui ne peuvent être intégralement financées par le budget ordinaire en raison de contraintes financières.

6. **Les dépenses d'appui aux programmes** sont des coûts supportés par l'ONUDI pour élaborer et mettre en œuvre des programmes et des projets financés par des ressources extrabudgétaires.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Conformément à l'article 14 de l'Acte constitutif et aux articles 3.1 et 3.4 du Règlement financier, le Directeur général a le plaisir de soumettre ci-joint au Conseil du développement industriel, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, son projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2020-2021.

2. Le projet de programme et de budgets aligne les priorités du programme et le cadre de résultats sur le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 de l'ONUDI, qui énonce les quatre priorités stratégiques de l'Organisation : i) renforcement de la compétitivité économique ; ii) création d'une prospérité partagée ; iii) protection de l'environnement ; et iv) renforcement des connaissances et des institutions. Il reste aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et tient compte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030.

3. Le programme et les budgets 2020-2021 continuent d'appliquer le cadre intégré de résultats et de performance, en tenant compte de l'exercice d'actualisation et d'affinement de ce dernier, qui a débuté à la fin de 2017. Les principaux indicateurs du cadre ont été établis en 2015-2016 pour rendre compte des résultats obtenus aux niveaux mondial et national, de l'efficacité de la gestion des programmes et de l'efficacité organisationnelle, afin de créer un système intégré de responsabilité pour l'Organisation. C'est sur cette base que l'ONUDI pourra renforcer l'application des principes d'une gestion axée sur les résultats à son programme et à ses budgets. Les résultats de l'actualisation en cours du cadre permettront d'améliorer encore l'approche de l'ONUDI en matière de gestion axée sur les résultats grâce à un modèle de changement de comportement axé sur les acteurs, qui passera d'un modèle fondé sur le volume à un modèle maximisant son impact sur le développement. Cela aidera également à aligner plus étroitement les résultats des activités de programme de l'ONUDI, son programme et ses budgets ainsi que le cadre de programmation à moyen terme. Le programme et les budgets 2020-2021 forment donc un budget en transition, l'Organisation s'acheminant progressivement vers un cadre de gestion axée sur les résultats encore renforcé.

4. Dans la continuité de l'exercice biennal précédent, l'ONUDI poursuivra la mise en œuvre intégrale de sa politique d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes pendant l'exercice 2020-2021. Elle continuera de le faire en promouvant les objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans l'ensemble de l'Organisation, y compris l'intégration systématique de l'égalité des sexes dans toutes les politiques, tous les programmes et toutes les pratiques organisationnelles par la mise en œuvre de cette politique et la supervision de l'application, par l'ONUDI, du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

5. D'une manière générale, la structure programmatique et la base de ressources du programme et des budgets 2020-2021 restent similaires à celles de 2018-2019. Les ajustements apportés au projet de programme et de budgets ont trait à l'appui à la gestion des relations de l'ONUDI à New York, Genève et Bruxelles ; à la position de l'ONUDI dans le système des Nations Unies pour le développement ; à l'ajustement des ressources humaines, y compris deux changements de classe à effectuer pour tenir compte de l'occupation des postes ; à l'augmentation de la contribution de l'ONUDI à la gestion des bâtiments et l'absorption, dans la limite des ressources existantes, du poste de spécialiste de l'égalité des sexes.

6. Les programmes proposés devront être exécutés avec les ressources limitées dont dispose l'Organisation. Toutefois, compte tenu de l'augmentation des coûts du système de coordonnateurs résidents des Nations Unies, ces programmes et budgets présentent un accroissement de 2,2 % en termes réels, avec une augmentation de 2,7 % dans le budget ordinaire. L'augmentation de 3,69 millions d'euros consiste principalement en 3,20 millions d'euros, soit 2,3 %, destinés à couvrir la croissance

de la contribution de l'ONUDI au système de coordonnateurs résidents des Nations Unies, et en une augmentation nette de 0,49 million d'euros, soit 0,4 %, en autres dépenses, principalement des services de consultants, la contribution de l'ONUDI à la gestion des bâtiments et des activités exécutées avec des organismes des Nations Unies. Ces besoins supplémentaires entraînent une augmentation de 0,22 million d'euros du montant alloué au Programme ordinaire de coopération technique.

INTRODUCTION

I. CADRE DU PROGRAMME ET DES BUDGETS

7. La Déclaration de Lima « Vers un développement industriel inclusif et durable », adoptée par la Conférence générale à sa quinzième session, en décembre 2013, reste le principal document stratégique qui guide le programme et les budgets 2020-2021. En outre, le programme et les budgets continueront d'être alignés sur le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 de l'Organisation, adopté par la Conférence générale en 2017 (GC.17/Res.1).

Format et présentation

8. La structure du programme et des budgets 2020-2021 repose sur six grands programmes :

Grand programme A : Organes directeurs ;

Grand programme B : Direction exécutive et gestion stratégique ;

Grand programme C : Cadre de programmation thématique : vers un développement industriel inclusif et durable ;

Grand programme D : Gestion institutionnelle et opérations ;

Grand programme E : Gestion des bâtiments ; et

Grand programme F : Coûts indirects.

9. Comme dans les programme et budgets précédents, les grands programmes A et B sont les principaux éléments de gestion exécutive de l'ONUDI, tandis que le principal élément programmatique est le grand programme C. Ce dernier comprend les quatre fonctions essentielles de l'ONUDI, telles que définies dans le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 : i) la fonction de coopération technique ; ii) la fonction d'analyse et de recherche et les services de conseil stratégique ; iii) la fonction normative et les activités de mise en conformité avec des critères de qualité et d'autres règles ; et iv) la fonction de mobilisation et de promotion de partenariats. Les activités de l'ONUDI relatives au conseil, à la recherche et à la statistique en politique industrielle, aux opérations sur le terrain, à la mobilisation de partenariats et à la coopération Sud-Sud demeurent dans le grand programme C, comme c'était le cas pendant l'exercice biennal précédent. Outre les trois priorités thématiques du cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 figure, dans le présent document, la nouvelle priorité stratégique « Renforcement des connaissances et des institutions » du cadre actuel (GC.17/Res.1).

10. Le programme et les budgets continuent d'appliquer le cadre intégré de résultats et de performance, en tenant compte de l'exercice d'actualisation et d'affinement de ce dernier, qui a débuté à la fin de 2017. Les principaux indicateurs du cadre ont été établis en 2015-2016 pour rendre compte des résultats obtenus aux niveaux mondial et national, de l'efficacité de la gestion des programmes et de l'efficacité organisationnelle, afin de créer un système intégré de responsabilité pour l'Organisation. Tandis que cela permettra à l'ONUDI de renforcer l'application des principes d'une gestion axée sur les résultats dans son programme et ses budgets biennaux, les résultats de l'actualisation et de l'affinement en cours du cadre devraient encore améliorer l'approche de l'Organisation à cet égard grâce à un

modèle de changement de comportement axé sur les acteurs, qui passera d'un modèle fondé sur le volume à un modèle maximisant l'impact sur le développement. Cela aidera également à aligner plus étroitement les résultats des activités de programme de l'ONUDI, son programme et ses budgets ainsi que le cadre de programmation à moyen terme. La présente proposition constitue donc un budget en transition, l'Organisation s'acheminant progressivement vers un cadre de gestion axée sur les résultats encore renforcé.

11. Pour 2020-2021, le programme et les budgets continueront d'intégrer les dispositions de la Stratégie de l'ONUDI concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous ses programmes thématiques et de gestion.

12. La proposition tient également compte de la restructuration entreprise à l'ONUDI en janvier 2018 et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement engagée aux niveaux mondial, régional et national.

13. Outre les six grands programmes, la présente proposition comprend quatre points supplémentaires : i) les ressources spéciales pour l'Afrique ; ii) le Programme ordinaire de coopération technique, iii) les recettes accessoires et iv) le Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base.

Structure du programme et base de ressources

Comparaison avec l'exercice biennal précédent, par grand programme

14. La comparaison des besoins estimatifs en ressources pour l'exercice biennal en cours et pour l'exercice biennal 2020-2021 a été effectuée sur la base des prix de 2018-2019 (voir tableau 1 de l'annexe A). Les principaux facteurs qui ont contribué aux variations dans chaque grand programme sont présentés dans l'analyse qui suit. Il convient de noter que les parts des différents grands programmes et programmes présentés, à l'exception du grand programme E (Gestion des bâtiments) en raison de ses sources de financement conjointes, sont calculées à partir des données relatives au budget total.

Grand programme A

15. Le niveau des ressources du grand programme A (Organes directeurs) a été maintenu à 2,8 %, comme dans l'exercice biennal précédent. En termes réels, cependant, une augmentation marginale de 46 600 euros doit essentiellement couvrir les frais de voyage et de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Grand programme B

16. En 2020-2021, il est budgétisé, pour le grand programme B, 7,1 % du montant total brut des ressources, ce qui représente une augmentation de 710 925 euros avant actualisation des coûts. Cela s'explique principalement par les services de consultants (296 700 euros) demandés pour la gestion des relations aux bureaux de liaison de l'ONUDI à New York, centre de mise en œuvre du développement industriel inclusif et durable et des réformes du système des Nations Unies pour le développement, à Genève, centre de mise en relation des agences du travail et du commerce avec les États Membres, notamment les pays les moins avancés, et, à Bruxelles, principal lieu de liaison avec les États membres de l'Union européenne et avec l'Union européenne elle-même en tant que l'un des importants donateurs de l'ONUDI. En outre, la demande faite par les organes directeurs de renforcer les fonctions de contrôle et de transparence (IDB.44/Dec.3 et IDB.44/Dec.4) se traduit par une augmentation des budgets des programmes B.2 « Évaluation » (71 400 euros), B.5 « Éthique et responsabilité » (167 750 euros) et B.6 « Comité consultatif pour les questions d'audit » (33 200 euros).

Grand programme C

17. Les ressources globales consacrées au grand programme C ont légèrement diminué, passant de 57,9 % à 56,2 %. Cela s'explique principalement par la

redéfinition de l'ordre de priorité des ressources relevant des services contractuels au profit des services de consultants, la réduction des dépenses de personnel liée à la consolidation de l'appui aux systèmes et l'accent mis sur le renforcement du suivi de la qualité et des résultats par la restructuration de 2018, ainsi que par des gains d'efficacité au titre des voyages. Malgré ces diminutions, les ressources des programmes C.1 et C.3, respectivement « Création d'une prospérité partagée » et « Protection de l'environnement », ont légèrement augmenté.

Grand programme D

18. La part des ressources allouée au grand programme D a été ramenée de 18,5 % en 2018-2019 à 18,2 % en 2020-2021. L'augmentation du programme D.1 « Gestion des ressources humaines » est due à la réaffectation du poste de spécialiste de l'égalité des sexes du programme C.4 « Services transversaux » à ce programme.

Grand programme E

19. Le grand programme E concerne l'exploitation, l'entretien et la réparation des bâtiments du Centre international de Vienne (CIV), activités que l'ONUDI mène au nom et avec des contributions financières des quatre organisations ayant leur siège dans ce complexe. Il s'agit de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), de l'ONUDI et de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV). Le programme E.1 « Gestion commune des bâtiments » est financé par toutes les organisations ayant leur siège au CIV. Le programme E.2 « Gestion conjointe des bâtiments » est financé uniquement par l'ONUDI, l'ONUV et l'OTICE. Tous deux fournissent des services dans l'ensemble similaires pour ce qui est des objectifs du grand programme.

20. Le Comité sur les services communs du CIV, qui gère les budgets de la Division des bâtiments, examine et approuve le budget commun des organisations ayant leur siège à Vienne en ce qui concerne l'obligation générale de maintenir les coûts à un minimum et de réaliser des économies par des gains d'efficacité.

21. Le budget de dépenses brut proposé pour 2020-2021 pour le programme E comprend des économies d'un montant de 120 000 euros au titre des frais généraux de fonctionnement, et d'un montant de 47 600 euros au titre des fournitures de bureau et des actifs. En 2020-2021, il faudra disposer de ressources supplémentaires de 799 900 euros pour l'entretien des locaux et de 305 500 euros pour le renforcement des compétences professionnelles. L'ouverture de crédits supplémentaires est imposée par l'enquête d'évaluation des risques effectuée pour déterminer les projets essentiels à entreprendre en raison du vieillissement des bâtiments.

22. Pendant l'exercice 2020-2021, la contribution de l'ONUDI aux activités à frais partagés de la gestion commune des bâtiments devrait s'élever à 14,098 %, contre 14,185 % dans le programme et les budgets 2018-2019.

Grand programme F

23. Les coûts indirects font apparaître une augmentation de 3 681 233 euros. La majeure partie de ce montant, soit 3 203 900 euros, est inscrite au budget du système de coordonnateurs résidents des Nations Unies. Cela résulte de l'augmentation de la part des coûts partagés dans la contribution au système de coordonnateurs résidents, conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale.

24. L'augmentation marginale de 73 700 euros du financement par répartition des sommes à verser sur le long terme au titre de l'assurance maladie après la cessation de service s'explique par la hausse du nombre de retraités de l'ONUDI. Le montant de cette augmentation est calculé sur la base des dépenses réelles engagées en 2018

et du montant estimatif des dépenses supplémentaires liées aux départs à la retraite en 2019-2021.

25. Un autre facteur d'augmentation des montants alloués à ce programme est la hausse de la contribution de l'ONUDI à la gestion des bâtiments (328 100 euros) et aux activités conjointes exécutées avec des organismes des Nations Unies (155 700 euros).

Autres points

Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique

26. Comme en 2018-2019, tous les fonds du Programme ordinaire de coopération technique seront librement programmables en 2020-2021, conformément à la priorité accordée à l'Afrique par la communauté internationale du développement et par l'ONUDI elle-même. Comme dans l'exercice biennal précédent, les ressources spéciales pour l'Afrique sont maintenues à 1 million d'euros en 2020-2021 pour financer les activités de programme qui y sont exécutées.

27. Le total des fonds alloués au Programme ordinaire de coopération technique et aux Ressources spéciales pour l'Afrique en 2020-2021 se montera à 9,42 millions d'euros avant actualisation des coûts. En 2018-2019, ce montant s'élevait à 9,20 millions d'euros.

Changements par principal objet de dépense

28. La composition des budgets reste dans l'ensemble identique pour ce qui est de la part relative des principaux objets de dépense. Des informations détaillées sur les variations notables sont présentées ci-dessous par principal objet de dépense.

Évolution des dépenses de personnel et de la structure des postes

29. La seule augmentation du nombre de postes tient à la création d'un demi-poste pour le déontologue, qui est devenu un poste à plein temps. Des précisions sur la répartition des postes sont présentées au tableau 5 et à l'annexe C.

30. Au siège de l'ONUDI, il a fallu procéder à deux changements de classe pour s'aligner sur le taux d'occupation des postes, sans incidence sur le nombre total de postes d'administrateur.

Voyages

31. Le montant total des dépenses de voyage a diminué de 322 700 euros. Ce montant est inscrit principalement au budget ordinaire et résulte des gains d'efficacité issus de la maîtrise des coûts. Toutefois, les ressources affectées aux voyages du Comité consultatif pour les questions d'audit ont été augmentées de 33 200 euros pour tenir compte du nombre minimum de réunions nécessaires.

Frais de fonctionnement

32. Il convient de noter que, comme le grand programme relatif aux coûts indirects comporte un important élément consacré aux ressources nécessaires aux dépenses de fonctionnement, les autres grands programmes ne reflètent qu'une faible part de ces coûts. Ces dépenses de fonctionnement, qui comprennent, sans s'y limiter, les services de sécurité, d'impression, d'information, de communication et de traduction, ont une incidence directe sur les programmes concernés.

33. L'augmentation des ressources allouées à cette catégorie de dépenses s'explique principalement par le montant de 4 636 100 euros requis pour la contribution de l'ONUDI au budget du système de coordonnateurs résidents des

Nations Unies. Cela représente une augmentation de 3 203 900 euros par rapport à 2018-2019.

34. Un montant supplémentaire de 328 100 euros est également requis pour la contribution de l'ONUDI à la gestion des bâtiments et un autre de 155 700 euros pour les activités conjointes exécutées avec des organismes des Nations Unies.

II. AJUSTEMENTS DES PROGRAMMES

35. D'une manière générale, la structure programmatique et la base de ressources du programme et des budgets 2020-2021 restent similaires à celles de 2018-2019. Les ajustements se sont principalement limités à l'intégration et au mouvement de divisions conformément à la circulaire DGB/2018/02 du 31 janvier 2018.

Coordination à l'échelle du système des Nations Unies et réforme du système des Nations Unies pour le développement

36. Les activités et décisions relatives à la réforme du système des Nations Unies pour le développement engagée par les États Membres ces deux dernières années conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ont conduit à l'adoption, le 31 mai 2018, de la résolution 72/279, intitulée « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ».

37. Les États Membres de l'ONU ont adopté la résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, qui comprend sept axes de réforme en profondeur : a) un document stratégique à l'échelle du système en tant qu'outil stratégique devant guider et accélérer l'alignement sur le Programme 2030, axé sur des mesures concrètes ; b) une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, axées sur la demande et adaptées pour répondre aux priorités et aux besoins spécifiques des pays en matière de développement ; c) un système de coordonnateurs résidents indépendant, impartial, autonome, établissant une équipe de pays axée sur le développement, responsable et impartiale, et dotée de capacités renforcées ; d) une approche régionale coordonnée, redéfinie et restructurée en vue d'une meilleure cohésion et coordination à l'échelle régionale ; e) le renforcement de la gouvernance horizontale et de la transparence et de l'évaluation à l'échelle du système ; f) le renforcement des partenariats des Nations Unies et de la coopération Sud-Sud ; et g) un pacte de financement visant à définir des engagements mutuels pour encourager les investissements dans le système des Nations Unies en vue de renforcer le mécanisme de financement du Programme 2030.

38. En tant que membre actif du système des Nations Unies pour le développement, l'ONUDI accorde une grande importance au processus de réforme, résolue à changer et à s'aligner sur ses objectifs. Elle appuie le processus et entend ainsi s'acquitter plus efficacement de son mandat et coopérer plus étroitement avec les partenaires de développement, tout en garantissant la mise en œuvre équilibrée du Programme 2030. Conscients de l'importance de la réforme pour l'ONUDI, les États Membres ont adopté, en 2018, la décision IDB.46/Dec.12, notant l'impact financier attendu, sur l'ONUDI, du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

39. La résolution 72/279 de l'Assemblée générale prévoit, pour la revitalisation du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, trois mécanismes de financement, y compris un doublement des contributions au titre du partage des coûts du système des Nations Unies pour le développement. Si l'on prend comme indication la demande de contribution de l'ONUDI pour 2019, le coût supplémentaire est estimé, pour 2020-2021, à 3 203 900 euros. Cette augmentation

appuie l'objectif de réforme du système, car elle permet de dissocier le rôle du Coordonnateur résident des Nations Unies du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'assurer un système revigoré qui soit impartial, avec des coordonnateurs résidents indépendants.

40. Le rôle de l'ONUDI et son mandat de développement industriel inclusif et durable devraient prendre de l'importance alors que la réforme vise à renforcer une approche à l'échelle du système aux fins du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La contribution de l'ONUDI au partage des coûts supportés par le système des coordonnateurs résidents est importante pour la position actuelle et future de l'Organisation au sein du système des Nations Unies pour le développement. Pour pouvoir participer efficacement à ce dernier et promouvoir un développement industriel inclusif et durable, il faudra poursuivre l'engagement aux niveaux mondial, régional et, en particulier, national[1].

Renforcement des relations extérieures de l'ONUDI et institutionnalisation de ses conseils stratégiques et de son leadership

41. Les services de conseil, de recherche et de statistiques de l'ONUDI en matière de politique industrielle sont une composante complémentaire du portefeuille de coopération technique de l'Organisation. Ce sont des éléments essentiels à la réalisation du mandat de développement industriel inclusif et durable, à la fois en tant que bien public et dans le cadre de l'appui que l'Organisation apporte au niveau des pays. Ces conseils stratégiques et ce leadership aident également l'Organisation à jouer un rôle au sein du système des Nations Unies pour le développement, notamment pour ce qui est de formuler, de mettre en œuvre et de suivre les politiques industrielles.

42. Les activités menées par l'ONUDI dans le cadre du programme et des budgets 2018-2019 ont aidé à produire et à diffuser des connaissances grâce à la communication de statistiques industrielles essentielles à la base de données mondiale sur les objectifs de développement durable, ce qu'a renforcé la priorité stratégique « Renforcement des connaissances et des institutions » du cadre de programmation à moyen terme 2018-2021. Le programme et les budgets actuels renforcent encore l'intégration de l'analyse des politiques et des conseils fournis par l'ONUDI en institutionnalisant le principal produit intellectuel de l'Organisation qu'est le Rapport sur le développement industriel.

43. Outre le renforcement de la position de l'ONUDI en tant qu'autorité en matière de développement industriel, on prévoit d'accroître le rôle de ses bureaux de liaison en 2020-2021. On renforcera le rôle des trois bureaux de liaison de l'ONUDI à Bruxelles, Genève et New York alors que : i) l'Union européenne devient le deuxième donateur de l'ONUDI ; ii) l'Organisation renforce son engagement auprès de ses États Membres qui sont des PMA (pays les moins avancés) ayant une mission permanente à Genève ; et iii) la mise en œuvre de la réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement renforce l'importance, pour l'ONUDI, de gérer les relations avec ses États Membres à New York.

III. CADRE BUDGÉTAIRE

44. L'analyse ci-après est présentée aux prix de 2020-2021, c'est-à-dire qu'elle tient compte de la réévaluation et de l'actualisation des coûts (voir tableau 2 a)).

45. Le montant net des ressources nécessaires au titre du budget ordinaire et financées par les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres est en augmentation de 4 %. Le montant total brut des dépenses prévues

[1] Les avantages pour l'ONUDI du nouveau système de coordonnateurs résidents des Nations Unies sont présentés dans le document IDB.46/CRP.3.

(145 169 462 euros) est diminué du montant des recettes prévues (2 551 500 euros), pour un montant net de ressources nécessaires de 142 617 962 euros.

46. Les recettes prévues sont réparties en deux catégories : a) remboursement des dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs, et b) recettes accessoires. Cette dernière catégorie comprend les recettes provenant de la vente de publications, les intérêts créditeurs et d'autres postes divers sur lesquels des précisions sont données dans une section distincte. Si l'on exclut les dépôts en dollars des États-Unis, le montant des recettes prévues est sensiblement inférieur à celui de l'exercice biennal précédent compte tenu des perspectives générales actuelles en ce qui concerne les taux d'intérêt sur les marchés financiers.

Financement du budget opérationnel

47. Le montant total brut des dépenses inscrites au budget opérationnel (37 533 500 euros) est lui aussi diminué des recettes prévues (296 100 euros). Le montant net des ressources nécessaires qui en résulte (37 237 400 euros) est financé par le remboursement des dépenses d'appui liées à la coopération technique et à d'autres services. On trouvera aux tableaux 1 et 2 b) des précisions sur les montants estimatifs des activités de coopération technique et des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui. Le montant prévu en 2020-2021 s'élève à 330,1 millions d'euros.

48. Les recettes accessoires du budget opérationnel ressortissent aux mêmes catégories que celles du budget ordinaire et les mêmes observations s'y appliquent.

Prévisions budgétaires

49. Conformément à l'article 3.3 du Règlement financier, les prévisions relatives au budget ordinaire et au budget opérationnel sont présentées séparément pour chaque programme. Les comparaisons entre les exercices 2018-2019 et 2020-2021 sont présentées aux prix du premier. Les prévisions budgétaires pour 2020-2021 sont ensuite ajustées (actualisées) pour tenir compte de l'inflation et d'autres facteurs d'ajustement des coûts.

50. Pour établir les prévisions budgétaires pour l'exercice 2020-2021, on a pris en considération les éléments suivants :

a) Budgets approuvés pour 2018-2019 ;

b) Ajustements apportés aux budgets approuvés pour 2018-2019 à des fins de comparaison ;

c) Ressources nécessaires pour l'exercice 2020-2021 aux prix de 2018-2019 ; et

d) Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts.

Budgets approuvés pour 2018-2019 en tant que base budgétaire

51. Le programme et les budgets de l'exercice 2018-2019, tels qu'approuvés par la Conférence générale dans la décision GC.17/Dec.18, précisaient les ressources nécessaires pour exécuter les programmes de l'Organisation en 2018-2019. Conformément à ce document, les budgets de l'exercice 2018-2019 prévoyaient un montant net de 136 702 043 euros pour le budget ordinaire et de 35 797 300 euros pour le budget opérationnel.

52. Au paragraphe c) de la décision GC.17/Dec.18, la Conférence générale a approuvé le montant des contributions mises en recouvrement pour 2018-2019, soit 136 702 043 euros. Conformément à cette décision, l'ONUDI surveille les domaines dans lesquels des gains de productivité et d'efficacité pourraient être réalisés grâce à une évaluation continue. Le plein effet des gains d'efficacité sera connu à la fin de l'exercice biennal. Sur la base d'évaluations préliminaires, on a appliqué aux prévisions budgétaires de 2020-2021 les gains d'efficacité réalisés en matière de

voyages et une certaine redéfinition des priorités concernant les dépenses opérationnelles établie en 2018.

53. Afin que l'on puisse comparer les programmes et les objets de dépense, on a retenu, comme base pour calculer les ressources nécessaires pour 2020-2021, les niveaux de ressources approuvés dans la décision susmentionnée de la Conférence générale.

54. En conséquence, le montant de la base retenue pour le budget ordinaire est de 136 702 043 euros.

Ajustements apportés à la base budgétaire

55. La base budgétaire a été ajustée pour tenir compte des changements survenus dans les programmes et permet de comparer les ressources nécessaires pour 2020-2021 à celles de l'exercice 2018-2019. Les ajustements se sont principalement limités au recodage des ressources approuvées conformément à l'intégration et au mouvement des divisions suite à la circulaire DGB/2018/02 du 31 janvier 2018.

56. Il y a également un transfert de ressources du programme C.4 « Services transversaux » vers le grand programme B « Direction exécutive et gestion stratégique » et le grand programme D « Gestion institutionnelle et opérations ».

Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2018-2019

57. Les programmes proposés devront être exécutés avec les ressources limitées dont dispose l'Organisation. Toutefois, compte tenu de l'augmentation des coûts du système de coordonnateurs résidents des Nations Unies, ces programmes et budgets présentent un accroissement de 2,2 % en termes réels, avec une augmentation de 2,7 % dans le budget ordinaire. L'augmentation de 3,69 millions d'euros consiste principalement en 3,20 millions d'euros, soit 2,3 %, destinés à couvrir la croissance de la contribution de l'ONUDI au système de coordonnateurs résidents des Nations Unies, et en une augmentation nette de 0,49 million d'euros, soit 0,4 %, en autres dépenses, principalement des services de consultants, la contribution de l'ONUDI à la gestion des bâtiments et des activités exécutées avec des organismes des Nations Unies. Ces besoins supplémentaires entraînent une augmentation de 0,22 million d'euros du montant alloué au Programme ordinaire de coopération technique.

58. Le montant net des prévisions de dépenses relevant du budget opérationnel, d'un montant de 35 859 300 euros, augmente de 62 000 euros, soit 0,2 %, en termes réels.

59. Les taux de vacance de postes retenus pour l'exercice 2020-2021 restent inchangés, à 5 % pour la catégorie des administrateurs et 3 % pour celle des services généraux. Ces hypothèses permettent de tenir compte des besoins financiers réduits qui découlent d'une période de vacance pendant le processus de recrutement.

Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts

60. La prise en compte de l'inflation et d'autres facteurs d'ajustement des coûts dans les prévisions pour 2020-2021 (aux prix de 2018-2019) se traduit par une actualisation de ces prévisions aux prix de 2020-2021.

61. Ce processus s'effectue en deux étapes. Dans un premier temps, les ressources nécessaires exprimées aux prix de 2018-2019 sont actualisées afin de prendre en compte les coûts réels de 2018-2019. Dans un deuxième temps, d'autres ajustements sont apportés en fonction des hausses de prix prévues pour 2020 et 2021.

62. L'accroissement des ressources nécessaires pour 2020-2021 est imputable à l'évolution attendue des indices des prix à la consommation et des salaires en Autriche et dans les lieux d'affectation hors Siège, ainsi qu'aux augmentations réglementaires prévues des traitements et des dépenses communes de personnel.

63. Il importe de rappeler que les conditions d'emploi du personnel sont régies par les dispositions du régime commun des traitements et indemnités des Nations Unies, telles qu'elles figurent aux articles 10 et 11 du Statut de la Commission de la fonction publique internationale, auquel l'ONUDI est devenue partie conformément à la résolution 40/180 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

64. Conformément à la résolution 73/273 et à la procédure d'ajustement de la rémunération considérée aux fins de la pension entre deux examens approfondis, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/208, et à la suite de la promulgation, par la Commission de la fonction publique internationale, du barème révisé de la rémunération considérée aux fins de la pension, la rémunération considérée aux fins de la pension des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur a été mise à jour le 1er janvier 2019. Il a été tenu compte de ces ajustements dans les prévisions budgétaires.

65. Conformément à la méthode promue par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour l'examen des traitements des agents des services généraux dans les villes sièges, et conformément à la procédure d'ajustement intérimaire fondée sur l'évolution de 90 % des indices combinés pertinents (pour Vienne, l'indice local des prix à la consommation et l'indice des salaires des employés de bureau du secteur), la CFPI a annoncé un ajustement linéaire de 1,9 % de la grille générale des services généraux à Vienne, appliqué par l'ONUDI à compter du 1er avril 2018. Toutes les indemnités sont restées inchangées. Il a été tenu compte de ces ajustements dans les prévisions budgétaires.

66. Ainsi, des projections ont été faites concernant les coûts salariaux standard pour l'exercice biennal 2020-2021 par catégorie de lieu d'affectation ; elles tiennent compte des hausses attendues qui sont décrites ci-après.

67. Dans la catégorie des administrateurs, l'incidence moyenne du nouveau barème des traitements unifié, promulgué par la résolution 72/255, a entraîné une diminution effective de 0,79 % en 2018. Compte tenu de l'inflation annuelle de 2,2 %, de l'évolution prévue du coefficient d'ajustement, y compris la consolidation et la révision en 2020, telles qu'estimées par la Commission de la fonction publique internationale, ainsi que de l'incidence de la poursuite de l'application des conditions d'emploi révisées des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, l'ajustement moyen pour le barème des traitements a donné une augmentation moyenne combinée de 0,6 % pour 2020-2021. Dans les lieux d'affectation hors Siège, où les taux d'inflation sont plus élevés, et compte tenu de la dotation complète des postes d'administrateur recruté sur le plan national, l'augmentation moyenne est de 0,8 % pour 2020-2021.

68. Pour les agents des services généraux à Vienne, l'augmentation provisoire des traitements devrait être de 1,6 % en 2020 et de 1,7 % en 2021. Une augmentation de 0,3 % est prévue au titre des promotions au mérite et des avancements d'échelon. En 2020-2021, on a supposé une augmentation annuelle moyenne de 1,5 % et 3,3 % pour le Siège et les lieux d'affectation hors Siège, respectivement. Les augmentations de traitement prévues dans les autres lieux d'affectation ont été calculées sur la base des hausses projetées des prix moyens à la consommation, des indices des salaires et des avancements d'échelon.

69. Les dépenses communes de personnel inscrites au budget ordinaire et au budget opérationnel ont été estimées en moyenne à 43,5 % (43,6 % en 2018-2019) des traitements nets des administrateurs et à 32,7 % (33 % en 2018-2019) des traitements des agents des services généraux pour 2020-2021. Ces estimations ont été établies sur la base d'une analyse de l'évolution des différentes indemnités réglementées par la Commission de la fonction publique internationale et compte tenu des effectifs actuels de l'ONUDI, ainsi que des changements apportés aux prestations offertes, conformément aux résolutions susmentionnées.

70. Le taux d'inflation appliqué à divers objets de dépense autres que les dépenses de personnel (éclairage, chauffage, énergie et eau, entretien et fournitures) est fondé

sur les prévisions des mouvements de l'indice des prix établies par l'Institut autrichien de recherche économique, la Banque centrale européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international (Economic Outlook), la publication *World Economic Situation and Prospects 2018*, ou sur des projections des tendances de l'inflation dans le cas des bureaux hors Siège.

71. Le taux moyen des augmentations nettes des coûts au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2020-2021 est de 0,79 % par an. Le montant net nécessaire du fait de l'actualisation des coûts est de 2 230 700 euros.

Budgétisation des dépenses non exprimées en euros

72. L'Organisation prépare et présente son budget dans une seule monnaie, l'euro. Toutefois, environ 10 à 15 % des dépenses restent libellées dans d'autres monnaies, principalement le dollar des États-Unis. Pour calculer en euros les montants budgétaires nécessaires, on a appliqué le taux de change moyen pratiqué par l'ONU au cours de la période janvier-décembre 2018 (0,845 euro pour 1 dollar). Ce taux sera également retenu pour calculer le montant des virements vers la réserve spéciale pour gains et pertes de change ou depuis cette réserve.

Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base

73. Par sa décision IDB.43/Dec.6 (par. i)), le Conseil du développement industriel a créé un compte spécial destiné à faciliter la réception, la gestion et l'utilisation des contributions volontaires pour les activités de base qui ne peuvent pas être financées sur le budget ordinaire. Alors qu'au 31 janvier 2019, le montant des contributions versées au Compte spécial s'établissait à 197 000 euros, il est proposé, au cours de l'exercice 2020-2021, d'utiliser ces fonds pour renforcer les compétences des membres du personnel par des activités de formation visant à leur ouvrir des perspectives de carrière.

Tableau 1
Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme pour 2020-2021
pour l'ensemble des opérations
(en euros, aux prix de 2020-2021)

Grand programme	Budget ordinaire (montants nets)	Budget opérationnel (montants nets)	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total des prévisions (montants nets)	Pourcentage du total
A. ORGANES DIRECTEURS	4 964 500	94 600		5 059 100	1,0 %
B. DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE	12 726 750	284 200	2 619 600	15 630 550	3,1 %
C. CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE : VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE	68 149 780	32 171 300	327 480 300	427 801 380	83,8 %
D. GESTION INSTITUTIONNELLE ET OPÉRATIONS	28 200 714	4 983 400		33 184 114	6,5 %
E. GESTION DES BÂTIMENTS					
F. COÛTS INDIRECTS	28 696 218			28 696 218	5,6 %
Recettes accessoires	(120 000)	(296 100)		(416 100)	
Total des ressources nécessaires (montants nets)	**142 617 962**	**37 237 400**	**330 099 900**	**509 955 262**	**100,0 %**

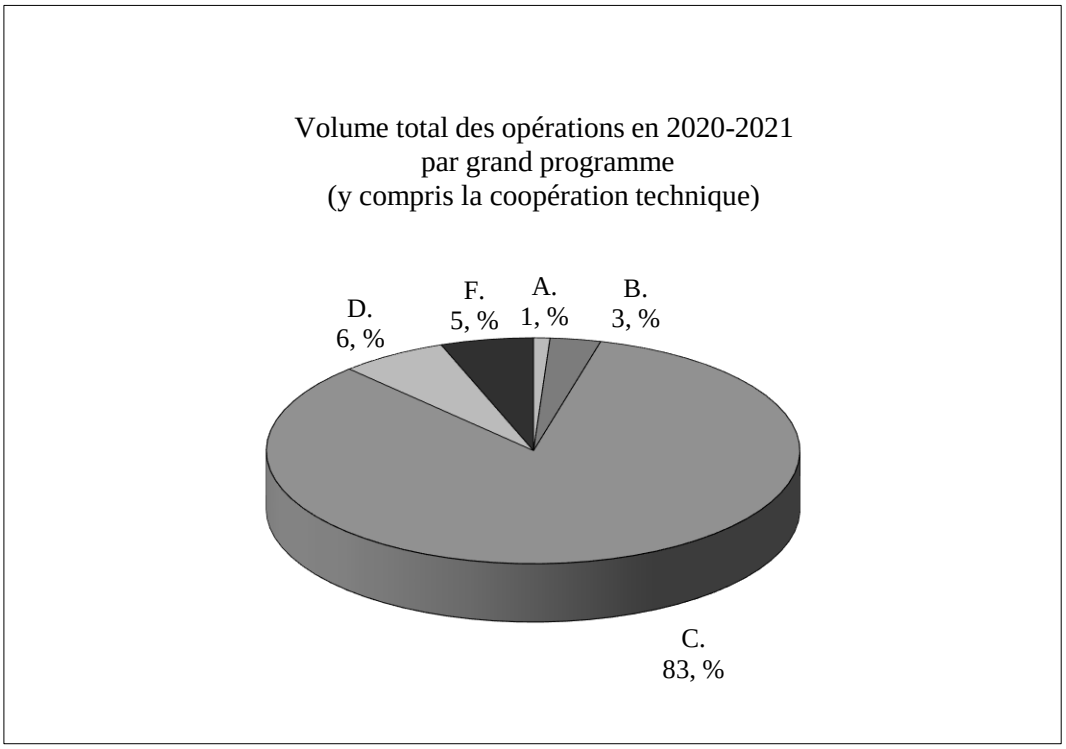

Tableau 2 a)
Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel
(hors grand programme E, Gestion des bâtiments)
(en euros)

	Budget approuvé de 2018-2019	Accroissement des ressources en 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Actualisation aux prix de 2020-2021	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2020-2021
	1	2	3	4	5
Budget ordinaire					
Dépenses	139 203 543	3 735 219	142 938 762	2 230 700	145 169 462
Recettes	(2 501 500)	(50 000)	(2 551 500)		(2 551 500)
Montant net des ressources nécessaires	136 702 043	3 685 219	140 387 262	2 230 700	142 617 962
Budget opérationnel					
Dépenses	36 152 400	3 000	36 155 400	1 378 100	37 533 500
Recettes	(355 100)	59 000	(296 100)		(296 100)
Montant net des ressources nécessaires	35 797 300	62 000	35 859 300	1 378 100	37 237 400
Total, budgets ordinaire et opérationnel	172,499,343	3 747 219	176 246 562	3 608 800	179 855 362
Taux de croissance réel (net)					
Budget ordinaire		2,7 %			
Budget opérationnel		0,2 %			
Taux combiné		2,2 %			

Tableau 2 b)
Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique et prévisions de recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui
(hors Programme ordinaire de coopération technique)
(en euros)

	2018-2019		2020-2021[a]	
	Exécution de programmes	Recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui	Exécution de programmes	Recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui
Union européenne	40 003 900	2 697 500	32 486 900	2 176 600
Fonds pour l'environnement mondial	128 237 300	10 938 500	98 970 900	9 154 800
Fonds de développement industriel	32 735 400	3 805 300	35 822 500	4 137 500
Protocole de Montréal	44 077 500	7 105 900	43 940 000	6 854 300
Fonds d'affectation spéciale et autres	98 629 500	9 997 700	117 887 900	13 332 600
PNUD (Programme principal)	632 800	52 400	991 700	81 600
Services techniques		1 200 000		1 500 000
Total	344 316 400	35 797 300	330 099 900	37 237 400

[a] Montants calculés par application du taux de change moyen pratiqué par l'ONU pour la période janvier-décembre 2018 (0,845 euro pour 1 dollar É.-U.).

Tableau 3
Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme pour 2020-2021
avec données comparatives concernant 2018-2019
(en euros)

Grand programme		Budget approuvé de 2018-2019[a]	Accroissement des ressources en 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Actualisation aux prix de 2020-2021	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2020-2021
		1	2	3	4	5
1. Budgets ordinaire et opérationnel						
A.	ORGANES DIRECTEURS	4 949 800	46 600	4 996 400	62 700	5 059 100
B.	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE	12 184 585	710 925	12 895 510	115 440	13 010 950
C.	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE : VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE	101 537 659	(964 539)	100 573 120	2 179 460	102 752 580
	Recettes	(2 431 500)		(2 431 500)		(2 431 500)
	Montant net des ressources nécessaires	99 106 159	(964 539)	98 141 620	2 179 460	100 321 080
D.	GESTION INSTITUTIONNELLE ET OPÉRATIONS	32 359 514	264 000	32 623 514	560 600	33 184 114
E.	GESTION DES BÂTIMENTS	56 065 400	937 800	57 003 200	725 000	57 728 200
	Recettes	(56 065 400)	(937 800)	(57 003 200)	(725 000)	(57 728 200)
	Montant net des ressources nécessaires					
F.	COÛTS INDIRECTS	24 324 385	3 681 233	28 005 618	690 600	28 696 218
	Recettes accessoires	(425 100)	9 000	(416 100)		(416 100)
Total, budgets ordinaire et opérationnel		**172 499 343**	**3 747 219**	**176 246 562**	**3 608 800**	**179 855 362**

(*Suite page suivante*)

Tableau 3 (*suite*)
Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme pour 2020-2021
avec données comparatives concernant 2018-2019
(en euros)

Grand programme		Budget approuvé de 2018-2019[a]	Accroissement des ressources en 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Actualisation aux prix de 2020-2021	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2020-2021
		1	2	3	4	5
2. Budget ordinaire						
A.	ORGANES DIRECTEURS	4 857 000	46 600	4 903 600	60 900	4 964 500
B.	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE	11 904 085	710 925	12 615 010	111 740	12 726 750
C.	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE : VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE	70 646 459	(967 539)	69 678 920	902 360	70 581 280
	Recettes	(2 431 500)		(2 431 500)		(2 431 500)
	Montant net des ressources nécessaires	68 214 959	(967 539)	67 247 420	902 360	68 149 780
D.	GESTION INSTITUTIONNELLE ET OPÉRATIONS	27 471 614	264 000	27 735 614	465 100	28 200 714
E.	GESTION DES BÂTIMENTS	56 065 400	937 800	57 003 200	725 000	57 728 200
	Recettes	(56 065 400)	(937 800)	(57 003 200)	(725 000)	(57 728 200)
	Montant net des ressources nécessaires					
F.	COÛTS INDIRECTS	24 324 385	3 681 233	28 005 618	690 600	28 696 218
	Recettes accessoires	(70 000)	(50 000)	(120 000)		(120 000)
Total, budget ordinaire		**136 702 043**	**3 685 219**	**140 387 262**	**2 230 700**	**142 617 962**
3. Budget opérationnel						
A.	ORGANES DIRECTEURS	92 800		92 800	1 800	94 600
B.	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE	280 500		280 500	3 700	284 200
C.	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE : VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE	30 891 200	3 000	30 894 200	1 277 100	32 171 300
	Montant net des ressources nécessaires	30 891 200	3 000	30 894 200	1 277 100	32 171 300
D.	GESTION INSTITUTIONNELLE ET OPÉRATIONS	4 887 900		4 887 900	95 500	4 983 400
	Montant net des ressources nécessaires					
	Recettes accessoires	(355 100)	59 000	(296 100)		(296 100)
Total, budget opérationnel		**35 797 300**	**62 000**	**35 859 300**	**1 378 100**	**37 237 400**

[a] Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 4 a)
Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2020-2021
avec données comparatives concernant 2018-2019
(hors grand programme E, Gestion des bâtiments)
(en euros)

	Principal objet de dépense	Budget approuvé de 2018-2019	Accroissement des ressources en 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Actualisation aux prix de 2020-2021	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2020-2021
		1	2	3	4	5
1. Budgets ordinaire et opérationnel						
1	Dépenses de personnel	126 063 257	823 585	126 886 842	2 651 100	129 537 942
2	Voyages autorisés	4 887 559	(322 700)	4 564 859	93 200	4 658 059
3	Dépenses de fonctionnement	28 138 767	3 038 598	31 177 365	585 200	31 762 565
4	Technologies de l'information et des communications	7 064 300	(22 600)	7 041 700	145 600	7 187 300
5	Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	9 202 060	221 336	9 423 396	133 700	9 557 096
	Recettes	(2 856 600)	9 000	(2 847 600)		(2 847 600)
Total, budgets ordinaire et opérationnel (montants nets)		**172 499 343**	**3 747 219**	**176 246 562**	**3 608 800**	**179 855 362**
2. Budget ordinaire						
1	Dépenses de personnel	92 966 057	430 385	93 396 442	1 326 400	94 722 842
2	Voyages autorisés	2 601 559	(456 700)	2 144 859	44 600	2 189 459
3	Dépenses de fonctionnement	27 369 567	3 562 798	30 932 365	580 400	31 512 765
4	Technologies de l'information et des communications	7 064 300	(22 600)	7 041 700	145 600	7 187 300
5	Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	9 202 060	221 336	9 423 396	133 700	9 557 096
	Recettes	(2 501 500)	(50 000)	(2 551 500)		(2 551 500)
Total, budget ordinaire (montants nets)		**136 702 043**	**3 685 219**	**140 387 262**	**2 230 700**	**142 617 962**
3. Budget opérationnel						
1	Dépenses de personnel	33 097 200	393 200	33 490 400	1 324 700	34 815 100
2	Voyages autorisés	2 286 000	134 000	2 420 000	48 600	2 468 600
3	Dépenses de fonctionnement	769 200	(524 200)	245 000	4 800	249 800
	Recettes	(355 100)	59 000	(296 100)		(296 100)
Total, budget opérationnel (montants nets)		**35 797 300**	**62 000**	**35 859 300**	**1 378 100**	**37 237 400**

Tableau 4 b)
Prévisions annuelles de dépenses et de recettes
par principal objet de dépense pour 2020-2021
(hors grand programme E, Gestion des bâtiments)
(en euros)

Principal objet de dépense	Ressources nécessaires pour 2020 aux prix de 2020 1	Ressources nécessaires pour 2021 aux prix de 2021 2	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2020-2021 3
1. Budgets ordinaire et opérationnel			
1 Dépenses de personnel	64 388 177	65 149 765	129 537 942
2 Voyages autorisés	2 645 774	2 012 285	4 658 059
3 Dépenses de fonctionnement	15 492 783	16 269 782	31 762 565
4 Technologies de l'information et des communications	3 600 600	3 586 700	7 187 300
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	4 740 769	4 816 327	9 557 096
Recettes	(1 407 200)	(1 440 400)	(2 847 600)
Total, budgets ordinaire et opérationnel (montants nets)	**89 460 903**	**90 394 459**	**179 855 362**
2. Budget ordinaire			
1 Dépenses de personnel	47 029 327	47 693 515	94 722 842
2 Voyages autorisés	1 086 774	1 102 685	2 189 459
3 Dépenses de fonctionnement	15 321 783	16 190 982	31 512 765
4 Technologies de l'information et des communications	3 600 600	3 586 700	7 187 300
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	4 740 769	4 816 327	9 557 096
Recettes	(1 269 000)	(1 282 500)	(2 551 500)
Total, budget ordinaire (montants nets)	**70 510 253**	**72 107 709**	**142 617 962**
3. Budget opérationnel			
1 Dépenses de personnel	17 358 850	17 456 250	34 815 100
2 Voyages autorisés	1 559 000	909 600	2 468 600
3 Dépenses de fonctionnement	171 000	78 800	249 800
Recettes	(138 200)	(157 900)	(296 100)
Total, budget opérationnel (montants nets)	**18 950 650**	**18 286 750**	**37 237 400**

Tableau 5
Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel pour 2018-2019 et 2020-2021
(hors grand programme E, Gestion des bâtiments)

A. Total ONUDI

	2018-2019			2020-2021			
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Augmentation/ diminution
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
Directeur général	1,0	–	1,0	1,0	–	1,0	–
Directeur	20,0	6,0	26,0	20,0	6,0	26,0	–
P-5	39,5	21,0	60,5	42,0	21,0	63,0	2,5
P-4	57,0	6,0	63,0	55,0	6,0	61,0	-2,0
P-1 à P-3	82,0	19,0	101,0	82,0	19,0	101,0	–
Administrateur national de programme	–	42,0	42,0	–	42,0	42,0	–
Total partiel	199,5	94,0	293,5	200,0	94,0	294,0	0,5
Agents des services généraux	208,00	73,00	281,00	208,00	73,00	281,00	–
TOTAL GÉNÉRAL	407,50	167,00	574,50	408,00	167,00	575,00	0,50

B. Siège (y compris bureaux à New York, Genève et Bruxelles)

	2018-2019			2020-2021			
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Augmentation/ diminution
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
Directeur général	1,0	–	1,0	1,0	–	1,0	–
Directeur	18,0	3,0	21,0	18,0	3,0	21,0	–
P-5	35,5	11,0	46,5	38,0	11,0	49,0	2,5
P-4	57,0	6,0	63,0	55,0	6,0	61,0	-2,0
P-1 à P-3	82,0	19,0	101,0	82,0	19,0	101,0	–
Administrateur national de programme	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	193,5	39,0	232,5	194,0	39,0	233,0	0,5
Agents des services généraux	154,00	56,00	210,00	154,00	56,00	210,00	–
TOTAL GÉNÉRAL	347,50	95,00	442,50	348,00	95,00	443,00	0,50

C. Bureaux extérieurs

	2018-2019			2020-2021			
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Augmentation/ diminution
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
Directeur	2,0	3,0	5,0	2,0	3,0	5,0	–
P-5	4,0	10,0	14,0	4,0	10,0	14,0	–
P-4	–	–	–	–	–	–	–
P-1 à P-3	–	–	–	–	–	–	–
Administrateur national de programme	–	42,0	42,0	–	42,0	42,0	–
Total partiel	6,0	55,0	61,0	6,0	55,0	61,0	–
Agents des services généraux	54,0	17,0	71,0	54,0	17,0	71,0	–
TOTAL GÉNÉRAL	60,0	72,0	132,0	60,0	72,0	132,0	–

GRAND PROGRAMME A : ORGANES DIRECTEURS

Description générale

Les États Membres sont les principales parties prenantes au grand programme A. Le programme conserve également ses deux programmes traditionnels concernant l'organisation des réunions des organes directeurs : la fourniture à ceux-ci de services de secrétariat et la gestion des relations établies avec les États Membres et d'autres parties prenantes. Ces dernières années, aux sessions ordinaires des organes directeurs sont venues s'ajouter un certain nombre de manifestations spéciales et de manifestations parallèles auxquelles participent des dignitaires de haut niveau et d'autres parties prenantes. Le nombre de réunions d'information à l'intention des États Membres a augmenté d'année en année pour se porter à 38 en 2018. Grâce aux techniques disponibles et en étroite coordination avec les bureaux de liaison de l'ONUDI, les réunions d'information tenues à Vienne sont également diffusées à l'intention des États Membres ainsi que des partenaires se trouvant à Bruxelles et à Genève. En 2017, comme suite à une demande des États Membres, un groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets a été créé. Le programme facilite également l'action de l'Organisation à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies, entre autres les contributions annuelles de fond qu'apporte le Conseil du développement industriel au Forum politique de haut niveau, sous les auspices du Conseil économique et social, et la participation au réseau des secrétariats des organes directeurs des Nations Unies.

Résultat global

Renforcement de l'implication des États Membres de l'ONUDI dans les activités de l'Organisation et consolidation des liens à deux niveaux, c'est-à-dire entre les États Membres de l'ONUDI, et entre l'ONUDI et ses États Membres.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			**Prévisions 2020-2021 (après actualisation des coûts)**			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
5,00	**3,00**	**8,00**	Dépenses de personnel	1 896 200		1 896 200
			Consultants	34 000		34 000
			Voyages autorisés	48 000		48 000
			Dépenses de fonctionnement	2 986 300	94 600	3 080 900
			Total, dépenses (montants bruts)	**4 964 500**	**94 600**	**5 059 100**
			Total, ressources (montants nets)	**4 964 500**	**94 600**	**5 059 100**

Par programme

		Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
		P	G			
A.1	Réunions des organes directeurs			3 171 800		3 171 800
A.2	Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres	5,00	3,00	1 887 300		1 887 300
A.	**Total, grand programme**	**5,00**	**3,00**	**5 059 100**		**5 059 100**

Programme A.1 : Réunions des organes directeurs

Description générale

Le programme permet d'assurer le fonctionnement des organes directeurs de l'Organisation ; il répond à la mission exposée dans l'Acte constitutif et dans le règlement intérieur des organes directeurs. Comme indiqué au chapitre II de l'Acte constitutif, les organes directeurs sont les suivants : a) la Conférence générale ; b) le Conseil du développement industriel ; c) le Comité des programmes et des budgets. Le programme pourvoit à l'organisation des réunions des organes directeurs principaux et subsidiaires de l'ONUDI, lesquels appuient l'élaboration, à l'intention du Secrétariat, de directives et d'orientations qui cadrent avec les fonctions et activités de l'Organisation énoncées à l'Article 2 de l'Acte constitutif et de la Déclaration de Lima. Il fait également en sorte que les réunions se déroulent conformément au calendrier établi et dans le respect des règles de procédure grâce aux avis éclairés et aux préparatifs minutieux du Secrétariat.

Résultats du programme A.1

Mise en place d'un mécanisme efficace et rationnel permettant que les réunions des organes directeurs de l'Organisation se déroulent conformément au calendrier établi et dans le respect des règles de procédure.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Mécanisme efficace et rationnel permettant la tenue de réunions par les organes directeurs de l'Organisation	• Nombre de réunions de session et d'avant-session ainsi que de consultations informelles tenues • Nombre d'États Membres participant aux organes directeurs • Participation régionale et respectueuse de l'équilibre entre les sexes aux manifestations parallèles des organes directeurs et au Forum de la Conférence générale sur le développement industriel • Réunions régulières du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets	• Rapports des sessions • Documents d'avant-session et de session (Journaux compris) • Rapports du groupe de travail informel et de ses sessions • Déclarations
Directives et orientations élaborées par les organes directeurs à l'appui des fonctions et activités de l'Organisation	• Nombre de décisions adoptées	• Rapports des sessions
Sessions menées conformément au calendrier établi et dans le respect des règles de procédure	• Déroulement harmonieux des sessions, conforme au calendrier établi • Nombre de déclarations et d'avis émanant des représentants du Secrétariat	• Rapports des sessions • Journal, enregistrements numériques et notes internes
Documents de session des organes directeurs publiés dans les délais impartis et dans les langues prévues	• Pourcentage de documents publiés avant ou à la date prévue	• Statistiques établies par le Secrétariat des organes directeurs sur la base de données de publication

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le programme A.1 permettra d'obtenir les produits suivants :

- Tenue d'au moins deux sessions du Comité des programmes et des budgets, deux sessions du Conseil du développement industriel et une session de la Conférence générale ; et
- Tenue effective du nombre de réunions du groupe de travail informel fixé par les États Membres.

Programme A.2 : Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres

Description générale

Le rôle dévolu aux organes directeurs dans la promotion des relations avec les États Membres est défini au chapitre III de l'Acte constitutif. Le Secrétariat des organes directeurs de l'ONUDI assure et coordonne la tenue des sessions. Il constitue la principale voie de communication et d'interaction entre les États Membres et le Secrétariat de l'ONUDI[2] et, le cas échéant, entre les États Membres et les États non membres. Le programme facilite les délibérations et la prise de décision des organes directeurs et entretient des relations renforcées et fructueuses avec les États Membres, les missions permanentes accréditées auprès de l'ONUDI, les États non membres et les groupes régionaux. Cette fonction vise à susciter un plus fort soutien au mandat et aux objectifs généraux de développement de l'Organisation. Le programme contribue en outre à améliorer la gestion des programmes de l'ONUDI en veillant au bon déroulement des réunions par la fourniture en temps opportun de services et de documents de qualité destinés aux organes délibérants. Il aide également le Directeur général à gérer les relations et partenariats de l'ONUDI avec les États Membres dans le domaine politique. Cette dernière fonction est progressivement renforcée par les services intersessions fournis aux États Membres, notamment les réunions d'information, les séminaires d'orientation, les réunions bilatérales et les services d'appui.

Résultats du programme A.2

Renforcement de l'interaction et des liens avec les États Membres, les missions permanentes accréditées auprès de l'ONUDI, les États non membres, les organisations intergouvernementales, les ONG et les groupes régionaux, ainsi qu'entre ces acteurs, par la facilitation des délibérations et de la prise de décision des organes directeurs.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Renforcement de l'interaction et des liens avec les États Membres, les missions permanentes accréditées auprès de l'ONUDI, les États non membres, les organisations intergouvernementales, les ONG et les groupes régionaux, ainsi qu'entre ces acteurs	• Disponibilité d'une plateforme d'échange appropriée permettant aux États Membres de faire part de leurs vues et de leurs avis, et par laquelle des relations peuvent s'établir entre les États Membres et les États non membres. • Régularité et nombre des séances d'information, des réunions et des échanges informels demandés par les États Membres et les États non membres.	• Calendrier des séances d'information et des manifestations des organes directeurs

[2] La liste détaillée des fonctions consultatives et techniques liées aux sessions et au protocole figure dans la circulaire du Directeur général du 31 janvier 2018 (UNIDO/DGB/2018/02).

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le programme A.2 permettra d'obtenir les produits suivants :

- Existence d'un mécanisme de coopération souple et efficace devant contribuer au renforcement des relations entre les États Membres et les États non membres ;
- Tenue de séances d'information, de réunions et d'échanges informels approuvés par le Conseil exécutif, à la demande des États Membres et, le cas échéant, des États non membres.

GRAND PROGRAMME B : DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE

Description générale

Le grand programme B détermine l'orientation stratégique de l'Organisation, conformément au cadre fixé par les objectifs énoncés dans son Acte constitutif et par ses organes directeurs, et comprend six programmes. Il définit le positionnement stratégique de l'ONUDI, et en particulier son mandat en faveur d'un développement industriel inclusif et durable, au regard des objectifs de développement mondiaux et au sein du système multilatéral de développement et du système des Nations Unies. Il veille également, au niveau de l'Organisation, à ce que la qualité des programmes et des projets de l'ONUDI soit stratégiquement alignée sur les principes de la gestion axée sur les résultats. Il veille à ce que les activités et les programmes de l'Organisation s'inscrivent dans le cadre juridique approprié, garantissant l'état de droit dans tous les aspects de ses travaux. L'amélioration de l'efficience de l'ONUDI et l'efficacité de ses opérations, de son dispositif de contrôle interne ainsi que de ses processus de gestion des risques, de gestion axée sur les résultats et de gouvernance sont également supervisées dans le cadre de ce programme. Celui-ci fournit à cette fin des informations fondées sur les faits qui permettent d'orienter la prise de décisions moyennant l'évaluation des programmes et des projets de l'Organisation.

Résultat global

Transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée des Nations Unies efficace sur le plan opérationnel, aux contours bien définis et aux buts et objectifs stratégiques clairs, dans le cadre de l'appui qu'elle apporte à ses États Membres pour leur permettre de parvenir à un développement industriel inclusif et durable et de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2020-2021 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
23,40	**17,00**	**40,40**	Dépenses de personnel	10 397 150	284 200	10 681 350
			Consultants	537 600		537 600
			Réunions	6 200		6 200
			Voyages autorisés	807 600		807 600
			Dépenses de fonctionnement	851 700		851 700
			Technologies de l'information et des communications	126 500		126 500
			Total, dépenses (montants bruts)	**12 726 750**	**284 200**	**13 010 950**

Postes			Prévisions 2020-2021 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
(fonds extrabudgétaires)		**2 619 600**	**Total, ressources (montants nets)**	**12 726 750**	**284 200**	**13 010 950**
			Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			**15 630 550**

Par programme

		Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
		P	G			
B.1	Direction exécutive et gestion stratégique	10,40	9,00	7 481 750	2 619 600	10 101 350
B.2	Évaluation	3,50	2,50	1 559 050		1 559 050
B.3	Services juridiques	3,00	2,00	1 298 000		1 298 000
B.4	Contrôle interne	5,50	2,50	2 043 450		2 043 450
B.5	Éthique et responsabilité	1,00	1,00	505 100		505 100
B.6	Comité consultatif pour les questions d'audit			123 600		123 600
B.	**Total, grand programme**	**23,40**	**17,00**	**13 010 950**	**2 619 600**	**15 630 550**

Programme B.1 : Direction exécutive et gestion stratégique

Description générale

Conformément aux objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de l'ONUDI et aux décisions de ses organes directeurs, le programme B.1 fournit des orientations stratégiques et de politique générale pour la gestion stratégique de l'Organisation. Il définit et guide l'orientation stratégique et le positionnement de l'ONUDI dans le contexte global de développement multilatéral, en particulier au sein du système des Nations Unies. Il veille également à ce que les programmes de l'ONUDI soient mis en œuvre de manière efficace et rationnelle, conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats. À cette fin, le programme B.1 comprend trois volets.

Résultats du programme B.1

Une ONUDI efficace sur le plan opérationnel, dotée d'une orientation stratégique générale claire et d'un bon positionnement en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour le développement industriel.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Mise en place d'une approche et d'un mécanisme efficaces de gestion stratégique	• Éléments attestant l'alignement, à l'échelle de l'Organisation, sur les priorités stratégiques de l'ONUDI	• Rapports du Commissaire aux comptes et de l'auditeur interne
Mise en place d'un système efficace de gestion du portefeuille, de gestion axée sur les résultats et de suivi et d'évaluation	• Nombre de programmes/projets approuvés par le Conseil exécutif, par région • Pourcentage de programmes/projets dont la qualité de la conception a été jugée satisfaisante au stade initial	• Bases de données du Secrétariat du Conseil exécutif

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le programme B.1 permettra d'obtenir les produits suivants :

- Plateforme efficace de gestion stratégique (résultat mesuré en fonction du nombre et de la fréquence des réunions du Conseil exécutif) ;
- Cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 de l'ONUDI et documents stratégiques connexes et associés, y compris le programme et les budgets des deux prochains exercices biennaux (2022-2023 et 2024-2025) ;
- Rapport annuel de l'ONUDI ;
- Cadre intégré de résultats et de performance actualisé devant permettre à l'Organisation de mettre davantage l'accent sur les résultats et d'améliorer sa capacité de suivi ; et
- Création d'un système pleinement opérationnel de gestion des résultats et de la qualité.

Élément de programme B.1.1 : Direction exécutive et alignement organisationnel

Cet élément du programme B.1 est la plateforme de gestion stratégique générale de l'ONUDI. Il définit l'orientation des travaux de l'Organisation et veille à ce qu'à l'échelle de l'ONUDI, les objectifs et l'allocation des ressources (monétaires et non monétaires) soient alignés sur la priorité stratégique de l'Organisation et à ce qu'une approche cohérente de la gestion axée sur les résultats soit adoptée dans tous les domaines d'activités.

Élément de programme B.1.2 : Planification stratégique et coordination de l'action du système des Nations Unies

L'élément de programme B.1.2 consiste à fournir des orientations, à assurer la coordination et à mettre au point les stratégies, politiques et priorités de l'Organisation afin de veiller à son bon positionnement dans le système des Nations Unies pour le développement et de permettre un développement industriel inclusif et durable dans le contexte du développement mondial. Il appuie également la direction exécutive et l'alignement organisationnel dans le cadre de ses fonctions de Secrétariat du Conseil exécutif de l'ONUDI. Il supervise également le processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement et coordonne la participation effective de l'Organisation aux niveaux intergouvernemental et interinstitutionnel.

Élément de programme B.1.3 : Résultats de l'Organisation et gestion de la qualité

L'élément de programme B.1.3 fournit un appui à la direction exécutive et à l'alignement organisationnel. Il veille à ce que l'Organisation adopte une approche axée sur les programmes et les résultats dans le cadre de ses interventions afin d'obtenir des retombées sur le développement, comme indiqué, entre autres, dans le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 de l'ONUDI. Il a pour fonction de renforcer les résultats de l'Organisation, la qualité de son action, son sens des responsabilités et sa culture d'apprentissage, c'est-à-dire ses pratiques et ses comportements en s'appuyant sur des systèmes, des outils et des moyens améliorés, à l'aide des composantes du cadre de programmation à moyen terme, du cadre intégré de résultats et de performance, de l'Initiative pour la transparence et de la plateforme de données ouvertes de l'ONUDI.

Programme B.2 : Évaluation

Description générale

Ce programme contribue à promouvoir la responsabilisation, le perfectionnement institutionnel et l'amélioration continue au sein de l'Organisation et éclaire les prises de décisions stratégiques et programmatiques à partir de données factuelles tirées d'évaluations des activités et des opérations de l'ONUDI. Le programme B.2 : i) procède à des évaluations stratégiques et thématiques et à des évaluations de pays indépendantes sur des aspects interprogrammes ou institutionnels ; et ii) promeut la prise en compte des conclusions, des enseignements et des recommandations découlant des évaluations dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes. Il est conforme aux Normes et règles d'évaluation applicables dans le système des Nations Unies et cadre avec les travaux du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) visant à mettre en œuvre les meilleures pratiques dans le domaine de l'évaluation.

Résultats du programme B.2

Renforcement des retombées, de l'efficacité et de la viabilité des interventions menées par l'ONUDI pour accélérer un développement industriel inclusif et durable dans la mise en œuvre de son cadre de programmation à moyen terme 2018-2021, et accroissement des retombées de l'action de l'ONUDI sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Renforcement de la responsabilité, de la prise de décisions fondée sur des données factuelles, du perfectionnement institutionnel et des retombées en ce qui concerne un développement industriel inclusif et durable	• Pourcentage de recommandations issues de l'évaluation appliquées	• Relevé des recommandations issues de l'évaluation

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le programme B.2 permettra d'obtenir les produits suivants :

- Diffusion de rapports et de recommandations issus des évaluations thématiques, des évaluations de pays et des évaluations stratégiques indépendantes, portant sur les questions stratégiques et transversales du cadre de programmation à moyen terme et mettant en évidence les domaines à améliorer (résultat mesuré en fonction du pourcentage de rapports publiés sur le nombre prévu dans le plan de travail pour 2020-2021) ;
- Diffusion de produits d'information liés à l'évaluation, y compris des données agrégées ou des synthèses fournies par des évaluateurs ou autres certificateurs (résultat mesuré en fonction du pourcentage de produits d'information publiés sur le nombre prévu dans le plan de travail pour 2020-2021).

Programme B.3 : Services juridiques

Description générale

Ce programme fournit des services sde conseil juridique à tous les organes de l'ONUDI. Les principales activités sont notamment les suivantes : donner des avis sur les accords internationaux, les contrats, les questions d'emploi, les relations extérieures et les projets d'assistance technique ; défendre les intérêts de l'ONUDI

dans le cadre de contrats ou de procès devant des tribunaux internationaux et d'autres instances ; et favoriser le développement du droit international et l'harmonisation des règles, procédures et politiques du régime commun des Nations Unies.

Résultats du programme B.3

Bonne conduite des affaires de l'ONUDI et capacité de l'Organisation de défendre ses droits et ses intérêts par la promotion de la primauté du droit et à l'aide de conseils sur le droit international et le droit interne de l'Organisation.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
De solides bases juridiques pour les activités de l'Organisation et une défense efficace de ses droits, positions et intérêts en matière de contrats et de litiges	• Absence d'erreurs ou de différends liés aux avis juridiques • Clarté des moyens juridiques mis en œuvre • Réduction du nombre total d'affaires où la responsabilité de l'ONUDI est engagée par rapport au nombre total de plaintes déposées contre elle • Absence de cas où le statut, les privilèges et les immunités dont jouissent l'Organisation et ses fonctionnaires sont remis en cause ou ne sont pas maintenus	• Correspondance, y compris mémorandums interservices, lettres, courriers électroniques • Registre • Jugements du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT)

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le programme B.3 permettra d'obtenir les produits suivants :

- Publication de documents, tels que des accords, des mémorandums d'accord, des déclarations conjointes, des règlements et des règles, des textes administratifs, des directives et des manuels, des notes verbales, des mémoires destinés au TAOIT, des avis juridiques ;
- Fourniture de services de conseil juridique aux États Membres et à toutes les unités administratives du Secrétariat ;
- Établissement d'un recueil juridique à jour, accessible et organisé de manière logique, pour afficher sur l'intranet et sur le site Web de l'ONUDI des documents juridiques de base, des ressources juridiques utiles telles que des documents types et des modèles, les traités pertinents et les accords conclus ; et
- Publication d'un certain nombre d'avis juridiques dans l'Annuaire juridique des Nations Unies.

Programme B.4 : Contrôle interne

Description générale

Ce programme appuie l'accomplissement de la mission de l'ONUDI, des résultats attendus d'elle et des responsabilités qui lui sont confiées, en favorisant une culture de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité grâce à ce qui suit :

a) Des services de vérification interne indépendants et objectifs (tant en matière d'assurance que de conseils), permettant d'évaluer et d'analyser l'efficacité et l'adéquation du système de contrôle interne, de gestion des risques et de

gouvernance de l'ONUDI, ainsi que l'utilisation rationnelle, efficace et rentable des ressources dont elle dispose, par des études systématiques, ordonnées et objectives à tous les niveaux de l'Organisation, et de recommander des améliorations, le cas échéant ; et

b) L'examen d'allégations d'actes répréhensibles, par exemple, la fraude, la corruption, les irrégularités de gestion, les violences et le harcèlement au travail, les agressions et le harcèlement sexuels, l'abus d'autorité, les représailles contre les lanceurs d'alerte et la violation du Code de conduite éthique au sein de l'ONUDI.

Le programme sert aussi de point de contact pour toutes les activités de l'ONUDI liées aux travaux du Corps commun d'inspection et assure le Secrétariat du Comité consultatif pour les questions d'audit.

Résultats du programme B.4

Renforcement de la transparence, de la responsabilité, des résultats, de l'intégrité et de la confiance des interlocuteurs dans l'Organisation

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Renforcement de l'efficacité, de l'efficience, de l'adéquation et de l'utilité des opérations de l'ONUDI	Pourcentage de recommandations issues de la vérification interne appliquées par la Direction	Relevé des recommandations issues de la vérification interne

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le programme B.4 permettra d'obtenir les produits suivants :

- Diffusion de rapports relatifs à l'examen et à l'évaluation des activités de l'Organisation menés de manière indépendante et objective (résultat mesuré en fonction du pourcentage d'opérations de l'ONUDI ayant fait l'objet d'une vérification sur le nombre prévu dans le plan de travail pour 2020-2021 et du pourcentage de plaintes examinées et réglées parmi celles reçues au cours de cet exercice) ;
- Coordination des activités intéressant les travaux du Corps commun d'inspection ;
- Établissement d'un certain nombre de rapports d'enquête en fonction du nombre de plaintes reçues ; et
- Appui au Comité consultatif pour les questions d'audit (résultat mesuré en fonction du pourcentage de réunions du Comité effectivement tenues au regard du calendrier prévu).

Programme B.5 : Éthique et responsabilité

Description générale

Ce programme assure la promotion d'une culture de l'éthique, de la transparence et de la responsabilité dans toute l'Organisation, notamment par : i) le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'ONUDI relatives à l'éthique ; ii) l'offre de conseils à la direction et au personnel de l'ONUDI sur les politiques et les questions relatives à l'éthique ; iii) la diffusion des normes de conduite établies dans l'ensemble de l'Organisation ; iv) le suivi des tendances mondiales et des meilleures pratiques dans le domaine de l'éthique, de la transparence et de la responsabilité ; et v) la représentation de l'ONUDI auprès des partenaires extérieurs pour les questions relatives à l'éthique.

Résultats du programme B.5

Promotion et encouragement d'une culture de l'éthique, de la transparence et de la responsabilité au sein de l'Organisation et maintien de la conformité des politiques de l'ONUDI dans ce domaine aux meilleures pratiques suivies par le système des Nations Unies et d'autres instances.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Sensibilisation accrue aux questions d'éthique et de responsabilité au sein de l'Organisation et mesures prises en la matière	• Nombre de messages de sensibilisation diffusés	• Réaction du personnel aux messages

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le programme B.5 permettra d'obtenir les produits suivants :

- Conduite d'une campagne de sensibilisation appropriée visant à promouvoir une culture de l'éthique, de la transparence et de la responsabilité au sein de l'ONUDI.

Programme B.6 : Comité consultatif pour les questions d'audit

Description générale

Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit est un comité d'experts établi conformément à l'article 63 du règlement intérieur du Conseil du développement industriel et à sa décision IDB.44/Dec.4 pour donner des avis au Directeur général et au Conseil sur les questions relevant de son mandat. Le Comité, dont les membres sont nommés par le Conseil, se réunit au moins deux fois par an.

Résultats du programme B.6

Existence d'un système efficace de contrôle interne, d'un mécanisme de gestion des risques et de la fonction de contrôle interne.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Amélioration du cadre de gouvernance	• Nombre de mesures relatives au cadre de gouvernance de l'ONUDI approuvées par le Directeur général et le Conseil	• Circulaires publiées par le Directeur général • Rapports des sessions du Conseil du développement industriel

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le programme B.6 permettra d'obtenir les produits suivants :

- Diffusion d'au moins deux rapports annuels du Comité consultatif pour les questions d'audit contenant des avis à l'intention du Directeur général et du Conseil sur des questions relevant du mandat du Comité, et présentation de ces rapports au Conseil par son Président.

GRAND PROGRAMME C : CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE : VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE

Description générale

Le grand programme C donne l'orientation thématique des activités de programme de l'Organisation, afin d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement et les pays à économie en transition pour parvenir à des niveaux plus élevés de développement industriel inclusif et durable. Les résultats dépendent d'un bon dosage de fonctions et de services de facilitation, à savoir : i) la coopération technique ; ii) les fonctions analytiques et les services consultatifs ; iii) les fonctions normatives et les activités liées au respect des normes ; et iv) le rôle de forum mondial de l'Organisation et son action de promotion des partenariats, du développement de réseaux et de la coopération industrielle. Le réseau de bureaux hors Siège de l'ONUDI, qui est chargé de représenter l'Organisation sur le terrain, est intégré dans ce grand programme. En outre, les résultats en matière de développement et l'efficacité globale de la gestion des programmes de l'Organisation seront évalués et les informations pertinentes seront communiquées.

Résultat global

Promouvoir un développement industriel inclusif et durable par la prospérité partagée, la compétitivité économique, et la protection de l'environnement, en s'appuyant sur le renforcement des connaissances et des institutions.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			**Prévisions 2020-2021 (après actualisation des coûts)**			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
220,60	**176,00**	**396,60**	Dépenses de personnel	51 960 440	27 899 900	79 860 340
			Consultants	725 310	1 478 400	2 203 710
			Réunions	132 200	169 200	301 400
			Voyages autorisés	1 191 700	2 468 600	3 660 300
			Dépenses de fonctionnement	6 274 234	155 200	6 429 434
			Technologies de l'information et des communications	740 300		740 300
			Programme ordinaire de coopération technique/ ressources spéciales pour l'Afrique	9 557 096		9 557 096
			Total, dépenses (montants bruts)	**70 581 280**	**32 171 300**	**102 752 580**
			Recettes	(2 431 500)		(2 431 500)
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)		**327 480 300**	**Total ressources (montants nets)**	**68 149 780**	**32 171 300**	**100 321 080**
			Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			**427 801 380**

Par programme

		Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
		P	G			
C.1	Création d'une prospérité partagée	64,00	27,90	25 968 976	68 369 100	94 338 076
C.2	Renforcement de la compétitivité économique	45,85	22,55	17 624 347	71 255 600	88 879 947
C.3	Protection de l'environnement	71,60	35,65	31 115 825	177 077 200	208 193 025
C.4	Services transversaux	39,15	17,90	15 791 898	10 778 400	26 570 298
C.5	Appui aux opérations hors Siège		72,00	9 820 034		9 820 034
C.	**Total, grand programme**	**220,60**	**176,00**	**100 321 080**	**327 480 300**	**427 801 380**

Programme C.1 : Création d'une prospérité partagée

Description générale

Le programme thématique C.1 (« Création d'une prospérité partagée ») représente la dimension sociale du mandat de l'ONUDI en faveur d'un développement industriel inclusif et durable. Il porte sur un ensemble de services fournis par l'ONUDI à ses États Membres, conformément aux objectifs de développement durable (1, 2, 5, 9, 10 et 17). Les interventions menées par l'ONUDI au titre de ce programme s'articulent autour de trois éléments de programme et visent à réaliser les objectifs suivants :

- Mettre en place des agro-industries durables par l'ajout de valeur aux produits et résidus agricoles, renforcer de manière inclusive les capacités productives des acteurs de la chaîne de valeur agricole, intégrer les petits exploitants agricoles aux chaînes de valeur mondiales et accroître les possibilités d'emplois et de revenus des communautés rurales, et renforcer les liens entre l'agriculture, l'industrie et les marchés ;
- Établir des économies rurales diversifiées et résilientes entretenant de solides liens économiques avec le monde urbain, fournir des méthodes de production durables pour l'ajout de valeur aux produits agricoles, en veillant à assurer l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, pour les jeunes et les personnes vulnérables, ainsi qu'entre les groupes sociaux, et renforcer les partenariats avec toutes les parties prenantes publiques et privées aux processus d'agro-industrialisation ;
- Renforcer la sécurité humaine dans les situations d'après-crise, instaurer des moyens de subsistance résilients, développer l'entrepreneuriat et les capacités productives dans les régions à risque élevé de migration, et renforcer la résilience économique et la sécurité humaine par le rétablissement et l'amélioration des capacités productives locales dans les régions vulnérables et exposées aux conflits.

Résultats du programme C.1

Promouvoir l'élimination de la pauvreté, l'inclusion sociale et la sécurité humaine, en rétablissant les moyens de subsistance et en renforçant les capacités productives et la résilience des populations, notamment des personnes et communautés vulnérables, dans le contexte des systèmes agricoles et alimentaires ou dans les situations de conflit, de crise économique et de catastrophe naturelle, de manière durable et sans compromettre le capital naturel et les services écosystémiques qui facilitent la production agricole alimentaire et non alimentaire, de manière à offrir plus de perspectives aux femmes comme aux hommes, en partenariat avec tous les acteurs concernés.

Les résultats du programme C.1 devraient être obtenus par l'association des résultats attendus au titre de chaque élément de programme, comme indiqué ci-après :

Élément de programme C.1.1 : Agribusiness et développement rural

Cet élément de programme favorise une industrialisation inclusive et durable ainsi que le développement humain par l'instauration de systèmes alimentaires durables. Il porte sur les agro-industries, le renforcement et la modernisation des chaînes de valeur agricoles alimentaire et non alimentaire, la promotion de l'infrastructure relative aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) aux fins de la sécurité et de la sûreté alimentaires, ainsi que la constitution et le renforcement des capacités des institutions exerçant une surveillance réglementaire de la chaîne d'approvisionnement des systèmes alimentaires. Il appuie le transfert de technologie et la mise en commun des pratiques optimales en vue de la réduction des pertes après récolte et donc de l'amélioration de la sécurité alimentaire, et prévoit des interventions destinées à accroître la compétitivité et la productivité au niveau de la transformation, ainsi qu'à resserrer les liens entres les petits exploitants agricoles, l'industrie et les marchés. En outre, il encourage les partenariats avec les institutions financières internationales, le secteur privé, les instituts de recherche et le milieu universitaire, et d'autres organisations du système des Nations Unies, notamment les partenariats public-privé aux fins de la mise en place d'infrastructures rurales, par exemple de parcs agro-industriels durables destinés à promouvoir la résilience des entreprises en zone rurale.

Résultats attendus pour l'élément de programme C.1.1

Résultats attendus	***Indicateurs de performance***	***Moyens de vérification***
Renforcement des capacités dont les pays ont besoin pour assurer la sécurité et la sûreté alimentaires à l'aide de solutions industrielles	• Nombre de projets de l'ONUDI ayant permis de renforcer les capacités institutionnelles et économiques aux fins de la sécurité et de la sûreté alimentaires	• Tableau de bord SAP de gestion des projets et du portefeuille
Élargissement des possibilités offertes aux communautés agricoles vulnérables et rurales de mener des activités génératrices de revenus, en vue de la mise en place de moyens de subsistance résilients	• Nombre de projets de l'ONUDI ayant permis de traiter des problèmes liés à la résilience des moyens de subsistance et à la productivité extra-agricole	• Tableau de bord SAP de gestion des projets et du portefeuille
Renforcement de la capacité des pays d'intégrer les petites et moyennes entreprises (PME) des secteurs industriel et autres dans les marchés et chaînes de valeur à l'échelle nationale et mondiale	• Nombre d'interventions de l'ONUDI menées aux niveaux institutionnel et industriel ayant permis d'accroître la productivité industrielle et la performance commerciale du secteur des PME	• Tableau de bord SAP de gestion des projets et du portefeuille
Plus haut niveau de développement industriel inclusif et durable dans les pays grâce à la croissance de l'investissement du secteur privé dans l'agro-industrie	• Nombre de projets ayant contribué à l'augmentation des capacités productives et des investissements responsables dans le cadre d'une croissance menée par le secteur privé	• Tableau de bord SAP de gestion des projets et du portefeuille

Élément de programme C.1.2 : Les femmes et les jeunes dans les activités productives

Cet élément de programme part du principe que la pauvreté ne pourra être éliminée tant que n'auront pas été corrigées les inégalités omniprésentes au sein des populations et des régions et entre elles en matière de revenus et de débouchés économiques. Lorsque les femmes ne peuvent accéder sur un pied d'égalité au marché du travail en tant qu'entrepreneurs, cadres ou travailleurs, les économies sont perdantes en raison des effets néfastes à long terme dus au fait que la moitié du réservoir potentiel de main-d'œuvre n'est pas exploitée. L'autonomisation économique de secteurs marginalisés de la population, en particulier des femmes et des jeunes, permet de contribuer sensiblement à l'élimination de la pauvreté et accroît les perspectives de croissance. Cet élément de programme vise à répondre à la nécessité de valoriser le capital humain, notamment à lever les obstacles à la participation des femmes et des jeunes aux secteurs productifs de l'économie, en particulier dans les PMA, et entend à cette fin promouvoir la formation professionnelle, tant dans le domaine technique que dans celui de l'entrepreneuriat, et établir un partenariat solide entre le secteur public et le secteur privé local et international.

Résultats attendus pour l'élément de programme C.1.2

Résultats attendus	***Indicateurs de performance***	***Moyens de vérification***
Participation accrue des femmes et des jeunes des pays en développement aux activités productives	• Nombre de femmes et de jeunes ayant bénéficié du portefeuille de projets de l'ONUDI	• Rapports d'activité
Renforcement des capacités institutionnelles au service de l'autonomisation effective des jeunes et des femmes	• Nombre d'institutions ayant reçu un appui pour l'intégration des jeunes et des femmes	• Système PGI/SAP de l'ONUDI, rapports financiers

Élément de programme C.1.3 : Sécurité humaine et relèvement après les crises

Cet élément de programme contribue à la sécurité humaine dans les pays touchés par des catastrophes d'origine naturelle et humaine et par l'arrivée et le départ de migrants et de réfugiés, en aidant à rétablir des moyens de subsistance et à renforcer la résilience parmi les communautés vulnérables. L'objectif est d'appuyer la reconstruction des équipements collectifs et de l'infrastructure industrielle par le rétablissement et le développement des activités productives et le perfectionnement des compétences professionnelles de façon à les rendre plus inclusives et soucieuses des questions de genre et à leur faire jouer un rôle actif dans la création de possibilités d'emplois décents et durables. La remise en état de biens industriels détruits, la promotion de la stabilité, le relèvement économique et l'aide à la reconstruction dans les communautés touchées par des conflits, des crises économiques et des catastrophes naturelles contribuent à stabiliser les populations. Promouvoir la sécurité humaine en encourageant les communautés touchées par des crises à développer des activités productives sur le plan local par la création d'entreprises, d'emplois et de possibilités de revenus permet d'améliorer le niveau de vie et la résilience.

Résultats attendus pour l'élément de programme C.1.3

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Renforcement des capacités dont les pays ont besoin pour faire face aux menaces à la sécurité humaine à l'aide de solutions industrielles	• Nombre de projets et de programmes mis en œuvre par l'ONUDI ayant permis de renforcer les capacités institutionnelles et économiques dans le domaine de la sécurité humaine • Utilisation de normes de qualité établies et de rapports statistiques périodiques pour déterminer si les capacités d'un pays ont été renforcées	• Tableau de bord SAP de gestion des projets et du portefeuille
Relèvement de l'infrastructure de production et rétablissement des emplois, des moyens de subsistance, des commerces, des entreprises et des industries dans les pays touchés par des crises	• Nombre de projets menés avec l'appui de l'ONUDI dans les domaines de la sécurité humaine et des interventions en cas de crises ayant permis d'améliorer la sécurité socioéconomique ainsi que la sécurité environnementale et énergétique • Utilisation de normes de qualité reconnues et de rapports statistiques périodiques pour déterminer si l'offre de moyens de subsistance a progressé dans un pays donné	• Tableau de bord SAP de gestion des projets et du portefeuille

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le programme C.1 permettra d'obtenir les produits suivants :

Élément de programme C.1.1

- Mise en œuvre de projets destinés à renforcer les capacités nationales en vue de la mise en place de systèmes alimentaires durables et résilients ;
- Mise en œuvre de projets visant à renforcer les capacités institutionnelles des systèmes nationaux de contrôle des aliments afin d'assurer la surveillance de la sûreté alimentaire dans la chaîne de valeur alimentaire ;
- Mise en œuvre de projets destinés à réduire les pertes après récolte et à améliorer la sécurité alimentaire grâce à la diffusion des technologies de traitement des produits alimentaires et au renforcement des compétences en matière de traitement et de conservation de ces produits ;
- Mise en œuvre de projets visant à améliorer la compétitivité des produits agricoles à valeur ajoutée par le resserrement des liens entre l'agriculture, l'industrie et le marché ; et
- Mise en œuvre de projets destinés à renforcer les compétences des PME des industries agroalimentaires et non alimentaires en vue de la production de produits de qualité et de l'amélioration de l'accès aux marchés locaux, régionaux et mondiaux.

Élément de programme C.1.2

- Utilisation d'outils et de méthodes destinés à l'autonomisation des jeunes et des femmes et à la conduite de formations et de projets ;
- Mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités à l'intention des institutions de niveau intermédiaire ;
- Fourniture d'une assistance aux établissements d'enseignement professionnel en vue de promouvoir une offre de formation adaptée à la demande ;

- Fourniture d'un appui aux écoles pour l'élaboration et l'enseignement de programmes sur l'entrepreneuriat ;
- Création de partenariats sur la formation en cours d'emploi ; et
- Participation des acteurs clefs des secteurs public et privé aux activités de projet.

Élément de programme C.1.3

- Fourniture de solutions industrielles pour l'amélioration de la sécurité économique, alimentaire et environnementale des communautés et personnes vulnérables exposées à des risques, des menaces et des vulnérabilités concernant ces aspects de la sécurité humaine ; et
- Relèvement et régénération de l'infrastructure et des activités productives dans les zones et les communautés touchées par des crises, grâce au rétablissement des emplois, des moyens de subsistance, des commerces, des entreprises et des industries.

Programme C.2 : Renforcement de la compétitivité économique

Description générale

Le programme C.2 vise à développer et renforcer les chaînes d'approvisionnement locales et leurs liens avec les chaînes de valeurs régionales et mondiales en vue d'accélérer la croissance économique tirée par les exportations et de parvenir à un développement industriel inclusif et durable. Il encourage la modernisation des produits, des processus et des chaînes de valeur, et l'innovation en la matière, grâce aux technologies et modèles économiques issus de la quatrième révolution industrielle ; et favorise la mise en place d'écosystèmes économiques et d'innovation propres à faciliter l'assimilation, l'adoption et la diffusion des technologies issues de la quatrième révolution industrielle, l'entrepreneuriat et l'investissement ainsi que le renforcement des capacités commerciales. Il aide les pays à surmonter les obstacles à l'adoption de nouvelles technologies et ceux liés à l'incapacité de produire des biens destinés à l'exportation qui soient compétitifs, tout en répondant aux normes en vigueur sur les marchés cibles en matière de qualité, santé, sécurité, environnement, viabilité et protection des consommateurs. Il appuie la mise en place de systèmes de contrôle de la qualité et l'adoption de normes internationalement acceptées et de mesures tendant à démontrer le respect de ces normes.

Ce programme revêt une dimension sectorielle spécifique en s'attachant à la modernisation des industries traditionnelles, comme le textile et l'habillement ou l'automobile, ainsi qu'au développement des industries de pointe, comme l'électronique et l'industrie pharmaceutique, dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Il tire également parti des avantages qui découlent des liens existant entre infrastructure, industrialisation et innovation, afin de réaliser une spécialisation intelligente grâce à l'utilisation d'outils de nouvelle génération pour le développement spatial (par exemple, les corridors industriels, les villes et parcs intelligents, les zones économiques spéciales et les systèmes régionaux d'innovation), et de favoriser le développement des PME et de leurs groupements et réseaux. Les interventions menées par l'ONUDI au titre de ce programme s'articulent autour de trois éléments de programme.

Résultats du programme C.2

Renforcer la compétitivité économique, en tenant compte de la diversité des besoins des pays en développement ainsi que des pays dans leur ensemble et des groupes de population défavorisés, et permettre aux PME de bénéficier des progrès technologiques rapides liés à la quatrième révolution industrielle.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Renforcement de la compétitivité économique de divers groupes de pays en développement, grâce à l'adoption de technologies, à l'amélioration de l'environnement économique des PME, à l'entrepreneuriat et au respect des normes internationales et des exigences du marché, ainsi que par la création de partenariats en vue du transfert de connaissances et de technologie, de la mise en réseau, de l'investissement à impact et de la coopération industrielle	• Amélioration de la performance de différents groupes de pays en matière de compétitivité	• Indicateurs de performance de l'ONUDI en matière de compétitivité • Classement du Forum économique mondial en matière de compétitivité • Indicateurs de productivité généraux et sectoriels • Indicateurs de l'état de préparation aux technologies et de l'adoption de celles-ci aux niveaux national et sectoriel • Indicateurs de la production de technologies aux niveaux national et sectoriel

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le programme C.2 permettra d'obtenir les produits suivants :

- Mise en œuvre de politiques et de programmes visant à aider différents groupes de pays, d'industries et d'entreprises (PME) à opérer un passage en douceur à la quatrième révolution industrielle, avec notamment l'élaboration d'un cadre stratégique destiné à orienter ce passage au niveau sectoriel, et création d'observatoires et de centres d'innovation, de formation et de démonstration sur le thème de l'industrie 4.0 ;
- Mise en œuvre de réformes de l'environnement économique, notamment de réformes visant à assurer le passage de l'économie informelle à l'économie structurée grâce aux technologies numériques ; fourniture d'un appui à la mise en place d'écosystèmes d'innovation économique et adoption de réglementations régissant l'économie numérique, telle que mesurée ;
- Acquisition par les parties prenantes du secteur public, des organisations intermédiaires et des secteurs industriels des capacités dont elles ont besoin pour mettre en œuvre la quatrième révolution industrielle, et mise au point de modules de formation et de sensibilisation à petite échelle (apprentissage par la pratique) sur le thème de la quatrième révolution industrielle ;
- Conception et mise en œuvre de réformes sur les politiques et systèmes de contrôle de la qualité, telles que mesurées par les statistiques sur le commerce, le commerce intra-industriel, les taux de refus et les normes relatives à l'industrie 4.0 adoptées aux niveaux mondial, régional et national ;
- Conclusion de partenariats sur la conception et l'exécution de projets avec des institutions de financement du développement et sur la diffusion des technologies issues de la quatrième révolution industrielle avec des parties prenantes nationales et internationales ; et
- Traitement, au niveau supranational et régional, des questions de normalisation et d'interopérabilité en rapport avec l'économie numérique, et déploiement de solutions en la matière au niveau national.

Élément de programme C.2.1 : Investissement, technologie et développement des PME

Cet élément de programme améliore le cadre général du commerce, de l'innovation et de l'investissement en faveur de l'entrepreneuriat, du développement des PME et de l'internalisation de leurs opérations, ainsi que de l'investissement et de l'apprentissage, de l'innovation et du développement technologiques dans le contexte de la quatrième révolution industrielle, et de la spécialisation intelligente. Il offre une gamme de services destinés à améliorer les politiques et renforcer les capacités institutionnelles aux niveaux national et régional, le but étant de créer un écosystème économique et d'innovation propice à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à l'assimilation de la quatrième révolution industrielle, aux fins de la mise à niveau et de la modernisation de l'industrie, de l'investissement à impact, de la spécialisation intelligente et de l'intégration régionale et économique. Il fournit également des orientations sur un large éventail de questions, en vue de l'élaboration de stratégies pour la modernisation de l'industrie par les secteurs industriels. Il revêt par ailleurs une dimension sectorielle. Du fait de sa spécificité, l'industrie pharmaceutique doit être modernisée afin de garantir le respect des normes de qualité pour ce qui est tant de la consommation locale et régionale que des exigences des marchés internationaux, et également afin d'attirer les investissements et d'assurer l'accès aux technologies pour contribuer à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de développement durable, par exemple les objectifs 3, 8 et 9, de manière à fournir des médicaments aux membres les plus vulnérables de la société et ainsi veiller au caractère inclusif de l'industrialisation durable. Les services apportés à l'industrie comprennent également des programmes de formation et de mentorat visant à accroître l'efficacité de la production et à développer l'offre commerciale globale afin d'attirer davantage les investisseurs internationaux.

Élément de programme C.2.2 : Capacités de renforcement de la compétitivité des échanges et responsabilité des entreprises

Cet élément de programme renforce les capacités dont disposent les PME des pays en développement et des PMA pour participer aux chaînes de valeur régionales et mondiales et répondre aux exigences des marchés. Il porte sur des aspects tels que la politique générale, la gouvernance, la productivité, la création de valeur et la récupération des plus-values, et le respect des normes. Il porte en outre sur les prescriptions énoncées dans les accords de l'Organisation mondiale du commerce, notamment sur les SPS, les obstacles techniques au commerce (OTC) et la facilitation des échanges, ainsi que dans d'autres conventions et accords internationaux qui déterminent l'accès aux marchés cibles. L'échange de connaissances, les services de conseil stratégique et le renforcement des capacités visent à créer un environnement économique favorable à la modernisation industrielle et au renforcement des capacités commerciales grâce à des politiques et des programmes portant sur la création d'organismes et de systèmes de contrôle de la qualité et la fourniture de services liés à l'évaluation de la conformité (mise à l'essai, étalonnage, inspection, certification, traçabilité), en tenant compte des meilleures pratiques internationales, tout en favorisant leur reconnaissance à l'échelle internationale, et en tirant parti des nouvelles technologies et des nouveaux concepts et modèles économiques issus de la quatrième révolution industrielle.

Élément de programme C.2.3 : Développement de l'entrepreneuriat

Cet élément de programme appuie l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat social, et la valorisation des ressources humaines, en fournissant aux jeunes et aux femmes des services d'aide à la création d'entreprises. Il promeut l'amélioration de l'environnement réglementaire de manière à encourager, d'une part, la conduite

d'activités entrepreneuriales compétitives dans le secteur structuré, notamment par des initiatives visant à élaborer des programmes d'étude généraux à l'appui de la formation à l'entrepreneuriat dans les établissements secondaires et d'enseignement professionnel, et, d'autre part, la prise en compte dans la formation professionnelle industrielle des compétences requises dans le contexte de la quatrième révolution industrielle, à l'aide de programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) adaptés.

Programme C.3 : Protection de l'environnement

Description générale

Le programme C.3 contribue à promouvoir un développement industriel inclusif et durable en améliorant la performance environnementale, la productivité des ressources et la sûreté des industries existantes, et en appuyant la création de nouvelles industries fournissant des biens et services respectueux de l'environnement, notamment par des pratiques d'économie circulaire. En outre, il aide les pays à s'orienter vers un avenir énergétique durable grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables à des fins productives, à l'adoption de méthodes efficaces d'utilisation de l'énergie par l'industrie, à la mise en place de technologies et de procédés à faible émission de carbone, et au transfert des pratiques optimales en matière de politique générale. Il aide également les pays à appliquer les prescriptions liées à l'industrie dans les accords multilatéraux sur l'environnement. S'attachant à la fois aux aspects techniques et de politique générale dans le cadre d'approches intégrées telles que les parcs éco-industriels et l'économie circulaire, respectivement, il permet d'adapter les interventions à l'échelle sectorielle ou au niveau de l'entreprise dans des secteurs entiers de l'industrie des pays en développement ou en transition. Il s'articule autour de trois éléments de programme.

Résultats du programme C.3

Améliorer la performance environnementale des industries, assurer la transition vers un avenir énergétique durable grâce à la mise en œuvre d'une économie circulaire viable à l'échelle mondiale, axée sur la réduction des émissions de CO_2, l'utilisation plus rationnelle des matériaux, de l'eau et de l'énergie, et la diminution de la quantité de polluants et de déchets produits par l'industrie.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Renforcement de la capacité des pays de mettre en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et de les intégrer dans les cadres stratégiques, financiers, juridiques et de planification aux niveaux national et infranational	• Nombre de pays, et nombre de projets menés par l'ONUDI à l'échelle mondiale et régionale, dans lesquels les capacités de satisfaire à des obligations particulières au titre d'accords multilatéraux sur l'environnement ont été renforcées dans le cadre d'activités appuyées par l'ONUDI	• Rapport d'évaluation, rapport sur l'état d'avancement des travaux, projet de cadre juridique et de politique générale
Pays dotés de meilleures capacités pour gérer les transformations dans le sens d'un développement produisant de faibles émissions et résilient, notamment grâce à des technologies peu polluantes	• Nombre de pays bénéficiant des activités de l'ONUDI, et nombre de projets menés par l'Organisation à l'échelle mondiale et régionale, dans lesquels les capacités institutionnelles et économiques dans les domaines des changements climatiques et de l'utilisation rationnelle des ressources ont été renforcées	• Rapport d'évaluation, rapport sur l'état d'avancement des travaux, procès-verbal de réception

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre	• Pays ayant renforcé leurs capacités de réduction des émissions de gaz à effet de serre (en kilotonne équivalent CO_2)	• Rapport d'évaluation, rapport sur l'état d'avancement des travaux, procès-verbal de réception
Arrêt progressif ou réduction de la production de substances chimiques et de déchets dangereux	• Pays ayant arrêté progressivement ou réduit la production de substances chimiques et de déchets dangereux (baisse de la production de substances chimiques du fait de l'arrêt progressif ou de la réduction, en nombre de tonnes)	• Rapport d'évaluation, rapport sur l'état d'avancement des travaux
Utilisation plus rationnelle des ressources et réduction de la quantité de polluants et de déchets produits par l'industrie au service de la promotion de l'économie circulaire	• Pays ayant retiré une valeur commerciale des matériaux non utilisés/réutilisés/recyclés (selon des indicateurs de projets tels que la valeur des matériaux non utilisés/réutilisés/recyclés, le nombre d'entreprises adoptant des technologies optimales/nouvelles, le financement à effet de levier, et le nombre d'emplois verts créés/consolidés)	• Rapport d'évaluation, rapport sur l'état d'avancement des travaux, procès-verbal de réception
Renforcement de la capacité des pays à améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie	• Taux d'amélioration de l'efficacité énergétique normalisée des destinataires/bénéficiaires d'interventions de l'ONUDI • Valeur monétaire de l'énergie économisée • Investissements réalisés par l'industrie dans les technologies et services en faveur de l'efficacité énergétique	• Rapport d'évaluation, rapport sur l'état d'avancement des travaux, procès-verbal de réception
Renforcement de la capacité des pays à déployer des applications des sources d'énergie renouvelable aux fins d'un développement industriel inclusif et durable et d'utilisations productives	• Croissance en pourcentage de la puissance installée en énergies renouvelables comparativement à la situation initiale	• Rapport d'évaluation, rapport sur l'état d'avancement des travaux
Renforcement des capacités techniques de gestion des biens et services environnementaux par suite de l'intervention de l'ONUDI	• Pays dont les importations et les exportations de biens environnementaux sont en hausse (selon des indicateurs de projet tels qu'une liste combinée de biens environnementaux ou un indicateur de substitution similaire, ou encore les investissements totaux du secteur privé dans des entreprises de technologie propre, mobilisés grâce à l'intervention de l'ONUDI)	• Statistiques nationales, données sur les importations, rapport d'évaluation, rapport sur l'état d'avancement des travaux

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le programme C.3 permettra d'obtenir les produits suivants :

- Élaboration et mise en œuvre, à l'échelle mondiale et régionale, de projets visant à renforcer les capacités dont les pays ont besoin pour appliquer les accords multilatéraux sur l'environnement ;
- Élaboration et mise en œuvre, à l'échelle mondiale et régionale, de projets conduisant au renforcement des capacités institutionnelles et économiques dans les domaines des changements climatiques et de l'utilisation rationnelle des ressources.

Élément de programme C.3.1 : Production industrielle économe en ressources et à faible émission de carbone

Cet élément de programme contribue au renforcement des capacités dont l'industrie, le secteur public, les prestataires de services énergétiques et environnementaux et les autres parties prenantes concernées ont besoin pour adopter des politiques et pratiques d'économie circulaire se fondant sur la conception de produits écologiques et sur une gestion rationnelle des ressources et des déchets. Il s'appuie sur des orientations générales et des activités de sensibilisation intergouvernementales pour aboutir à la fabrication de produits manufacturés non toxiques, qui utilisent des matières premières et des sources d'énergie renouvelables, et qui se prêtent facilement à la réparation, à la réutilisation, à l'adaptation en vue d'un nouvel usage, à la refabrication, au recyclage ou au surcyclage, à la récupération de l'énergie intrinsèque et, enfin, à l'élimination en toute sûreté. Il aide les pays à adopter des pratiques, des normes et des mesures d'appui au marché optimales, d'où une hausse des investissements privés et publics dans l'efficacité énergétique industrielle, les technologies sobres en carbone et les pratiques d'économie circulaire.

Élément de programme C.3.2 : Accès à une énergie propre à des fins productives

Cet élément de programme a pour objet d'accroître l'utilisation de sources d'énergie renouvelable et de favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie par l'industrie, en particulier par les petites et moyennes entreprises. Il vise à faciliter l'accès à des solutions énergétiques durables et d'un coût abordable pour appuyer les activités de production et promouvoir les possibilités de revenus et d'emplois qui en découlent, contribuant ainsi à atténuer les changements climatiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

Il aide par ailleurs les pays à adopter des technologies à faible émission de carbone, sans incidence sur le climat et énergétiquement propres, ainsi qu'à assimiler les innovations et à développer l'entrepreneuriat, et coordonne l'action et le dialogue stratégiques dans les domaines de l'énergie durable et des changements climatiques.

Élément de programme C.3.3 : Mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement

Cet élément de programme vise à aider les pays à se conformer à différents accords multilatéraux sur l'environnement, en renforçant les capacités dont ils ont besoin pour planifier, élaborer et appliquer les éléments de ces accords qui ont trait à l'industrie. Il aide également les pays à se doter de technologies appropriées pour respecter les accords et leurs objectifs. Il s'agit notamment d'appuyer l'élaboration de plans nationaux et d'évaluations, selon les besoins, et de les intégrer à des objectifs stratégiques nationaux pertinents, tels que l'économie circulaire,

l'élaboration des politiques, l'écoconception, l'efficacité énergétique, la réduction de l'utilisation de substances dangereuses dans les produits manufacturés, le recyclage, le recours aux matières premières de récupération et l'allongement de la durée de vie des produits grâce à la modernisation des réseaux de maintenance.

Programme C.4 : Services transversaux

Description générale

Le programme C.4 comprend six éléments qui sont des services transversaux à l'appui du mandat de l'ONUDI en faveur d'un développement industriel inclusif et durable et de ses fonctions essentielles. La réalisation collective des produits de chacun de ces éléments permettra d'atteindre les résultats escomptés du programme.

Résultats du programme C.4

Mise en place effective d'un développement industriel inclusif et durable et diffusion d'informations sur le sujet dans les États Membres de l'ONUDI, sur la base des données factuelles disponibles.

Élément de programme C.4.1 : Renforcement des connaissances et des institutions

Description générale

Le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 fait du « renforcement des connaissances et des institutions » une priorité stratégique visant à permettre et à appuyer la mise en place d'un développement industriel inclusif et durable, en mettant à profit les produits du grand programme C. À partir de la théorie du changement adoptée par l'ONUDI, des interventions adaptées ciblent des acteurs et des institutions clefs, allant des entreprises aux décideurs, l'objectif étant de sensibiliser les parties prenantes et de renforcer leurs connaissances et leurs compétences. Cela entraîne des changements de comportement nécessaires dans les pratiques opérationnelles, l'élaboration des politiques, la mise au point des technologies et les investissements, qui sont les principaux facteurs de la réalisation, par les États Membres, d'un développement industriel inclusif et durable et des objectifs de développement durable.

Cet élément contribue à renforcer la responsabilité dans le cadre des programmes et des projets de l'ONUDI, en particulier ceux exécutés au titre du grand programme C qui concourt à la réalisation de l'objectif de gestion de l'Organisation consistant à amplifier les résultats et les retombées et entraîne ainsi des changements en profondeur dans les industries et les économies des États Membres.

Résultats de l'élément de programme C.4.1

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Adoption d'un modèle de changement de comportement axé sur les acteurs dans les projets et les programmes de l'ONUDI	• Nombre et pourcentage de projets ayant adopté un modèle de changement de comportement axé sur les acteurs	• Analyse de la qualité à l'entrée du portefeuille de l'ONUDI • Rapports et synthèses d'évaluation • Plateforme de données ouvertes

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Adoption d'approches programmatiques destinées à maximiser les retombées	• Nombre et pourcentage de projets et de programmes ayant adopté une approche maximisant les retombées (reproduction, intégration)	• Analyse de la qualité à l'entrée du portefeuille de l'ONUDI • Rapports et synthèses d'évaluation • Plateforme de données ouvertes
Adoption d'approches programmatiques intégrant les fonctions essentielles de l'ONUDI conformément au cadre de programmation à moyen terme 2018-2021	• Nombre et pourcentage de projets et de programmes intégrant les fonctions essentielles	• Analyse de la qualité à l'entrée du portefeuille de l'ONUDI • Rapports et synthèses d'évaluation • Plateforme de données ouvertes
Amélioration de la prise en compte des enseignements tirés et des meilleures pratiques dans les projets et les programmes de l'ONUDI	• Nombre et pourcentage de projets et de programmes tenant compte des recommandations issues des évaluations précédentes	• Analyse de la qualité à l'entrée du portefeuille de l'ONUDI • Rapports et synthèses d'évaluation • Plateforme de données ouvertes
Extraction de connaissances du portefeuille de projets de l'ONUDI aux fins de publications et de produits de diffusion	• Nombre et pourcentage de publications reprenant des éléments et des données issus du portefeuille de projets et de programmes de l'ONUDI	• Site Web de l'ONUDI • Publications de l'ONUDI
Création et exploitation d'une base de connaissances regroupant les processus associés de gestion des connaissances de l'ONUDI, à partir des enseignements et des pratiques optimales dégagés des interventions de l'ONUDI	• Existence d'une base de connaissances numérique et de processus associés de gestion des connaissances	• Site Web de l'ONUDI • Politiques et instructions administratives internes

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, cet élément de programme devrait permettre d'obtenir les produits suivants :

- Principes directeurs, modèles et politiques visant à incorporer un modèle normalisé de changement de comportement axé sur les acteurs, propre à l'ONUDI, dans les documents relatifs aux projets et aux programmes ;
- Adoption systématique du modèle de changement de comportement axé sur les acteurs de l'ONUDI dans les descriptifs de projet ;
- Adoption systématique d'approches par reproduction ou par intégration dans les descriptifs de projets et de programmes afin de maximiser les retombées ;
- Intégration systématique des quatre fonctions essentielles de l'Organisation dans les descriptifs de projets et de programmes afin de maximiser les retombées ; et

- Base de connaissances numérique regroupant les enseignements et les meilleures pratiques dégagés des interventions de l'ONUDI.

Élément de programme C.4.2 : Conseils, recherche et statistique en matière de politique industrielle

Description générale

Cet élément de programme permet de mieux comprendre les politiques et les programmes de développement en assurant un encadrement intellectuel et en fournissant des services d'analyse au sein de l'ONUDI et à l'ensemble de la communauté du développement, et favorise une industrialisation inclusive et durable en tant que principal moyen de créer des emplois, de réduire la pauvreté et de lutter contre les changements climatiques. Il a pour objectif de recueillir et de diffuser des statistiques industrielles dans le monde entier et, en se fondant sur celles-ci, d'élaborer et de fournir des analyses factuelles et des conseils pratiques aux États Membres. Il procède à des études mondiales, régionales, nationales, sectorielles et thématiques sur le développement industriel et les processus de changement structurel. En étroite coopération avec d'autres organismes compétents et des institutions du savoir dans le monde entier, il vise à aider les décideurs des pays en développement à renforcer les capacités individuelles et institutionnelles. Il fournit également des conseils sur les stratégies industrielles et sur les moyens d'améliorer les processus d'élaboration des politiques dans les pays en développement.

Résultats de l'élément de programme C.4.2

Résultats attendus	***Indicateurs de performance***	***Moyens de vérification***
Changements observés dans le contenu du programme international de développement	• Nombre et type de bénéficiaires cibles (universitaires) atteints	• Examen des documents relatifs aux objectifs de développement mondiaux (par exemple, ceux du Programme d'action d'Addis-Abeba, des objectifs de développement durable, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) et du G20)
Adoption de politiques (dont cadres juridiques et réglementaires) résultant des activités de recherche et de sensibilisation menées par l'ONUDI	• Nombre et type de bénéficiaires cibles (décideurs) atteints	• Examen des documents de politique industrielle • Nombre de décideurs ayant participé à des activités de formation de l'ONUDI
Amélioration de la collecte de statistiques industrielles	• Nombre de bénéficiaires (organismes nationaux de statistique) atteints	• Adoption de normes statistiques internationales
Plus grande prévoyance dans la formulation des stratégies de développement industriel	• Nombre de téléchargements de rapports sur le développement industriel et participation au lancement desdits rapports • Nombre de participants au Sommet mondial sur l'industrie manufacturière et l'industrialisation et à la tournée de présentation connexe	• Document final du Sommet mondial sur l'industrie manufacturière et l'industrialisation • Citations de rapports sur le développement industriel dans des documents de recherche ou documents d'orientation nationaux

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, cet élément de programme devrait permettre d'obtenir les produits suivants :

- Au moins deux rapports, trois diagnostics ou analyses et trois manifestations liés à l'objectif de développement durable nº 9 ou à un développement industriel inclusif et durable, soit une augmentation de 15 % à 20 % par rapport à l'exercice biennal précédent ;
- Au moins deux éditions du Sommet mondial sur l'industrie manufacturière et l'industrialisation, 10 tournées de présentations de ce sommet et huit stages de formation ;
- Au moins une publication phare de l'ONUDI, le Rapport sur le développement industriel 2020, l'édition de l'International Yearbook of Industrial Statistics et des World Statistics on Mining and Utilities, ainsi qu'un rapport sur la performance compétitive de l'industrie et un rapport sur les indicateurs d'un développement industriel inclusif et durable ;
- Au moins sept projets destinés à l'élaboration de stratégies industrielles reposant sur des données concrètes ;
- Amélioration des bases de données statistiques et leur extension à sept pays supplémentaires, de façon à augmenter de 15 % le nombre de pays couverts ; et
- Fourniture de services consultatifs à 17 pays au moins.

Élément de programme C.4.3 : Mobilisation des partenariats et coopération Sud-Sud

Description générale

Cet élément de programme vise à stimuler les efforts déployés par l'ONUDI pour créer et gérer des partenariats stratégiques, conformément à l'objectif de développement durable nº 17, en particulier avec des fonds multilatéraux consacrés aux questions environnementales et à l'industrialisation durable, tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat, ainsi qu'avec des institutions financières, des entreprises du secteur commercial et des organisations professionnelles apparentées, telles que des associations et des chambres de commerce.

Il coordonne les activités menées par les départements techniques et les bureaux hors Siège de l'ONUDI avec des partenaires extérieurs pour établir des partenariats en faveur d'un développement industriel inclusif et durable, les mettre en œuvre et en assurer le suivi dans le respect de la politique de partenariats commerciaux de l'ONUDI, de la stratégie opérationnelle de coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire et des politiques applicables en matière de sauvegarde environnementale et sociale. Il renforce les capacités internes du personnel pour lui permettre de gérer efficacement les partenariats. En outre, il établit et entretient des liens avec des organisations et des institutions du secteur industriel, des institutions financières, le FEM et le Secrétariat du Fonds vert pour le climat, ainsi qu'avec d'autres entités partenaires gouvernementales et non gouvernementales, notamment celles qui assurent la coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire. Il encourage aussi les partenariats avec d'autres entités des Nations Unies et en particulier avec le Pacte mondial. Ces partenariats sont indispensables pour favoriser le transfert de technologies, de savoir-faire, de compétences techniques, de capitaux et d'autres ressources.

Résultats de l'élément de programme C.4.3

Mise en place et renforcement de partenariats multipartites convenablement gérés dans le cadre des programmes de partenariat pays, des programmes de pays et des activités de coopération technique, dont fait partie la coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire, en vue d'assurer collectivement une croissance industrielle inclusive et durable accélérée, qui soit mesurable et ait des retombées à grande échelle pour un développement industriel inclusif et durable.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Mise en place et gestion de partenariats multipartites en faveur d'un développement industriel inclusif et durable	• Nombre de partenariats liés à l'objectif d'un développement industriel inclusif et durable et investissements obtenus grâce aux partenariats multipartites	• Examens des projets du FEM et du Fonds vert pour le climat • Rapports relatifs aux portefeuilles du FEM et du Fonds vert pour le climat • Bases de données des partenariats établis avec les entreprises et les institutions financières • Rapports sur les programmes de partenariat pays, les programmes de pays et la coopération technique • Rapports sur la coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, l'élément de programme C.4.3 devrait permettre d'obtenir les produits suivants :

- Mise en place d'un guichet unique au sein de l'ONUDI pour aider à établir des partenariats multipartites, à en accélérer le développement et à les renforcer dans le cadre des programmes de partenariat pays, des programmes de pays et des activités de coopération technique, dont fait partie la coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire, en vue d'assurer collectivement une croissance industrielle inclusive et durable accrue, qui soit mesurable et ait des retombées à grande échelle ;
- Adoption par l'ONUDI d'une approche coordonnée à l'appui de l'établissement et de la gestion de partenariats en faveur d'un développement industriel inclusif et durable, y compris la communication d'informations aux organes compétents en temps voulu ;
- Renforcement de la coopération avec le FEM ;
- Établissement de contacts étroits et de modalités de travail avec le Fonds vert pour le climat, les institutions financières, les entreprises du secteur commercial et les organisations professionnelles apparentées ;
- Renforcement des contacts et des effets de synergie avec le Pacte mondial des Nations Unies ; et
- Application de la stratégie opérationnelle de coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire de l'ONUDI, y compris la communication d'informations en temps voulu.

Élément de programme C.4.4 : Programmes régionaux

Description générale

Cet élément de programme vise à faire en sorte que les compétences et les services de l'ONUDI correspondent aux besoins nationaux et régionaux et à maintenir des contacts réguliers et efficaces avec les États Membres dans les cinq régions desservies (Afrique, région arabe, Asie et Pacifique, Europe et Asie centrale, et

Amérique latine et Caraïbes). Servant de point de référence à l'ONUDI, il offre une vue d'ensemble des activités de coopération aux niveaux national et régional et facilite les contacts entre le Secrétariat de l'ONUDI et les États Membres, contribuant ainsi à une meilleure intégration des services de l'Organisation et à leur renforcement. Les programmes régionaux et leur réseau de bureaux hors Siège accroissent la visibilité de l'ONUDI à travers les forums mondiaux organisés avec les États Membres, ainsi qu'au moyen de mécanismes consultatifs régionaux liés au cadre de programmation de l'Organisation. Cet élément contribue aussi à élargir le portefeuille de projets de l'ONUDI aux niveaux régional et national, eu égard au mandat de l'Organisation consistant à promouvoir un développement industriel inclusif et durable et la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9.

Cet élément de programme coordonne l'appui à l'élaboration de programmes de partenariat pays de l'ONUDI ainsi que de programmes régionaux et nationaux pour les pays les moins avancés, les pays à revenu intermédiaire et élevé ainsi que les petits États insulaires en développement (PEID). Eu égard à l'importance croissante des activités et des programmes conjoints des Nations Unies s'inscrivant dans l'action du système des Nations Unies pour le développement, les programmes régionaux font en sorte que le mandat de l'ONUDI en faveur d'un développement industriel inclusif et durable soit pris en compte, d'un point de vue stratégique, dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), dans les travaux de l'équipe de pays des Nations Unies et au niveau du Groupe des Nations Unies pour le développement régional. Cet élément contribue également à renforcer la participation de l'ONUDI à l'initiative visant à améliorer la cohérence de l'action du système des Nations Unies et à l'initiative « Unis dans l'action ».

Résultats de l'élément de programme C.4.4

Cohérence des programmes et intégration des services de l'ONUDI aux niveaux régional et national dans le contexte de son cadre de programmation thématique qui vise un développement industriel inclusif et durable et des objectifs de développement durable.

Renforcement du rôle de l'ONUDI, de son positionnement stratégique et de sa participation sur le terrain dans le contexte du système des Nations Unies pour le développement et notamment de l'initiative visant à améliorer la cohérence de l'action du système des Nations Unies ainsi que de l'initiative « Unis dans l'action ».

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Renforcement des relations et de la coopération avec les États Membres, les partenaires de développement et le système des Nations Unies, en particulier aux niveaux régional et national	• Reconnaissance par les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement de l'accroissement de la demande concernant les services et le programme de travail de l'ONUDI, en particulier aux niveaux régional et national • Augmentation du nombre de forums mondiaux, de projets et de programmes, y compris de projets interrégionaux menés en coordination avec les États Membres et les partenaires et acteurs du développement	• Notes d'information des pays • Rapports de missions, de projets et de programmes, dont l'initiative visant à améliorer la cohérence de l'action du système des Nations Unies ainsi que l'initiative « Unis dans l'action », et rapports liés au PNUAD • Accords de coopération signés, notamment plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et programmes conjoints des Nations Unies • Programmes de partenariat pays et programmes de pays approuvés et signés

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, l'élément de programme C.4.4 permettra d'obtenir les résultats suivants :

- Formulation de stratégies régionales (comme la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) et les stratégies en faveur des PMA, des pays à revenu intermédiaire et des PEID) ;
- Élargissement d'un programme de partenariat pays ; et
- Mise à niveau des programmes de pays.

Élément de programme C.4.5 : Communication institutionnelle et relations avec les médias

Description générale

L'élément de programme C.4.5 vise à promouvoir le rôle de l'ONUDI et la réalisation de son mandat en faveur d'un développement industriel inclusif et durable, ainsi que sa contribution aux objectifs de développement durable, en particulier l'objectif nº 9. Il s'appuie sur les techniques pertinentes en matière d'information du public et de sensibilisation pour collaborer activement avec les médias internationaux et pour produire des outils de communication stratégique, notamment des outils multimédias, afin que l'ONUDI occupe une position avantageuse sur Internet, dans les médias audiovisuels et sociaux ainsi que lors de manifestations internationales de haut niveau. Il assure l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de l'ONUDI en matière de communication institutionnelle, de sensibilisation et de relations avec les médias.

Résultats de l'élément de programme C.4.5

Amélioration de la visibilité de l'ONUDI et renforcement de sa position dans le système de développement international par des mesures d'information et de communication stratégiques et ciblées.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Renforcement de la coopération en matière de communication	• Nombre (et type) de campagnes de communication et de sensibilisation menées • Nombre de contacts établis avec les médias (Siège et bureaux hors Siège) • Nombre d'articles d'opinion publiés	• Examen régulier des campagnes menées • Mise à jour régulière de la base de données des médias • Examen régulier des journaux et des sites Web

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, l'élément de programme C.4.5 devrait permettre d'obtenir les produits suivants :

Au niveau du programme,

- Utilisation d'au moins 30 médias internes et externes différents pour promouvoir l'ONUDI et son portefeuille d'activités ;
- Augmentation de la fréquence et amélioration de la qualité des contenus publiés par l'ONUDI sur les médias sociaux pour permettre à celle-ci de mieux couvrir et appuyer les manifestations de haut niveau ;

- Élaboration d'un ensemble de principes directeurs devant permettre de créer des messages cohérents et homogènes et d'aider les collègues à mettre au point des produits de promotion et de communication ;

Au niveau de l'Organisation,

- Diffusion de modèles de stratégies de communication, de pratiques optimales en matière de communication et d'un ensemble d'outils destinés à favoriser une présentation cohérente de l'ONUDI et de ses activités ;
- Élaboration d'un mécanisme de financement destiné à mobiliser des fonds pour les activités de sensibilisation et les relations avec les médias afin d'accroître les possibilités en matière de communication ; et
- Réalisation d'activités conjointes avec d'autres entités des Nations Unies afin de promouvoir les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Élément de programme C.4.6 : Relations stratégiques avec les donateurs

Description générale

Cet élément de programme assure la coopération avec les donateurs au niveau stratégique et décisionnel en vue de renforcer et d'entretenir les relations avec les États Membres. Les fonctions essentielles sur lesquelles il repose comprennent le recensement des politiques et des priorités des pays donateurs ainsi que des possibilités de partenariats stratégiques et thématiques. Cet élément consiste également à fournir des orientations sur la coopération avec les États non membres, à recenser les possibilités de financement des activités de coopération technique, à coordonner les processus de programmation avec les donateurs, à élaborer et gérer les accords de financement, à coordonner les vérifications et les évaluations de l'Organisation réalisées par des institutions donatrices et des États Membres et à participer aux mécanismes de coordination à l'échelle des Nations Unies qui traitent des questions de financement, comme le Groupe du contrôle de la gestion fiduciaire du système des Nations Unies pour le développement et le réseau des Nations Unies sur les relations administratives et financières avec les institutions financières internationales.

Résultats de l'élément de programme C.4.6

Soutien aux États Membres dans le cadre des programmes de grande ampleur, du transfert de connaissances et de technologie, de la création de réseaux et de la coopération industrielle grâce à la mobilisation d'un appui et de contributions volontaires.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Maintien d'un niveau de financement durable proportionnel aux besoins de l'Organisation pour ses interventions et à ses capacités d'exécution	• Contributions volontaires (en millions de dollars des États-Unis, montants nets approuvés)	• Rapport annuel

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, l'élément de programme C.4.6 devrait permettre d'obtenir les produits suivants :

- Fourniture de conseils, d'orientations et de formations aux services compétents du Secrétariat sur les questions relatives au respect des conditions fixées par les donateurs ;
- Conclusion avec des donateurs, dont des fonds d'affectation spéciale multidonateurs, d'accords de financement de différents projets, assortis éventuellement de modifications, ainsi que d'accords-cadres ;
- Examen et certification de descriptifs de projets et de programmes ;
- Représentation effective du Secrétariat dans le cadre des vérifications et des évaluations ;
- Appui fonctionnel, y compris notes d'information à l'intention du Directeur général et de son Adjoint, aux réunions avec les représentants des États et les donateurs ; et
- Représentation effective (mesurée par le taux de participation aux groupes de travail et aux équipes spéciales concernés) dans les mécanismes de coordination à l'échelle du système des Nations Unies en ce qui concerne les relations avec les donateurs et les questions relatives au contrôle fiduciaire.

Élément de programme C.4.7 : Résultats, responsabilité et apprentissage

Description générale

Cet élément de programme aide les administrateurs et le personnel à gérer leur portefeuille et leurs projets en vue de l'intégration et de la transposition des résultats à plus grande échelle. Il promeut une culture du résultat et de la qualité à travers l'identification et la diffusion de bonnes pratiques.

Résultats de l'élément de programme C.4.7

Amélioration et renforcement de l'orientation de l'organisation vers les résultats, la qualité, la responsabilité et l'apprentissage.

Résultats attendus

Résultats attendus	***Indicateurs de performance***	***Moyens de vérification***
Gestion du portefeuille, gestion axée sur les résultats, et suivi et évaluation	• Pourcentage de programmes/projets dont la qualité de la conception a été jugée satisfaisante au stade initial	• Base de données du secrétariat du Conseil exécutif

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, l'élément de programme C.4.7 devrait permettre d'obtenir le produit suivant :

- Mise en place d'un mécanisme propre à renforcer l'orientation de l'organisation vers les résultats, la qualité, la responsabilité et l'apprentissage.

Programme C.5 : Appui aux opérations hors Siège

Description générale

Le programme C.5 vise à maintenir l'ensemble du soutien apporté par l'Organisation à ses bureaux hors Siège, qui regroupent les centres et bureaux régionaux et les bureaux de pays, ainsi que les points de contact représentant l'ONUDI. Il est essentiellement chargé de promouvoir l'image de l'ONUDI et de la représenter efficacement sur le terrain. Il prévoit la fourniture d'un appui pour répondre aux besoins opérationnels et à ceux liés aux services généraux ainsi qu'à l'infrastructure de bureau. L'allocation de ressources et le suivi continu des dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège demeurent essentiels pour que ces derniers puissent répondre efficacement aux diverses demandes des États Membres, fournir les services de l'ONUDI sur le terrain et contribuer à renforcer la cohérence de l'action du système des Nations Unies.

Résultats du programme C.5

Renforcement des capacités dont disposent les États Membres de l'ONUDI pour parvenir à un développement industriel inclusif et durable grâce à un réseau efficace de bureaux hors Siège qui contribue à l'efficacité générale des services que l'Organisation fournit sur le terrain et qui permet d'améliorer leur prestation.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Opérations sur le terrain fiables, performantes et d'un bon rapport coût-efficacité contribuant à une programmation et une représentation efficaces aux niveaux national et régional ainsi que dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement, et à une meilleure intégration au sein du Siège	• Taux d'utilisation du budget d'appui au réseau de bureaux hors Siège • Intégration de l'objectif d'un développement industriel inclusif et durable dans les stratégies nationales de développement • Nombre et volume des programmes conjoints des Nations Unies • Participation aux groupes de travail des Nations Unies • Nombre de programmes de pays et de programmes de partenariat pays conformes aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement	• Rapports sur la situation des pays, progiciel de gestion intégré, examens nationaux volontaires • Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et programmes conjoints des Nations Unies signés

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le programme C.5 permettra d'obtenir les produits suivants :

- Garantie de la représentation de l'Organisation aux niveaux national et régional ;
- Maintien de contacts étroits avec toutes les parties prenantes aux niveaux national et régional, dont une coopération continue avec le système des Nations Unies pour le développement ;
- Recensement des priorités des pays, des régions et des donateurs, ainsi que de leurs expériences et de leurs tendances, et établissement de rapports en la matière ;
- Coordination des activités de l'ONUDI aux niveaux national et régional et communication d'informations en temps voulu ; et
- Élaboration et exécution de programmes et de projets de coopération technique, selon que de besoin.

GRAND PROGRAMME D : GESTION INSTITUTIONNELLE ET OPÉRATIONS

Description générale

Le grand programme D fournit un appui opérationnel à la gestion de l'ONUDI et à l'exécution de ses programmes de coopération technique, à travers les programmes suivants : Gestion des ressources humaines, Services financiers, Achats et logistique, Technologie et systèmes d'information, et Direction et gestion. Dans ce cadre, il a pour objet de formuler des politiques et procédures et de fournir des orientations stratégiques, un encadrement et des services d'appui à toutes les entités du Secrétariat dans chaque domaine relevant de sa compétence. Sa fonction concerne également l'éthique et la responsabilité.

Résultat global

Amélioration de la prestation des services de coopération technique et de l'efficacité des opérations de l'ONUDI par, entre autres choses, la facilitation des achats de biens et de services associés aux projets de coopération technique, le recrutement de personnel (consultants et experts compris), la fourniture de services de gestion financière, la garantie de la fiabilité de l'information et des communications, la contribution à la gestion des voyages et la gestion des stocks et des dossiers, ainsi que la prestation de services informatiques fiables.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			**Prévisions 2020-2021 (après actualisation des coûts)**			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
45,00	**85,00**	**130,00**	Dépenses de personnel	21 277 300	4 983 400	26 260 700
			Consultants	191 855		191 855
			Voyages autorisés	142 159		142 159
			Dépenses de fonctionnement	816 000		816 000
			Technologies de l'information et des communications	5 773 400		5 773 400
			Total, dépenses (montants bruts)	**28 200 714**	**4 983 400**	**33 184 114**
			Total, ressources (montants nets)	**28 200 714**	**4 983 400**	**33 184 114**

Par programme

		Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
		P	G			
D.1	Gestion des ressources humaines et prise en compte de la problématique femmes-hommes	11,00	19,00	6 639 355		6 639 355
D.2	Services financiers	11,00	30,00	7 814 459		7 814 459
D.3	Achats et logistique	10,00	22,00	8 168 500		8 168 500
D.4	Technologies de l'information et des communications	11,00	11,00	9 366 600		9 366 600
D.5	Direction et gestion	2,00	3,00	1 195 200		1 195 200
D.	**Total, grand programme**	**45,00**	**85,00**	**33 184 114**		**33 184 114**

Programme D.1 : Gestion des ressources humaines et prise en compte de la problématique femmes-hommes

Description générale

Ce programme a pour objet d'élaborer et de formuler des politiques et des procédures spécifiques de gestion des ressources humaines pour l'ONUDI, et d'appuyer les autres grands programmes pour qu'ils répondent aux exigences et priorités en matière de gestion des ressources humaines. À cet effet, il veille à ce que le personnel possède les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité et soit recruté sur une base géographique large et équitable, selon une représentation équilibrée des genres. Les services de gestion des ressources humaines comprennent des services réglementaires prévus dans le Statut et le Règlement du personnel de l'ONUDI et dans les Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Outre les rapports avec les clients internes, les directeurs et les fonctionnaires, le programme entretient également des relations avec d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et sert d'interlocuteur officiel vis-à-vis de la CFPI, du Réseau Ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS), de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et des organismes d'assurance maladie. Le programme vise aussi, d'une part, à promouvoir, au sein de l'Organisation, les objectifs relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, en veillant notamment à la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques, programmes et pratiques au moyen de l'application de la Politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et, d'autre part, à superviser la mise en œuvre par l'ONUDI du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Résultats du programme D.1

L'ONUDI est une organisation dotée du personnel dûment qualifié et motivé dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat consistant à encourager et à appuyer les efforts déployés par les pays pour parvenir à un développement industriel inclusif et durable.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Les postes permanents ouverts au recrutement ont été pourvus par du personnel qualifié et adéquat sur une base géographique large et équitable, selon une représentation équilibrée des genres	• Taux de vacance • Indice de diversité du personnel • Objectifs de parité des sexes du plan d'action relatif à cette question	• Données relatives aux postes, au recrutement et au personnel des Services financiers et du Département de la gestion des ressources humaines (système SAP)
La diversité géographique et la représentation femmes-hommes au sein du personnel ont été améliorées et équilibrées	• Indice de diversité du personnel • Objectifs de parité des sexes du plan d'action relatif à cette question	• Données relatives au personnel (système SAP)

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
La parité femmes-hommes et l'égalité des sexes dans les différentes classes a été renforcée	• Objectifs de parité des sexes du plan d'action relatif à cette question	• Données relatives au personnel (système SAP)
Le personnel a renforcé et diversifié ses compétences et ses aptitudes, en a acquis de nouvelles et a amélioré son comportement professionnel	• Indice de perfectionnement, d'apprentissage et de comportement professionnel du personnel • Pourcentage de fonctionnaires ayant dûment fait l'objet d'une évaluation et d'une notation récentes • Nombre et pourcentage d'évaluations et de notations contestées	• Données relatives à la formation et au comportement professionnel
La problématique femmes-hommes est prise en compte dans tous les programmes et projets	• Pourcentage de programmes et projets favorisant une analyse, des activités et un suivi qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes	• Système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes (système SAP) • Listes de vérification destinées à l'examen des projets • Rapports d'examen à mi-parcours • Rapports synthétiques d'évaluation
Les contrats, les droits à prestations et les prestations des fonctionnaires sont gérés et administrés d'une manière efficace et efficiente, dans le strict respect du Statut et du Règlement du personnel, des normes de la CFPI et des meilleurs pratiques	• Pourcentage de fonctionnaires dont les contrats, les droits à prestations et les prestations ont été actualisés • Nombre et pourcentage de plaintes adressées • Degré de satisfaction des clients	• Données relatives au personnel • Enquêtes réalisées périodiquement auprès du personnel sur les services de gestion des ressources humaines
La coopération et les partenariats sur les questions relatives à la gestion des ressources humaines à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies pour le développement ont été renforcés et élargis	• Nombre d'accords officiels de partenariat signés • Nombre de réunions et d'initiatives interinstitutions auxquelles l'ONUDI a assisté ou participé	• Rapports et données de la CFPI, du CCS et du Réseau Ressources humaines • Nombre d'accords de partenariat signés

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le programme D.1 permettra d'obtenir les produits suivants :

• Réduction du taux de vacance de postes ;

- Présentation des progrès réalisés en matière de parité femmes-hommes et d'égalité des sexes ;
- Organisation et conduite d'une formation à l'intention des membres du personnel et de la direction, à l'appui du plan d'action de l'ONUDI sur la parité des sexes ;
- Fourniture d'un appui technique, spécialisé et stratégique dans le cadre de l'élaboration d'objectifs et de produits en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et de leur intégration dans les programmes et les projets de l'ONUDI ;
- Établissement de rapports relatifs à la diversité du personnel ; et
- Finalisation et exécution du plan annuel de formation de l'ONUDI.

Programme D.2 : Services financiers

Description générale

Le programme D.2 appuie les activités de l'ONUDI en assurant la prestation de services financiers efficaces et efficients, dont les suivants : budgétisation ; contrôle financier ; planification financière ; gestion des ressources financières ; gestion des liquidités et opérations de trésorerie ; gestion des contributions ; encaissement et décaissement de tous les fonds ; comptabilité et communication de l'information financière concernant les activités imputées au budget ordinaire et au budget opérationnel, ainsi que toutes les activités de coopération technique ; et définition des orientations relatives aux questions financières. Il prévoit aussi la communication régulière aux différentes parties prenantes d'informations sur l'exécution du budget et sur la situation financière de l'Organisation, notamment des rapports financiers et des projections des dépenses et des mouvements de trésorerie établis avec exactitude et remis en temps opportun à la direction de l'Organisation pour faciliter la planification et la prise de décisions. Le programme comprend également la gestion et le contrôle de toutes les questions relatives aux contributions, y compris le fait de relancer les États Membres pour obtenir le versement des sommes dont ils sont redevables, afin d'assurer un niveau élevé de stabilité financière.

Résultats du programme D.2

Garantie de l'intégrité, de la crédibilité et de la transparence financières de l'ONUDI.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Intégrité et crédibilité financières globales	• Opinion sans réserve émise sur les états financiers vérifiés	• Vérification externe des comptes, établissement d'états financiers conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public
Prestation efficace et efficiente des services financiers	• Fourniture de conseils financiers avisés à toutes les parties intéressées • Utilisation accrue des ressources du budget ordinaire approuvé • Notification en temps opportun des instruments financiers relatifs à la coopération technique • Variation minimale à la baisse du	• Consultation régulière des avis exprimés par les parties concernées et les clients • Taux d'utilisation annuel du budget ordinaire et du budget opérationnel • Vérification du respect des délais fixés pour la soumission des instruments financiers • Rapports de trésorerie et états

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
	taux d'intérêt moyen sur les investissements par rapport aux taux moyens du marché • Respect des délais fixés pour la présentation des budgets biennaux et des états financiers annuels	financiers annuels (avis des commissaires aux comptes compris) • Vérification du respect des délais fixés pour la soumission des documents établis par les organes directeurs

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le programme D.2 permettra d'obtenir les produits suivants :

- États financiers annuels destinés au Commissaire aux comptes ;
- Fourniture de conseils financiers avisés aux parties intéressées ; et
- Établissement et diffusion du programme et des budgets 2022-2023, pour examen par le Comité des programmes et des budgets.

Programme D.3 : Achats et logistique

Description générale

Le programme D.3 offre la gamme complète des services opérationnels et programmatiques fournis pour appuyer l'exécution de tous les programmes, projets et activités de l'ONUDI et pour contribuer à l'accomplissement de son mandat en faveur d'un développement industriel inclusif et durable ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'agit notamment de l'achat, de manière efficace, transparente et économique, de biens, travaux et services, des infrastructures de communication, de la gestion des dossiers relatifs aux stocks et aux biens, des services d'archives et d'enregistrement, ainsi que des voyages, des visas, des transports et des expéditions.

Résultats du programme D.3

Un système d'achats et de gestion logistique adaptable et de haute qualité assurant des services d'achats directs, efficaces, transparents et d'un bon rapport coût/efficacité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et un soutien logistique à toutes les activités de l'ONUDI.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Efficacité et rentabilité des opérations d'achat	• Pourcentage (au moins 90 %) d'achats réalisés en 120 jours ou moins dans le cadre d'un processus centralisé	• Module SAP de gestion des relations avec les fournisseurs
Efficacité et rentabilité de la gestion des actifs	• Taux d'utilisation accru des actifs existants • Amélioration de la sécurité et de la prévention des vols	• Utilisation du système de suivi et de localisation des actifs en temps réel

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le programme D.3 permettra d'obtenir les produits suivants :

- Achat, dans les meilleurs délais et de manière efficace, des biens, des travaux et des services requis pour le Centre international de Vienne, le Siège de l'ONUDI et ses bureaux hors Siège, ainsi que pour les programmes et projets de coopération technique ;
- Amélioration de la compréhension et de la connaissance que les États Membres, les membres du personnel et les fournisseurs potentiels ont des modalités d'achat de l'ONUDI, au moyen de diverses activités de promotion, d'éducation et de formation ; et
- Installation et connexion d'un système permettant de répertorier et de suivre les actifs de l'ONUDI.

Élément de programme D.3.1 : Services des achats

Cet élément de programme prévoit des services de gestion de la chaîne d'approvisionnement, d'achats responsables, d'opérations d'achat classiques et de passation de marchés pour l'acquisition de biens, de travaux et de services destinés au Siège de l'ONUDI, aux bureaux de liaison, aux bureaux hors Siège et aux programmes et projets de coopération technique. Ces services comprennent : des ateliers et séminaires organisés de façon ponctuelle ou régulière pour la formation et le renforcement des capacités dans le domaine des politiques et des activités d'achats et de passation de marchés, à l'intention des agents et experts de l'ONUDI mais aussi d'États Membres, de délégations commerciales et de groupements d'intérêt économique. L'élément de programme prévoit en outre : des conseils et une évaluation des achats concernant les nouveaux programmes et projets de coopération technique de l'ONUDI ; la fourniture d'une assistance et d'orientations pour mettre au point les spécifications techniques et les cahiers des charges et déterminer l'ampleur des travaux à exécuter ; ainsi que l'établissement des prescriptions voulues en matière de qualifications, des critères d'évaluation technique et commerciale, des critères de sélection et des clauses et conditions contractuelles. Il porte également sur l'évaluation institutionnelle des capacités en matière d'achats dont disposent les entités de l'ONUDI susceptibles d'exécuter des projets ; l'établissement et la gestion des accords engageant l'ONUDI sur le long terme ; la gestion des contrats ; et l'élaboration et l'adoption des politiques, règlementations, normes, procédures, modèles et documents types correspondants. Enfin, il prévoit l'organisation de séminaires à l'intention des entreprises intéressées.

Élément de programme D.3.2 : Services de logistique

Cet élément de programme fournit des infrastructures de communication (services téléphoniques) ainsi que des services de gestion des stocks et des dossiers, d'archivage et d'enregistrement, de voyages, de visas, de transports et d'expédition à l'appui de toutes les activités de l'Organisation. Il gère également le contrat régissant les services de restauration au Centre international de Vienne.

Programme D.4 : Technologies de l'information et des communications

Description générale

Ce programme fournit des services informatiques, dont le centre de données sous-jacent, des infrastructures de réseau, des solutions de gestion des points

terminaux (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables, notamment), ainsi que des applications de gestion et des systèmes de gestion, de diffusion et d'analyse des connaissances à l'appui de l'ensemble des fonctions exercées par l'ONUDI dans les domaines de la coopération technique, de l'administration et des relations extérieures (avec les États Membres, les partenaires, les donateurs, les milieux universitaires et le public).

Le programme est le principal acteur, mais pas le seul, en matière d'exécution de stratégies Informatique et communications, de définition et de mise en application de normes et de meilleures pratiques communes applicables au sein de l'ONUDI, ainsi que de gestion des services informatiques internes.

Sur les plans opérationnel et technique, le programme veille à ce que les systèmes soient intégrés, durables et sûrs, et soient conformes aux meilleures pratiques et aux principes généraux du secteur. Il crée de la valeur pour l'Organisation en étroite coopération avec les parties prenantes, en mettant l'accent sur les coûts-avantages relatifs aux priorités, aux dépenses, à la consommation, aux capacités, aux réalisations et aux risques, afin d'obtenir de meilleurs résultats et d'assurer une amélioration continue et générale de l'Organisation.

Résultats du programme D.4

Des services informatiques sûrs, fiables, efficaces et rentables à l'appui de la réalisation des objectifs stratégiques de l'ONUDI et de son mandat en faveur d'un développement industriel inclusif et durable.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Amélioration qualitative du PGI et de l'infrastructure informatique de l'ONUDI	• Qualité du PGI, établie sur la base de sondages effectués auprès des clients (taux de satisfaction générale en 2015, année de référence : 66 %)	• Sondage uniforme sur la satisfaction des utilisateurs du PGI

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le programme D.4 permettra d'obtenir les produits suivants :

Activités de gestion

- Stratégies, politiques, normes et guides de procédure conformes aux meilleures pratiques du secteur et aux objectifs de gestion ;

Activités relatives à l'infrastructure

- Infrastructure informatique, dont centre de données, réseau et plateforme technique des systèmes ;
- Services de gestion et d'appui destinés à l'infrastructure informatique de l'Organisation, y compris continuité des opérations, reprise des activités informatiques après un sinistre (sauvegarde, restauration, infrastructure hors site), gestion des bases de données et sécurité ;
- Mise en place de systèmes de messagerie électronique, de partage de fichiers ainsi que de gestion des connaissances et de collaboration ;

Applications de gestion et intégration

- Gestion du cycle de vie des systèmes transactionnels PGI, y compris conception, mises à niveau, tests, modifications et améliorations, et optimisation ;

- Gestion du cycle de vie des systèmes automatisés de présentation de rapports, des tableaux de bord et des services d'analyse, y compris la publication mensuelle de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide ;
- Gestion du cycle de vie des services de gestion des applications des systèmes Web de l'Organisation, y compris conception, mises à niveau, tests techniques, modifications et améliorations, et optimisation ;
- Services d'appui à la solution de gestion des connaissances et de collaboration, et intégration dans le PGI et les flux de travail ;

Services aux utilisateurs

- Infrastructure de bureautique, y compris ordinateurs personnels, imprimantes et ordinateurs portables ;
- Services d'appui technique informatique de haut niveau et formation connexe aux solutions de gestion des points terminaux (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables, notamment), tant au Siège que dans les bureaux hors Siège, y compris un service unique d'assistance pour le PGI et les logiciels et systèmes informatiques ;
- Autorisations, comptes et rôles attribués aux utilisateurs finals dans les systèmes de l'Organisation ; et

Services d'information

- Publication et diffusion de produits axés sur les connaissances, notamment livres, articles de revues et services d'information en ligne.

Programme D.5 : Direction et gestion

Description générale

Le programme D.5 détermine l'orientation et les objectifs stratégiques et assure la direction, la coordination et une gestion efficace et rationnelle dans les grands domaines que sont la gestion des ressources humaines, la gestion financière, les achats et la logistique, la gestion des technologies de l'information et les services communs, notamment les opérations de gestion des bâtiments et de restauration menées pour le compte des organisations sises à Vienne. Il administre en outre le Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants. Enfin, il assure le suivi et l'évaluation de l'efficacité administrative de l'ONUDI et donne des orientations pour moderniser l'Organisation de façon rationnelle.

Résultats du programme D.5

Une ONUDI modernisée, dont les services de gestion et d'exécution sont assurés de manière efficace et efficiente et qui encourage une culture de la responsabilité et de la transparence.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Assistance appropriée fournie aux activités de coopération technique de l'ONUDI, par des services d'appui efficaces et efficients	• Réduction au minimum du nombre de plaintes, opinions sans réserve des commissaires aux comptes et des services d'audit interne • Réactions positives des clients, efficacité et efficience avérées	• Réactions des clients • Contrôle permanent de la qualité

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Prestation de services de grande qualité, axés sur les clients et novateurs	• Efficacité dans la prestation de services d'appui axés sur l'apport de solutions, à des fins d'organisation et de coopération technique	• Réactions des clients • Contrôle permanent de la qualité
Gestion efficace du capital humain, y compris sur les plans de la diversité du personnel, de la parité femmes-hommes et de l'égalité des sexes ; bonnes relations avec le personnel et amélioration des connaissances du personnel	• Taux de renouvellement du personnel • Proportion du personnel doté de qualifications pertinentes • Proportion du personnel satisfait des possibilités offertes en matière de formation et de perfectionnement professionnel • Satisfaction du personnel concernant le dialogue avec la direction	• Suivi continu des données relatives au capital humain • Enquêtes périodiques

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le programme D.5 permettra d'obtenir les produits suivants :

- Rapports sur le contrôle de la qualité et le capital humain évaluant l'efficacité et l'efficience de la Direction de la gestion institutionnelle et des opérations de l'ONUDI.

GRAND PROGRAMME E : GESTION DES BÂTIMENTS

Description générale

Aux termes du Protocole d'accord concernant la répartition des services communs au CIV, le Service des bâtiments de l'ONUDI est chargé de gérer et d'administrer l'exploitation, l'entretien et la réparation des éléments du complexe (terrains, bâtiments, installations et équipements), pour le compte des organisations internationales sises au CIV, qui en assurent le financement.

Ce programme s'adresse principalement aux quatre organisations internationales sises au CIV, à savoir l'AIEA, l'ONUV, l'ONUDI et l'OTICE, dont les effectifs cumulés représentent environ 5 000 personnes, auxquelles s'ajoutent chaque jour quelque 2 500 visiteurs et participants aux conférences.

Ces dernières années, le Service des bâtiments s'est consacré à la réalisation de grands projets de transformation commandés par les organisations internationales sises au CIV. Les travaux effectués dans ce contexte incluent la conversion de vastes zones d'entreposage de vêtements, situées au 1er étage du bâtiment F, en espace de travail supplémentaire pour une trentaine de fonctionnaires du Département des garanties de l'AIEA ; la réfection intégrale du sol de l'économat, avec la réorganisation du rayon boissons et du rayon vêtements ; et la modernisation et la rénovation des installations sanitaires vétustes de la Porte 1.

Les dépenses d'exploitation, d'entretien et de réparation des bâtiments et des installations regroupées au CIV augmentent à mesure que le complexe, construit entre 1974 et 1979, vieillit. En 2019, le Centre, qui couvre une superficie brute d'environ 379 000 m^2, aura été en fonctionnement depuis plus de 40 ans. Conformément aux engagements pris à l'égard du Gouvernement autrichien, qui est le propriétaire des lieux, les travaux de réparation et d'entretien nécessaires sont effectués régulièrement, le but étant d'assurer une exploitation sûre et fiable du complexe.

Une évaluation des risques concernant l'ensemble des locaux a récemment mis en évidence la nécessité de mener des programmes de remplacement dans toutes les parties du complexe pour maintenir et renforcer la fiabilité des conditions d'exploitation du CIV. Le Service des bâtiments, résolu à maintenir et, si possible, améliorer la qualité des services qu'il fournit chaque année à l'entière satisfaction des organisations sises au CIV, met en œuvre des projets novateurs pour répondre à ce que l'on attend aujourd'hui d'un complexe de bureaux moderne.

Pour cet exercice biennal, il est prévu de réaliser des gains d'efficience en adoptant des approches commerciales originales, comme l'exécution de contrats à long terme pour le magasin central qui détient les pièces et matériaux de rechange nécessaires à l'entretien et aux réparations courantes des installations et des équipements techniques. Le recours à des technologies de pointe, par exemple un éclairage à LED et de nouveaux ascenseurs, contribuera également à faire des économies et à améliorer les services. En outre, d'importantes ressources en faveur du CIV seront assurées par le Gouvernement autrichien dans le cadre de l'augmentation graduelle du montant du Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants et de la renégociation de la liste des principaux éléments visés par ce Fonds.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			**Prévisions 2020-2021 (après actualisation des coûts)**			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
7,00	**106,00**	**113,00**	Dépenses de personnel	17 680 700		17 680 700
			Consultants	166 400		166 400
			Voyages autorisés	26 700		26 700
			Dépenses de fonctionnement	39 716 100		39 716 100
			Technologies de l'information et des communications	138 300		138 300
			Total, dépenses (montants bruts)	**57 728 200**		**57 728 200**
			Recettes	(57 728 200)		(57 728 200)
			Total, ressources (montants nets)			

Programme E.1 : Gestion commune des bâtiments

Prévisions 2020-2021 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Postes permanents	14 670 800
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	755 800
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	899 200
Consultants (honoraires et frais de voyage)	166 400
Formation au titre de l'organisation des carrières	84 700
Assurance maladie après la cessation de service	405 200
Voyages en mission	26 700
Location et entretien des locaux	18 541 700
Éclairage, chauffage, énergie et eau	17 431 700

Prévisions 2020-2021 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Location et entretien de matériel de bureau	62 400
Location et entretien de véhicules	20 800
Dépenses générales accessoires de fonctionnement	35 400
Autres dépenses générales de fonctionnement	240 000
Imprimerie et reliure	2 000
Dépenses de représentation	5 400
Fournitures pour les locaux	1 156 600
Fournitures de bureau	40 800
Carburants et lubrifiants	53 000
Actifs	306 000
Fournitures et matériel informatiques	21 800
Actifs informatiques	104 000
Coûts des services de communication	12 500
Total, dépenses (montants bruts)	**55 042 900**
Autres contributions au fonctionnement du Service des bâtiments	(5 927 200)
Contribution des autres organisations sises au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(39 475 614)
Retrait du compte spécial	(3 000 000)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(6 640 086)
Total, recettes	**(55 042 900)**
Total, ressources (montants nets)	

Programme E.2 : Gestion conjointe des bâtiments

Prévisions 2020-2021 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Postes permanents	771 000
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	13 300
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	80 700
Location et entretien des locaux	1 742 300
Fournitures pour les locaux	32 200
Actifs	45 800
Total, dépenses (montants bruts)	**2 685 300**
Autres contributions au fonctionnement du Service des bâtiments	(342 500)
Contribution des autres organisations sises au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(1 475 928)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(866 872)
Total, recettes	**(2 685 300)**
Total, ressources (montants nets)	

Résultats globaux

- Assurer l'exploitation, l'entretien, la réparation et la modernisation sûrs, fiables et économiques du complexe du CIV et des installations qui lui sont

associées, conformément aux codes et normes de construction locaux et à la licence d'exploitation du complexe ;

- Garantir un environnement de travail moderne ainsi que des installations et des équipements de pointe au CIV.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Complexe du CIV sûr et pleinement opérationnel	• Respect des codes, réglementations et normes de construction	• Certificats et rapports établis par des institutions techniques habilitées telles que l'Association d'inspection technique (TÜV)
Incorporation au CIV de techniques de bâtiment novatrices et de dernière génération, ainsi que d'un matériel de pointe	• Respect des normes les plus récentes et utilisation de techniques de pointe	• Certificats et rapports établis par des institutions techniques habilitées telles que la TÜV
Amélioration de l'environnement de travail offert par le CIV au personnel et aux visiteurs	• Satisfaction des usagers des bâtiments	• Absence de réclamation et nombre accru de réactions positives
Services d'un bon rapport coût/efficacité	• Mise en place de solutions novatrices dans le domaine des services et des activités commerciales	• Rapports du Service des bâtiments
Reconnaissance du rôle moteur de l'ONUDI dans la gestion durable des bâtiments	• Neutralité climatique du CIV	• Certificats pertinents

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, le grand programme E permettra d'obtenir les produits suivants :

- Extension de la durée de vie des installations, notamment des grandes installations techniques, telles que les équipements de chauffage, d'aération et de climatisation, grâce à un entretien proactif et préventif ;
- Réduction au minimum des pannes des installations, notamment des grandes installations techniques ;
- Conception, élaboration et mise en œuvre de programmes et de projets de remplacement en vue d'actualiser et de moderniser l'infrastructure du CIV et les conditions de travail ;
- Restructuration du Service des bâtiments, y compris modernisation des outils de travail (plateforme électronique de traitement des ordres de travaux et systèmes automatisés de gestion des installations) et nouvelle attribution des tâches et des responsabilités, en vue d'obtenir des gains d'efficacité et de productivité ;

- Réduction au minimum des risques liés aux locaux et aux installations techniques du CIV par l'application des recommandations issues de l'évaluation des risques des bâtiments ;
- Mise en place de contrats à long terme pour le magasin central afin d'améliorer l'efficacité et de réaliser des économies supplémentaires ;
- Réduction des coûts grâce à l'examen des contrats d'entretien renouvelables et au lancement de nouveaux appels d'offres en vue d'obtenir des services à moindre coût, y compris par internalisation ;
- Amélioration de l'accès au CIV pour les personnes handicapées ;
- Application au CIV des recommandations issues de l'évaluation des risques et des principes relatifs à la sécurité incendie ;
- Amélioration de l'environnement de travail offert par le CIV au personnel et aux visiteurs ;
- Réalisation d'économies et de gains environnementaux dans le cadre de projets visant à écologiser le CIV ;
- Transfert du financement de certains projets du budget du Service des bâtiments au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants, en conséquence du réexamen de la liste des principaux éléments visés par ce Fonds ; et
- Préservation de la neutralité énergétique du CIV, atteinte en 2015.

GRAND PROGRAMME F : COÛTS INDIRECTS

Description générale

Le grand programme F regroupe les coûts indirects selon une méthode qui permet de comptabiliser les dépenses de façon transparente, tout en suivant leur évolution dans le temps.

On entend par coûts indirects les postes de dépenses budgétaires qui ne peuvent être directement liés à un programme de fond ou service administratif de l'Organisation. Ces coûts incluent le régime d'assurance maladie après la cessation de service et les dépenses principalement imputables au fait que l'ONUDI participe, avec les autres organisations sises à Vienne, à la gestion des services conjoints et communs du CIV. Le grand programme F couvre par ailleurs les contributions de l'ONUDI aux activités conjointes exécutées avec d'autres organismes des Nations Unies, poste de dépense dont le montant et l'importance augmentent constamment.

La liste ci-après énumère les éléments et facteurs générateurs de coûts ou les clefs de répartition concernant la contribution de l'ONUDI aux dépenses totales :

a) Assurance maladie après cessation de service : en fonction du nombre de fonctionnaires retraités ;

b) Service médical commun (AIEA) : 11,53 % ;

c) Service conjoint de formation linguistique (ONUV) : en fonction du nombre de fonctionnaires inscrits ;

d) Gestion commune des bâtiments (contribution de l'ONUDI) : 14,098 % ;

e) Remboursements au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants : 14,098 % du montant total de la part de l'ONU ;

f) Gestion conjointe des bâtiments (contribution de l'ONUDI) : 37 % ;

g) Services linguistiques et de documentation (ONUV) : en fonction du volume de travail ;

h) Services de sécurité et de sûreté (ONUV) : 14,098 % ;

i) Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies (selon les formules appliquées par l'ONU) ;

j) Système de coordonnateurs résidents des Nations Unies (selon les formules appliquées par l'ONU) ; et

k) Services conjoints de communication (ONUV) : 32 %.

Les ressources requises au titre de chacun de ces postes de dépenses sont présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Le montant total des prévisions de dépenses, aux taux de 2020-2021, au titre des contributions aux services communs et conjoints a augmenté de 3 681 233 euros, soit 15,1 %.

L'essentiel de cette augmentation (3,2 millions d'euros) est lié à la prise en compte de la contribution proportionnelle de l'ONUDI aux coûts du système de coordonnateurs résidents des Nations Unies. Le montant inscrit au budget à ce titre pour l'exercice 2020-2021 correspond à celui de la contribution intégrale dont l'ONUDI est censée s'acquitter, sur la base d'une augmentation de la part du budget du système de coordonnateurs résidents faisant l'objet du partage des coûts.

L'augmentation du financement par répartition des sommes à verser sur le long terme au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, qui se chiffre à 73 700 euros, s'explique par la hausse du nombre de retraités de l'ONUDI ; le montant de cette augmentation est calculé sur la base des dépenses réelles engagées en 2018, ainsi que du montant estimatif des dépenses supplémentaires liées aux départs à la retraite durant la période 2019-2021.

L'augmentation de la contribution de l'ONUDI au titre de la gestion commune des bâtiments est due à une hausse des dépenses liée à l'entretien des locaux et à la création d'un poste d'administrateur supplémentaire. Par suite d'une décision des organisations internationales sises au CIV, l'ONUDI reprendra, à partir de l'exercice 2020-2021, l'entretien de diverses infrastructures de sécurité. L'affectation de 40 600 euros supplémentaires aux remboursements au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants est conforme à l'accord conclu par lesdites organisations en vue d'accroître le montant du Fonds de 3,8 % pour l'entretien des bâtiments vieillissants.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			**Prévisions 2020-2021 (après actualisation des coûts)**			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
0,00	**0,00**	**0,00**	Dépenses de personnel	7 564 587		7 564 587
			Dépenses de fonctionnement	20 584 531		20 584 531
			Technologies de l'information et des communications	547 100		547 100
			Total, dépenses (montants bruts)	**28 696 218**		**28 696 218**
			Total, ressources (montants nets)	**28 696 218**		**28 696 218**

Programme F.1 : Contribution aux services partagés et autres coûts indirects

Prévisions 2020-2021 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Service médical commun (AIEA)	570 120
Service conjoint de formation linguistique	62 400
Assurance maladie après la cessation de service	6 932 067
Gestion commune des bâtiments (contribution de l'ONUDI)	6 050 106
Gestion conjointe des bâtiments (contribution de l'ONUDI)	866 872
Remboursements au Fonds pour gros travaux de réparation	711 315
Services de sécurité et de sûreté	4 065 100
Services linguistiques et de documentation conjoints	1 828 795
Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies	2 333 085
Programme de coordonnateurs résidents des Nations Unies – GNUD	4 729 258
Services conjoints de communication (ONUV)	547 100
Total, dépenses (montants bruts)	**28 696 218**
Total, recettes	
Total, ressources (montants nets)	**28 696 218**

RESSOURCES SPÉCIALES POUR L'AFRIQUE

Description générale

Les ressources spéciales pour l'Afrique servent à élaborer, appuyer et mettre en œuvre des programmes et projets nationaux, régionaux et sous-régionaux. Au cours de l'exercice 2020-2021, ces ressources seront utilisées, entre autres, pour les activités suivantes :

- Mise en œuvre du programme d'action des Nations Unies pour la DDIA III, compte tenu du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique ;
- Élaboration et exécution de programmes et de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux en rapport avec un développement industriel inclusif et durable et mise en œuvre de stratégies pertinentes ;
- Élaboration de programmes de partenariat pays (PCP), de programmes de pays et de projets répondant aux demandes spécifiques et ciblées des États Membres et/ou des communautés économiques régionales ;
- Mise en œuvre, suivi et évaluation de la stratégie opérationnelle de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés (2011-2020) et contribution à la préparation du prochain cycle de programmes d'action globaux des Nations Unies en faveur de ces pays ;
- Contribution aux activités des instances mondiales et des réunions de groupes d'experts sur des questions intéressant l'Afrique ; et
- Renforcement des capacités institutionnelles et appui aux activités de l'UA et de sa Commission, des communautés économiques régionales et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ;

On veillera tout particulièrement au bon rapport coût-efficacité, au caractère inclusif et à la viabilité des services fournis aux pays africains, ainsi qu'à leur impact sur le développement. Les questions transversales, notamment celles relatives aux

femmes, aux jeunes et à l'environnement, seront prises en compte dans le cadre des programmes financés par les ressources spéciales pour l'Afrique.

Résultat global

Mettre en œuvre des programmes et des projets adaptés aux besoins de l'Afrique en vue de réaliser un développement industriel inclusif et durable par la prospérité partagée, la compétitivité économique et la protection de l'environnement.

Résultats attendus

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Développement des initiatives conjointes et des synergies avec les partenaires principaux et d'autres parties prenantes dans le cadre de la DDIA III	• Nombre et volume de programmes conjoints élaborés dans le cadre de la DDIA III pour la mise en œuvre desquels des financements ont été obtenus • Nombre d'accords de partenariat conclus et mis en pratique	• Présentation au Secrétaire général d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux menés dans le cadre de la DDIA III • Organisation par les communautés économiques régionales de séances d'information à l'intention des États Membres de l'ONUDI • Examen global des programmes et projets de développement industriel inclusif et durable axés sur l'Afrique, menés par l'ensemble des organisations et donateurs internationaux
Amélioration des relations et renforcement de l'engagement avec les États Membres et d'autres partenaires, tels que l'UA, les communautés économiques régionales, les institutions de financement du développement, les institutions financières internationales, le secteur des entreprises, les milieux universitaires et les organisations de la société civile	• Appréciation des services et programmes de travail de l'ONUDI par les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement, en particulier aux niveaux régional et national • Augmentation du nombre d'instances mondiales, de programmes et de projets, y compris de programmes et de projets interrégionaux mis en place en coordination avec les États Membres, les partenaires et les parties prenantes	• Notes d'information des pays • Rapports sur les missions, projets et programmes, y compris sur la DDIA III, sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, sur l'initiative « Unis dans l'action » et sur les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement • Accords de coopération signés
Augmentation du pourcentage de programmes de pays et de PCP élaborés par l'ONUDI en Afrique, au regard des pays desservis, et prise en compte dans ces programmes des priorités et plans nationaux et régionaux, notamment des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement	• Nombre de PCP et de programmes de pays approuvés et signés • Nombre de programmes et de projets conformes aux cadres généraux de pays et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement	• PCP et programmes de pays approuvés et signés • Rapports d'activité semestriels par pays • PGI, y compris réactions des partenaires nationaux

Produits attendus

Au cours de la période 2020-2021, l'utilisation des ressources spéciales pour l'Afrique permettra d'obtenir les produits suivants :

- Élaboration et mise en œuvre d'une feuille de route conjointe sur la DDIA III, ainsi que de projets et programmes conjoints ;
- Mise en œuvre de l'initiative des champions de la DDIA III, suivant le plan d'action élaboré et approuvé pour chaque champion ;
- Présentation aux États Membres de l'examen global des programmes et projets de développement industriel inclusif et durable axés sur l'Afrique, menés par l'ensemble des organisations et donateurs internationaux ;
- Élaboration et mise en œuvre de programmes nationaux, régionaux et sous-régionaux ;
- Élaboration et mise en œuvre de programmes de partenariat aux niveaux national, régional et sous-régional ;
- Accroissement des ressources disponibles pour la mise en œuvre de la DDIA III ;
- Augmentation de la visibilité et de la pertinence de l'action menée par l'ONUDI en faveur d'un développement industriel inclusif et durable en Afrique ;
- Mise en œuvre de programmes de conseil stratégique, de recherche appliquée et de services d'analyse aux niveaux national et régional ;
- Mise en place de partenariats multipartites, de parcs industriels et de rapports de coopération Sud-Sud, et renforcement de ceux existants ;
- Contribution aux activités des instances mondiales et des réunions de groupes d'experts sur des questions intéressant l'Afrique ;
- Appui à l'amélioration et au renforcement des capacités de l'UA, en particulier de sa Commission et de son Comité technique spécialisé sur le commerce, l'industrie et les minerais, des communautés économiques régionales et du NEPAD ; et
- Renforcement des capacités dont les communautés économiques régionales ont besoin pour mettre en œuvre certains programmes et projets relevant du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, en particulier dans les domaines prioritaires suivants : i) politiques industrielles et orientation des institutions ; ii) mise à niveau des capacités de production et d'échange ; iii) mobilisation de l'infrastructure et de l'énergie à des fins de développement industriel ; iv) ressources humaines pour l'industrie ; et v) innovations industrielles, recherche-développement et développement technologique.

PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Description générale

La présente section expose les activités qui seront menées au titre du Programme ordinaire de coopération technique et les ressources requises à cet effet. Ce Programme vise à rendre plus efficace les activités de développement industriel menées dans le cadre du programme de coopération technique de l'ONUDI et à renforcer la contribution globale de l'Organisation au système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble.

La mise en œuvre du Programme permettra à l'ONUDI de continuer à cibler avant tout ses activités sur ses trois priorités thématiques au titre du grand programme C – création d'une prospérité partagée, renforcement de la compétitivité économique et protection de l'environnement – ainsi que sur les activités transversales pertinentes.

Résultat global

Assurer l'efficacité du programme de coopération technique de l'ONUDI et renforcer la contribution de l'Organisation au système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble.

Produits attendus

D'ici à la fin de la période 2020-2021, le Programme ordinaire de coopération technique visera à fournir les produits suivants :

a) Mise en œuvre d'activités préparatoires, parmi lesquelles l'évaluation des besoins, afin que l'ONUDI puisse mettre au point des programmes ou des projets reposant sur ses priorités thématiques et les besoins des pays bénéficiaires ;

b) Mise en œuvre d'activités en amont et analytiques, y compris de projets menés conjointement avec des établissements de recherche, pour contribuer à l'élaboration par l'ONUDI de programmes prioritaires et d'initiatives innovantes ;

c) Mise en œuvre d'activités à titre de forum mondial, sous forme de séminaires, d'ateliers et de colloques, directement en rapport avec la mise au point des programmes prioritaires ;

d) Apport de contributions aux activités visant à promouvoir la cohérence de l'action du système des Nations Unies, notamment aux PCP et aux programmes de pays ; et

e) Apport de réponses souples aux demandes urgentes de services consultatifs immédiats en matière d'orientation et dans le domaine technique.

Le Programme insistera en particulier sur les besoins des pays les moins avancés, qu'il aidera à concevoir des programmes de coopération technique et à mobiliser des ressources financières pour leur exécution. Il favorisera également la coopération industrielle internationale, en mettant particulièrement l'accent sur la coopération Sud-Sud et l'intégration des femmes au développement.

COMPTE SPÉCIAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES ACTIVITÉS DE BASE

Description générale

Au paragraphe i) de sa décision IDB.43/Dec.6, le Conseil du développement industriel a établi le Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base, destiné à faciliter la réception, la gestion et l'utilisation des contributions volontaires pour les activités de base qui ne peuvent pas être entièrement financées sur le budget ordinaire. Alors que le montant des contributions versées au Compte spécial s'établit, au 31 janvier 2019, à 197 000 euros, il est proposé, au cours de l'exercice 2020-2021, d'utiliser ces fonds pour renforcer les compétences des membres du personnel de l'ONUDI en leur dispensant une formation au titre de l'organisation des carrières.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2020-2021 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget du Compte spécial	Total
0,00	**0,00**	**0,00**	Dépenses de personnel	197 000	197 000
			Total, dépenses (montants bruts)	**197 000**	**197 000**
			Recettes	(197 000)	(197 000)
			Total, ressources (montants nets)		

Résultat global

Accroître le niveau, la productivité et la viabilité des connaissances spécialisées et des compétences du personnel de l'ONUDI en matière de développement industriel.

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Moyens de vérification*
Perfectionnement et diversification des compétences du personnel se traduisant par des améliorations du comportement professionnel	• Indice de perfectionnement, d'apprentissage et de comportement professionnel du personnel	• Données relatives à la formation et au comportement professionnel

Produits attendus

• Mise en œuvre du programme annuel de formation de l'ONUDI.

RECETTES ACCESSOIRES

Le montant des recettes accessoires pour l'exercice 2020-2021 est estimé à 120 000 euros au titre du budget ordinaire et à 296 100 euros au titre du budget opérationnel. On en trouvera le détail dans les paragraphes suivants.

A. Intérêts bancaires

Les prévisions de recettes à ce titre représentent les intérêts qui devraient être versés sur les soldes des comptes du Fonds général, du Fonds de roulement et du compte du budget opérationnel pour le remboursement des dépenses d'appui. Les prévisions du marché mondial des placements et du secteur bancaire montrent que l'ONUDI ne percevra pas d'intérêts significatifs sur les dépôts en euros ni sur d'autres instruments détenus auprès de divers établissements bancaires. En revanche, les dépôts en dollars des États-Unis devraient générer quelque 296 100 euros d'intérêts.

B. Vente de publications

Par le biais de ses publications destinées à la vente, l'ONUDI s'efforce de faire connaître dans le monde entier le rôle qu'elle joue au sein du système des Nations Unies pour toutes les questions liées au développement industriel durable. Une publication est en général mise en vente lorsqu'une division s'occupant de questions de fond considère qu'elle a établi une étude présentant un intérêt suffisant pour pouvoir être vendue. Si l'étude a coûté cher en temps de travail (fonctionnaires et consultants), la vente est un moyen non seulement de diffuser les données ou renseignements recueillis, mais aussi de recouvrer une partie au moins des dépenses engagées.

Le Bureau de vente des publications de l'ONUDI assure la vente directe, la promotion et la diffusion des publications, rapports et vidéos de l'Organisation, ainsi que de documents imprimés plus anciens présentés sous forme de CD-ROM. Il

établit également un catalogue annuel des publications de l'Organisation et tient à jour un site Web sur lequel on peut commander directement ces publications grâce à un catalogue en ligne. Les publications sont également vendues par l'intermédiaire de différents distributeurs, notamment l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau de vente des publications est chargé des relations avec la Section des publications de l'ONU, à New York et à Genève, concernant la participation de l'ONUDI à des salons du livre et les accords relatifs à la traduction des publications de l'Organisation.

Fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente

Un fonds autorenouvelable, alimenté par les recettes tirées de la vente des publications lors de l'exercice biennal, a été créé au cours de l'exercice 2000-2001. Il permet de planifier à plus long terme les activités de publication, y compris la promotion, la commercialisation, la traduction et l'impression de nouveaux tirages ainsi que la production de CD-ROM.

Au cours d'un exercice biennal, la moitié des ventes de ce fonds est comptabilisée comme recettes accessoires de façon à maintenir le niveau des ressources escomptées au titre de la contribution des États Membres à la vente des publications. Le Fonds finance les dépenses qui, selon les procédures en vigueur, viennent en déduction des recettes.

À moins que les ventes ne connaissent une forte augmentation, à la fin de l'exercice biennal, le solde du Fonds devrait être de 210 454 euros. Le tableau ci-après indique les opérations financières escomptées pour l'exercice biennal :

	Prévisions révisées pour 2018-2019		Prévisions budgétaires pour 2020-2021	
	Fonds autorenouvelable pour 2018-2019	Recettes accessoires pour 2018-2019	Fonds autorenouvelable pour 2020-2021	Recettes accessoires pour 2020-2021
Montant brut des ventes	103 810	103 810	120 000	120 000
Solde du Fonds à la fin de l'exercice biennal précédent	236 946		220 454	
Intérêts affectés aux projets + primes de compagnies aériennes				
Total, recettes	**340 756**	**103 810**	**340 454**	**120 000**
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 000		12 000	
Consultants	88 817		90 000	
Frais de voyage	11 038		21 000	
Impression	10 980		4 000	
Publicité et promotion	377		–	
Dépenses de représentation	3 089		3 000	
Total, dépenses	**120 302**		**130 000**	
Fonds autorenouvelable pour les publications	220 454		210 454	

Des fonds seront nécessaires pour couvrir les frais des projets pertinents et l'organisation d'activités spéciales de promotion. Il faudra également mobiliser des ressources pour moderniser le système statistique et le portail de données. Ces activités de modernisation devraient se traduire, entre autres, par une amélioration de la qualité des données, de la documentation utilisateur et de l'appui au client, par une visibilité accrue des bases de données de l'ONUDI et par une réduction d'au moins deux mois des délais de présentation des produits statistiques de l'ONUDI. Les dépenses accessoires concernent les frais d'expédition et de banque.

Annexe A

Tableau 1 : Budget ordinaire et budget opérationnel : ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme

(en euros)

Programme		Budget approuvé de 2018-2019[a]	Accroissement des ressources en 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Actualisation aux prix de 2020-2021	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2020-2021	Pourcentage du montant total du budget	
							2018-2019	2020-2021
		1	2	3	4	5	6	7
Dépenses								
A	ORGANES DIRECTEURS							
A.1	Réunions des organes directeurs	3 076 700	59 000	3 135 700	36 100	3 171 800	1,8 %	1,7 %
A.2	Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres	1 873 100	(12 400)	1 860 700	26 600	1 887 300	1,1 %	1,0 %
Total partiel		**4 949 800**	**46 600**	**4 996 400**	**62 700**	**5 059 100**	**2,8 %**	**2,8 %**
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
B.1	Direction exécutive et gestion stratégique	6 912 335	503 175	7 415 510	66 240	7 481 750	3,9 %	4,1 %
B.2	Évaluation	1 474 200	71 400	1 545 600	13 450	1 559 050	0,8 %	0,9 %
B.3	Services juridiques	1 289 200		1 289 200	8 800	1 298 000	0,7 %	0,7 %
B.4	Contrôle interne	2 086 200	(64 600)	2 021 600	21 850	2 043 450	1,2 %	1,1 %
B.5	Éthique et responsabilisation	334 650	167 750	502 400	2 700	505 100	0,2 %	0,3 %
B.6	Comité consultatif d'audit	88 000	33 200	121 200	2 400	123 600	0,1 %	0,1 %
Total partiel		**12 184 585**	**710 925**	**12 895 510**	**115 440**	**13 010 950**	**6,9 %**	**7,1 %**
C	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE : VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE							
C.1	Création d'une prospérité partagée	25 444 427	232 864	25 677 291	581 885	26 259 176	14,5 %	14,4 %
C.2	Renforcement de la compétitivité économique	18 056 919	(638 332)	17 418 587	431 960	17 850 547	10,3 %	9,8 %
C.3	Protection de l'environnement	30 716 653	70 857	30 787 510	662 515	31 450 025	17,5 %	17,2 %
C.4	Services transversaux	16 026 026	(487 128)	15 538 898	312 600	15 851 498	9,1 %	8,7 %
C.5	Appui aux opérations hors Siège	11 293 634	(142 800)	11 150 834	190 500	11 341 334	6,4 %	6,2 %
Total partiel		**101 537 659**	**(964 539)**	**100 573 120**	**2 179 460**	**102 752 580**	**57,9 %**	**56,2 %**
D	GESTION INSTITUTIONNELLE ET OPÉRATIONS							
D.1	Gestion des ressources humaines et transversalisation de la problématique femmes-hommes	6 288 655	253 000	6 541 655	97 700	6 639 355	3,6 %	3,6 %
D.2	Services financiers	7 697 559	(26 100)	7 671 459	143 000	7 814 459	4,4 %	4,3 %
D.3	Achats et logistique	7 983 000	47 000	8 030 000	138 500	8 168 500	4,6 %	4,5 %
D.4	Technologies de l'information et des communications	9 197 300	(9 900)	9 187 400	179 200	9 366 600	5,2 %	5,1 %
D.5	Direction et gestion	1 193 000		1 193 000	2 200	1 195 200	0,7 %	0,7 %
Total partiel		**32 359 514**	**264 000**	**32 623 514**	**560 600**	**33 184 114**	**18,5 %**	**18,2 %**
F	COÛTS INDIRECTS							
F.1	Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	24 324 385	3 681 233	28 005 618	690 600	28 696 218	13,9 %	15,7 %
Total partiel		**24 324 385**	**3 681 233**	**28 005 618**	**690 600**	**28 696 218**	**13,9 %**	**15,7 %**
TOTAL, dépenses (hors grand programme E)		**175 355 943**	**3 738 219**	**179 094 162**	**3 608 800**	**182 702 962**	**100,0 %**	**100,0 %**
E	GESTION DES BÂTIMENTS							
E.1	Gestion commune des bâtiments	53 605 300	769 800	54 375 100	667 800	55 042 900	95,6 %	95,3 %
E.2	Gestion conjointe des bâtiments	2 460 100	168 000	2 628 100	57 200	2 685 300	4,4 %	4,7 %
TOTAL, dépenses (grand programme E)		**56 065 400**	**937 800**	**57 003 200**	**725 000**	**57 728 200**	**100,0 %**	**100,0 %**

[a] Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

(*Suite page suivante*)

Tableau 1 (*suite*)

Programme	Budget approuvé de 2018-2019[a]	Accroissement des ressources en 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Actualisation aux prix de 2020-2021	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2020-2021	Pourcentage du montant total du budget	
						2018-2019	2020-2021
	1	2	3	4	5	6	7
Recettes							
A ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						**0,0 %**	**0,0 %**
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
Total partiel						**0,0 %**	**0,0 %**
C CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE : VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE							
C.1 Création d'une prospérité partagée	290 200		290 200		290 200	10,2 %	10,2 %
C.2 Renforcement de la compétitivité économique	226 200		226 200		226 200	7,9 %	7,9 %
C.3 Protection de l'environnement	334 200		334 200		334 200	11,7 %	11,7 %
C.4 Services transversaux	59 600		59 600		59 600	2,1 %	2,1 %
C.5 Appui aux opérations hors Siège	1 521 300		1 521 300		1 521 300	53,3 %	53,4 %
Total partiel	**2 431 500**		**2 431 500**		**2 431 500**	**85,1 %**	**85,4 %**
D GESTION INSTITUTIONNELLE ET OPÉRATIONS							
Total partiel						**0,0 %**	**0,0 %**
F COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						**0,0 %**	**0,0 %**
Recettes accessoires	425 100	(9 000)	416 100		416 100	14,9 %	14,6 %
TOTAL, recettes (hors grand programme E)	**2 856 600**	**(9 000)**	**2 847 600**		**2 847 600**	**100,0 %**	**100,0 %**
E GESTION DES BÂTIMENTS							
E.1 Gestion commune des bâtiments	53 605 300	769 800	54 375 100	667 800	55 042 900	95,6 %	95,3 %
E.2 Gestion conjointe des bâtiments	2 460 100	168 000	2 628 100	57 200	2 685 300	4,4 %	4,7 %
TOTAL, recettes (grand programme E)	**56 065 400**	**937 800**	**57 003 200**	**725 000**	**57 728 200**	**100,0 %**	**100,0 %**
TOTAL GÉNÉRAL, Montant net	**172 499 343**	**3 747 219**	**176 246 562**	**3 608 800**	**179 855 362**		

[a] Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe A

Tableau 2 : Budget ordinaire : ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme

(en euros)

Programme	Budget approuvé de 2018-2019[a]	Accroissement des ressources en 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Actualisation aux prix de 2020-2021	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2020-2021	Pourcentage du montant total du budget	
						2018-2019	2020-2021
	1	2	3	4	5	6	7
Dépenses							
A. ORGANES DIRECTEURS							
A.1 Réunions des organes directeurs	2 983 900	59 000	3 042 900	34 300	3 077 200	2,1 %	2,1 %
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres	1 873 100	(12 400)	1 860 700	26 600	1 887 300	1,3 %	1,3 %
Total partiel	**4 857 000**	**46 600**	**4 903 600**	**60 900**	**4 964 500**	**3,5 %**	**3,4 %**
B. DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
B.1 Direction exécutive et gestion stratégique	6 912 335	503 175	7 415 510	66 240	7 481 750	5,0 %	5,2 %
B.2 Évaluation	1 474 200	71 400	1 545 600	13 450	1 559 050	1,1 %	1,1 %
B.3 Services juridiques	1 008 700		1 008 700	5 100	1 013 800	0,7 %	0,7 %
B.4 Contrôle interne	2 086 200	(64 600)	2 021 600	21 850	2 043 450	1,5 %	1,4 %
B.5 Éthique et responsabilisation	334 650	167 750	502 400	2 700	505 100	0,2 %	0,3 %
B.6 Comité consultatif d'audit	88 000	33 200	121 200	2 400	123 600	0,1 %	0,1 %
Total partiel	**11 904 085**	**710 925**	**12 615 010**	**111 740**	**12 726 750**	**8,6 %**	**8,8 %**
C. CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE : VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE							
C.1 Création d'une prospérité partagée	18 281 317	232 864	18 514 181	173 990	18 688 171	13,1 %	12,9 %
C.2 Renforcement de la compétitivité économique	11 796 494	(638 332)	11 158 162	123 700	11 281 862	8,5 %	7,8 %
C.3 Protection de l'environnement	17 778 378	67 857	17 846 235	252 075	18 098 310	12,8 %	12,5 %
C.4 Services transversaux	12 412 936	(487 128)	11 925 808	162 095	12 087 903	8,9 %	8,3 %
C.5 Appui aux opérations hors Siège	10 377 334	(142 800)	10 234 534	190 500	10 425 034	7,5 %	7,2 %
Total partiel	**70 646 459**	**(967 539)**	**69 678 920**	**902 360**	**70 581 280**	**50,8 %**	**48,6 %**
D. GESTION INSTITUTIONNELLE ET OPÉRATIONS							
D.1 Gestion des ressources humaines et transversalisation de la problématique femmes-hommes	4 655 455	253 000	4 908 455	58 900	4 967 355	3,3 %	3,4 %
D.2 Services financiers	5 578 559	(26 100)	5 552 459	101 900	5 654 359	4,0 %	3,9 %
D.3 Achats et logistique	6 847 300	47 000	6 894 300	122 900	7 017 200	4,9 %	4,8 %
D.4 Technologies de l'information et des communications	9 197 300	(9 900)	9 187 400	179 200	9 366 600	6,6 %	6,5 %
D.5 Direction et gestion	1 193 000		1 193 000	2 200	1 195 200	0,9 %	0,8 %
Total partiel	**27 471 614**	**264 000**	**27 735 614**	**465 100**	**28 200 714**	**19,7 %**	**19,4 %**
F. COÛTS INDIRECTS							
F.1 Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	24 324 385	3 681 233	28 005 618	690 600	28 696 218	17,5 %	19,8 %
Total partiel	**24 324 385**	**3 681 233**	**28 005 618**	**690 600**	**28 696 218**	**17,5 %**	**19,8 %**
TOTAL, dépenses (hors grand programme E)	**139 203 543**	**3 735 219**	**142 938 762**	**2 230 700**	**145 169 462**	**100,0 %**	**100,0 %**
E. GESTION DES BÂTIMENTS							
E.1 Gestion commune des bâtiments	53 605 300	769 800	54 375 100	667 800	55 042 900	95,6 %	95,3 %
E.2 Gestion conjointe des bâtiments	2 460 100	168 000	2 628 100	57 200	2 685 300	4,4 %	4,7 %
TOTAL, dépenses (grand programme E)	**56 065 400**	**937 800**	**57 003 200**	**725 000**	**57 728 200**	**100,0 %**	**100,0 %**

[a] Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

(*Suite page suivante*)

Tableau 2 (*suite*)

Programme	Budget approuvé de 2018-2019[a]	Accroissement des ressources en 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Actualisation aux prix de 2020-2021	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2020-2021	Pourcentage du montant total du budget	
						2018-2019	2020-2021
	1	2	3	4	5	6	7
Recettes							
A. ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						**0,0 %**	**0,0 %**
B. DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
Total partiel						**0,0 %**	**0,0 %**
C. CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE : VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE							
C.1 Création d'une prospérité partagée	290 200		290 200		290 200	11,6 %	11,4 %
C.2 Renforcement de la compétitivité économique	226 200		226 200		226 200	9,0 %	8,9 %
C.3 Protection de l'environnement	334 200		334 200		334 200	13,4 %	13,1 %
C.4 Services transversaux	59 600		59 600		59 600	2,4 %	2,3 %
C.5 Appui aux opérations hors Siège	1 521 300		1 521 300		1 521 300	60,8 %	59,6 %
Total partiel	**2 431 500**		**2 431 500**		**2 431 500**	**97,2 %**	**95,3 %**
D. GESTION INSTITUTIONNELLE ET OPÉRATIONS							
Total partiel						**0,0 %**	**0,0 %**
F.. COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						**0,0 %**	**0,0 %**
Recettes accessoires	70 000	50 000	120 000		120 000	2,8 %	4,7 %
TOTAL, recettes (hors grand programme E)	**2 501 500**	**50 000**	**2 551 500**		**2 551 500**	**100,0 %**	**100,0 %**
E GESTION DES BÂTIMENTS							
E.1 Gestion commune des bâtiments	53 605 300	769 800	54 375 100	667 800	55 042 900	95,6 %	95,3 %
E.2 Gestion conjointe des bâtiments	2 460 100	168 000	2 628 100	57 200	2 685 300	4,4 %	4,7 %
TOTAL, recettes (grand programme E)	**56 065 400**	**937 800**	**57 003 200**	**725 000**	**57 728 200**	**100,0 %**	**100,0 %**
TOTAL GÉNÉRAL, Montant net	**136 702 043**	**3 685 219**	**140 387 262**	**2 230 700**	**142 617 962**		

[a] Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe A

Tableau 3 : Budget opérationnel : ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme

(en euros)

Programme		Budget approuvé de 2018-2019[a]	Accroissement des ressources en 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Actualisation aux prix de 2020-2021	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2020-2021	Pourcentage du montant total du budget	
							2018-2019	2020-2021
		1	2	3	4	5	6	7
Dépenses								
A.	ORGANES DIRECTEURS							
A.1	Réunions des organes directeurs	92 800		92 800	1 800	94,600	0,3 %	0,3 %
Total partiel		**92 800**		**92 800**	**1 800**	**94 600**	**0,3 %**	**0,3 %**
B.	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
B.3	Services juridiques	280 500		280 500	3 700	284 200	0,8 %	0,8 %
Total partiel		**280 500**		**280 500**	**3 700**	**284 200**	**0,8 %**	**0,8 %**
C.	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE : VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE							
C.1	Création d'une prospérité partagée	7 163 110		7 163 110	407 895	7 571 005	19,8 %	20,2 %
C.2	Renforcement de la compétitivité économique	6 260 425		6 260 425	308 260	6 568 685	17,3 %	17,5 %
C.3	Protection de l'environnement	12 938 275	3 000	12 941 275	410 440	13 351 715	35,8 %	35,6 %
C.4	Services transversaux	3 613 090		3 613 090	150 505	3 763 595	10,0 %	10,0 %
C.5	Appui aux opérations hors Siège	916 300		916 300		916 300	2,5 %	2,4 %
Total partiel		**30 891 200**	**3 000**	**30 894 200**	**1 277 100**	**32 171 300**	**85,4 %**	**85,7 %**
D.	GESTION INSTITUTIONNELLE ET OPÉRATIONS							
D.1	Gestion des ressources humaines et transversalisation de la problématique femmes-hommes	1 633 200		1 633 200	38 800	1 672 000	4,5 %	4,5 %
D.2	Services financiers	2 119 000		2 119 000	41 100	2 160 100	5,9 %	5,8 %
D.3	Achats et logistique	1 135 700		1 135 700	15 600	1 151 300	3,1 %	3,1 %
Total partiel		**4 887 900**		**4 887 900**	**95 500**	**4 983 400**	**13,5 %**	**13,3 %**
F.	COÛTS INDIRECTS							
Total partiel							**0,0 %**	**0,0 %**
TOTAL, dépenses (hors grand programme E)		**36 152 400**	**3 000**	**36 155 400**	**1 378 100**	**37 533 500**	**100,0 %**	**100,0 %**

E.	GESTION DES BÂTIMENTS
TOTAL, dépenses (grand programme E)	

[a] Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

(*Suite page suivante*)

Tableau 3 (*suite*)

Programme	Budget approuvé de 2018-2019[a]	Accroissement des ressources en 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Actualisation aux prix de 2020-2021	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2020-2021	Pourcentage du montant total du budget	
						2018-2019	2020-2021
	1	2	3	4	5	6	7
Recettes							
A. ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						**0,0 %**	**0,0 %**
B. DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
Total partiel						**0,0 %**	**0,0 %**
C. CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE : VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE							
Total partiel						**0,0 %**	**0,0 %**
D. GESTION INSTITUTIONNELLE ET OPÉRATIONS							
Total partiel						**0,0 %**	**0,0 %**
F. COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						**0,0 %**	**0,0 %**
Recettes accessoires	355 100	(59 000)	296 100		296 100	100,0 %	100,0 %
TOTAL, recettes (hors grand programme E)	**355 100**	**(59 000)**	**296 100**		**296 100**	**100,0 %**	**100,0 %**
E. GESTION DES BÂTIMENTS							
TOTAL, recettes (grand programme E)							
TOTAL GÉNÉRAL, Montant net	**35 797 300**	**62 000**	**35 859 300**	**1 378 100**	**37 237 400**		

[a] Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe B

Tableau 1 : Budgets ordinaire et opérationnel : ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux prix de 2018-2019 (en euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologies de l'information et des communications		Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021
A. ORGANES DIRECTEURS																
A.1 Réunions des organes directeurs	77 700	97 400	8 200	27 500	2 990 800	3 010 800					3 076 700	3 135 700			3 076 700	3 135 700
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres	1 808 800	1 804 900	28 200	19 700	36 100	36 100					1 873 100	1 860 700			1 873 100	1 860 700
Total partiel	**1 886 500**	**1 902 300**	**36 400**	**47 200**	**3 026 900**	**3 046 900**					**4 949 800**	**4 996 400**			**4 949 800**	**4 996 400**
B. DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE																
B.1 Direction exécutive et gestion stratégique	5 362 635	5 925 410	651 100	564 100	774 400	801 800	124 200	124 200			6 912 335	7 415 510			6 912 335	7 415 510
B.2 Évaluation	1 474 200	1 504 700		20 700		20 200					1 474 200	1 545 600			1 474 200	1 545 600
B.3 Services juridiques	1 281 100	1 281 100	5 200	5 200	2 900	2 900					1 289 200	1 289 200			1 289 200	1 289 200
B.4 Contrôle interne	1 983 600	1 940 400	83 300	73 200	7 100	8 000	12 200				2 086 200	2 021 600			2 086 200	2 021 600
B.5 Éthique et responsabilisation	325 250	493 000	8 200	8 200	1 200	1 200					334 650	502 400			334 650	502 400
B.6 Comité consultatif d'audit			87 000	120 200	1 000	1 000					88 000	121 200			88 000	121 200
Total partiel	**10 426 785**	**11 144 610**	**834 800**	**791 600**	**786 600**	**835 100**	**136 400**	**124 200**			**12 184 585**	**12 895 510**			**12 184 585**	**12 895 510**
C. CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE : VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE																
C.1 Création d'une prospérité partagée	20 997 100	21 196 505	218 400	155 800	51 900	51 900			4 177 027	4 273 086	25 444 427	25 677 291	(290 200)	(290 200)	25 154 227	25 387 091
C.2 Renforcement de la compétitivité économique	16 032 545	15 423 380	266 200	192 100	42 600	42 600			1 715 574	1 760 507	18 056 919	17 418 587	(226 200)	(226 200)	17 830 719	17 192 387
C.3 Protection de l'environnement	25 258 145	25 651 445	2 137 300	2 271 300	722 100	197 900			2 599 108	2 666 865	30 716 653	30 787 510	(334 200)	(334 200)	30 382 453	30 453 310
C.4 Services transversaux	14 072 975	13 687 760	748 900	634 400	484 600	484 600	9 200	9 200	710 351	722 938	16 026 026	15 538 898	(59 600)	(59 600)	15 966 426	15 479 298
C.5 Appui aux opérations hors Siège	4 590 700	4 611 700	475 600	332 800	5 515 034	5 494 034	712 300	712 300			11 293 634	11 150 834	(1 521 300)	(1 521 300)	9 772 334	9 629 534
Total partiel	**80 951 465**	**80 570 790**	**3 846 400**	**3 586 400**	**6 816 234**	**6 271 034**	**721 500**	**721 500**	**9 202 060**	**9 423 396**	**101 537 659**	**100 573 120**	**(2 431 500)**	**(2 431 500)**	**99 106 159**	**98 141 620**
D. GESTION INSTITUTIONNELLE ET OPÉRATIONS																
D.1 Gestion des ressources humaines et transversalisation de la problématique femmes-hommes	6 264 255	6 517 255	24 400	24 400							6 288 655	6 541 655			6 288 655	6 541 655
D.2 Services financiers	7 643 600	7 624 000	21 759	15 259	32 200	32 200					7 697 559	7 671 459			7 697 559	7 671 459
D.3 Achats et logistique	6 141 600	6 309 600	37 000	23 000	774 000	697 400	1 030 400	1 000 000			7 983 000	8 030 000			7 983 000	8 030 000
D.4 Technologies de l'information et des communications	4 448 200	4 443 800	32 800	23 000	76 700	61 000	4 639 600	4 659 600			9 197 300	9 187 400			9 197 300	9 187 400

Programme	Dépenses de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologies de l'information et des communications		Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021
D.5 Direction et gestion	1 129 400	1 129 400	54 000	54 000	9 600	9 600					1 193 000	1 193 000			1 193 000	1 193 000
Total partiel	**25 627 055**	**26 024 055**	**169 959**	**139 659**	**892 500**	**800 200**	**5 670 000**	**5 659 600**			**32 359 514**	**32 623 514**			**32 359 514**	**32 623 514**
F. COÛTS INDIRECTS																
F.1 Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	7 171 452	7 245 087			16 616 533	20 224 131	536 400	536 400			24 324 385	28 005 618			24 324 385	28 005 618
Total partiel	**7 171 452**	**7 245 087**			**16 616 533**	**20 224 131**	**536 400**	**536 400**			**24 324 385**	**28 005 618**			**24 324 385**	**28 005 618**
Recettes accessoires													(425 100)	(416 100)	(425 100)	(416 100)
TOTAL (hors grand programme E)	**126 063 257**	**126 886 842**	**4 887 559**	**4 564 859**	**28 138 767**	**31 177 365**	**7 064 300**	**7 041 700**	**9 202 060**	**9 423 396**	**175 355 943**	**179 094 162**	**(2 856 600)**	**(2 847 600)**	**172 499 343**	**176 246 562**
E. GESTION DES BÂTIMENTS																
E.1 Gestion commune des bâtiments	16 904 300	17 059 500	26 100	26 100	36 539 200	37 153 800	135 700	135 700			53 605 300	54 375 100	(53 605 300)	(54 375 100)		
E.2 Gestion conjointe des bâtiments	693 400	843 700			1 766 700	1 784 400					2 460 100	2 628 100	(2 460 100)	(2 628 100)		
TOTAL (grand programme E)	**17 597 700**	**17 903 200**	**26 100**	**26 100**	**38 305 900**	**38 938 200**	**135 700**	**135 700**			**56 065 400**	**57 003 200**	**(56 065 400)**	**(57 003 200)**		

[a] Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe B

Tableau 2 : Budget ordinaire : ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux prix de 2018-2019
(en euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologies de l'information et des communications		Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021
A. ORGANES DIRECTEURS																
A.1 Réunions des organes directeurs	77 700	97 400	8 200	27 500	2 898 000	2 918 000					2 983 900	3 042 900			2 983 900	3 042 900
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres	1 808 800	1 804 900	28 200	19 700	36 100	36 100					1 873 100	1 860 700			1 873 100	1 860 700
Total partiel	**1 886 500**	**1 902 300**	**36 400**	**47 200**	**2 934 100**	**2 954 100**					**4 857 000**	**4 903 600**			**4 857 000**	**4 903 600**
B. DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE																
B.1 Direction exécutive et gestion stratégique	5 362 635	5 925 410	651 100	564 100	774 400	801 800	124 200	124 200			6 912 335	7 415 510			6 912 335	7 415 510
B.2 Évaluation	1 474 200	1 504 700		20 700		20 200					1 474 200	1 545 600			1 474 200	1 545 600
B.3 Services juridiques	1 000 600	1 000 600	5 200	5 200	2 900	2 900					1 008 700	1 008 700			1 008 700	1 008 700
B.4 Contrôle interne	1 983 600	1 940 400	83 300	73 200	7 100	8 000	12 200				2 086 200	2 021 600			2 086 200	2 021 600
B.5 Éthique et responsabilisation	325 250	493 000	8 200	8 200	1 200	1 200					334 650	502 400			334 650	502 400
B.6 Comité consultatif d'audit			87 000	120 200	1 000	1 000					88 000	121 200			88 000	121 200
Total partiel	**10 146 285**	**10 864 110**	**834 800**	**791 600**	**786 600**	**835 100**	**136 400**	**124 200**			**11 904 085**	**12 615 010**			**11 904 085**	**12 615 010**
C. CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE : VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE																
C.1 Création d'une prospérité partagée	13 843 990	14 043 395	208 400	145 800	51 900	51 900			4 177 027	4 273 086	18 281 317	18 514 181	(290 200)	(290 200)	17 991 117	18 223 981
C.2 Renforcement de la compétitivité économique	9 792 020	9 182 855	246 300	172 200	42 600	42 600			1 715 574	1 760 507	11 796 494	11 158 162	(226 200)	(226 200)	11 570 294	10 931 962
C.3 Protection de l'environnement	15 133 570	15 133 670			45 700	45 700			2 599 108	2 666 865	17 778 378	17 846 235	(334 200)	(334 200)	17 444 178	17 512 035
C.4 Services transversaux	10 578 685	10 193 470	630 100	515 600	484 600	484 600	9 200	9 200	710 351	722 938	12 412 936	11 925 808	(59 600)	(59 600)	12 353 336	11 866 208
C.5 Appui aux opérations hors Siège	3 674 400	3 695 400	475 600	332 800	5 515 034	5 494 034	712 300	712 300			10 377 334	10 234 534	(1 521 300)	(1 521 300)	8 856 034	8 713 234
Total partiel	**53 022 665**	**52 248 790**	**1 560 400**	**1 166 400**	**6 139 834**	**6 118 834**	**721 500**	**721 500**	**9 202 060**	**9 423 396**	**70 646 459**	**69 678 920**	**(2 431 500)**	**(2 431 500)**	**68 214 959**	**67 247 420**
D. GESTION INSTITUTIONNELLE ET OPÉRATIONS																
D.1 Gestion des ressources humaines et transversalisation de la problématique femmes-hommes	4 631 055	4 884 055	24 400	24 400							4 655 455	4 908 455			4 655 455	4 908 455
D.2 Services financiers	5 524 600	5 505 000	21 759	15 259	32 200	32 200					5 578 559	5 552 459			5 578 559	5 552 459
D.3 Achats et logistique	5 005 900	5 173 900	37 000	23 000	774 000	697 400	1 030 400	1 000 000			6 847 300	6 894 300			6 847 300	6 894 300

Programme	Dépenses de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologies de l'information et des communications		Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021
D.4 Technologies de l'information et des communications	4 448 200	4 443 800	32 800	23 000	76 700	61 000	4 639 600	4 659 600			9 197 300	9 187 400			9 197 300	9 187 400
D.5 Direction et gestion	1 129 400	1 129 400	54 000	54 000	9 600	9 600					1 193 000	1 193 000			1 193 000	1 193 000
Total partiel	**20 739 155**	**21 136 155**	**169 959**	**139 659**	**892 500**	**800 200**	**5 670 000**	**5 659 600**			**27 471 614**	**27 735 614**			**27 471 614**	**27 735 614**
F. COÛTS INDIRECTS																
F.1 Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	7 171 452	7 245 087			16 616 533	20 224 131	536 400	536 400			24 324 385	28 005 618			24 324 385	28 005 618
Total partiel	**7 171 452**	**7 245 087**			**16 616 533**	**20 224 131**	**536 400**	**536 400**			**24 324 385**	**28 005 618**			**24 324 385**	**28 005 618**
Recettes accessoires													(70 000)	(120 000)	(70 000)	(120 000)
TOTAL (hors grand programme E)	**92 966 057**	**93 396 442**	**2 601 559**	**2 144 859**	**27 369 567**	**30 932 365**	**7 064 300**	**7 041 700**	**9 202 060**	**9 423 396**	**139 203 543**	**142 938 762**	**(2 501 500)**	**(2 551 500)**	**136 702 043**	**140 387 262**
E. GESTION DES BÂTIMENTS																
E.1 Gestion commune des bâtiments	16 904 300	17 059 500	26 100	26 100	36 539 200	37 153 800	135 700	135 700			53 605 300	54 375 100	(53 605 300)	(54,375,100)		
E.2 Gestion conjointe des bâtiments	693 400	843 700			1 766 700	1 784 400					2 460 100	2 628 100	(2 460 100)	(2,628,100)		
TOTAL (grand programme E)	**17 597 700**	**17 903 200**	**26 100**	**26 100**	**38 305 900**	**38 938 200**	**135 700**	**135 700**			**56 065 400**	**57 003 200**	**(56 065 400)**	**(57 003 200)**		

[a] Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe B

Tableau 3 : Budget opérationnel : ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux prix de 2018-2019
(en euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologies de l'information et des communications		Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021	2018-2019[a]	2020-2021
A. ORGANES DIRECTEURS																
A.1 Réunions des organes directeurs					92 800	92 800					92 800	92 800			92 800	92 800
Total partiel					**92 800**	**92 800**					**92 800**	**92 800**			**92 800**	**92 800**
B. DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE																
B.3 Services juridiques	280 500	280 500									280 500	280 500			280 500	280 500
Total partiel	**280 500**	**280 500**									**280 500**	**280 500**			**280 500**	**280 500**
C. CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE : VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE																
C.1 Création d'une prospérité partagée	7 153 110	7 153 110	10 000	10 000							7 163 110	7 163 110			7 163 110	7 163 110
C.2 Renforcement de la compétitivité économique	6 240 525	6 240 525	19 900	19 900							6 260 425	6 260 425			6 260 425	6 260 425
C.3 Protection de l'environnement	10 124 575	10 517 775	2 137 300	2 271 300	676 400	152 200					12 938 275	12 941 275			12 938 275	12 941 275
C.4 Services transversaux	3 494 290	3 494 290	118 800	118 800							3 613 090	3 613 090			3 613 090	3 613 090
C.5 Appui aux opérations hors Siège	916 300	916 300									916 300	916 300			916 300	916 300
Total partiel	**27 928 800**	**28 322 000**	**2 286 000**	**2 420 000**	**676 400**	**152 200**					**30 891 200**	**30 894 200**			**30 891 200**	**30 894 200**
D. GESTION INSTITUTIONNELLE ET OPÉRATIONS																
D.1 Gestion des ressources humaines et transversalisation de la problématique femmes-hommes	1 633 200	1 633 200									1 633 200	1 633 200			1 633 200	1 633 200
D.2 Services financiers	2 119 000	2 119 000									2 119 000	2 119 000			2 119 000	2 119 000
D.3 Achats et logistique	1 135 700	1 135 700									1 135 700	1 135 700			1 135 700	1 135 700
Total partiel	**4 887 900**	**4 887 900**									**4 887 900**	**4 887 900**			**4 887 900**	**4 887 900**
F. COÛTS INDIRECTS																
Total partiel																
Recettes accessoires													(355 100)	(296 100)	(355 100)	(296 100)
TOTAL (hors grand programme E)	**33 097 200**	**33 490 400**	**2 286 000**	**2 420 000**	**769 200**	**245 000**					**36 152 400**	**36 155 400**	**(355 100)**	**(296 100)**	**35 797 300**	**35 859 300**
E. GESTION DES BÂTIMENTS																
TOTAL (grand programme E)																

[a] Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe C
Postes par grand programme et programme

Programme	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			Agents des services généraux		
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	1	2	3	4	5	6
A. ORGANES DIRECTEURS						
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres	5,00		5,00	3,00		3,00
Total partiel	**5,00**	**0,00**	**5,00**	**3,00**	**0,00**	**3,00**
B. DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE						
B.1 Direction exécutive et gestion stratégique	10,40		10,40	9,00		9,00
B.2 Évaluation	3,50		3,50	2,50		2,50
B.3 Services juridiques	2,00	1,00	3,00	2,00		2,00
B.4 Contrôle interne	5,50		5,50	2,50		2,50
B.5 Éthique et responsabilisation	1,00		1,00	1,00		1,00
Total partiel	**22,40**	**1,00**	**23,40**	**17,00**	**0,00**	**17,00**
C. CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE : VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE						
C.1 Création d'une prospérité partagée	38,85	25,15	64,00	17,60	10,30	27,90
C.2 Renforcement de la compétitivité économique	22,05	23,80	45,85	17,75	4,80	22,55
C.3 Protection de l'environnement	45,25	26,35	71,60	20,15	15,50	35,65
C.4 Services transversaux	27,45	11,70	39,15	13,50	4,40	17,90
C.5 Appui aux opérations hors Siège				55,00	17,00	72,00
Total partiel	**133,60**	**87,00**	**220,60**	**124,00**	**52,00**	**176,00**
D. GESTION INSTITUTIONNELLE ET OPÉRATIONS						
D.1 Gestion des ressources humaines et transversalisation de la problématique femmes-hommes	10,00	1,00	11,00	10,00	9,00	19,00
D.2 Services financiers	9,00	2,00	11,00	20,00	10,00	30,00
D.3 Achats et logistique	7,00	3,00	10,00	20,00	2,00	22,00
D.4 Technologies de l'information et des communications	11,00		11,00	11,00		11,00
D.5 Direction et gestion	2,00		2,00	3,00		3,00
Total partiel	**39,00**	**6,00**	**45,00**	**64,00**	**21,00**	**85,00**
TOTAL (hors grand programme E)	**200,00**	**94,00**	**294,00**	**208,00**	**73,00**	**281,00**
E. GESTION DES BÂTIMENTS						
E.1 Gestion commune des bâtiments	7,00		7,00	101,00		101,00
E.2 Gestion conjointe des bâtiments				5,00		5,00
TOTAL (grand programme E)	**7,00**	**0,00**	**7,00**	**106,00**	**0,00**	**106,00**